

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



■ NUMÉRO 2 ■

Recherches
 Alpes-Maritimes
et contrées limitrophes
régionales

■ 2^e TRIMESTRE 1996 ■



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

SOMMAIRE

**37^e année
1996 – N°2
avril-juin**

135

Habitants et hivernants sur la Côte-d'Azur Evolution des populations, 1801-1992 par Colin DYER	p. 2
La naissance du boulevard de la Croisette par Patricia NAMVRINE	p. 23
La catastrophe de Roquebilière du 24 novembre 1926 et ses conséquences par Aude DEBERT	p. 35
La cartographie des risques naturels prévisibles dans les Alpes Maritimes par André DAGORNE et Jean-Yves OTTAVI	p. 47

**HABITANTS ET HIVERNANTS SUR
LA COTE D'AZUR.
EVOLUTION DES POPULATIONS
1801-1992**

Colin DYER

Université de Queensland, Australie

DEPUIS LE PREMIER RECENSEMENT JUSQU'A L'ARRIVEE DU CHEMIN DE FER

Au cours de la première moitié du 19^e siècle et jusqu'à l'arrivée du chemin de fer sur la Côte d'Azur (à Nice en 1864 et Menton en 1866), les populations locales et d'hivernants allaient bien entendu en grandissant, mais toutes les villes ne grandissaient pas de la même façon, et l'évolution des rapports entre habitants et hivernants variaient d'une ville à l'autre.

Le tableau 1 indique l'évolution des populations locales à Hyères, Nice, Cannes et Menton au cours de ces années.

1 - Evolution des populations locales 1801-1866

	Hyères	Nice	Cannes	Menton
1801		18 475		3 289
1807	c. 7 000			
1822		25 861	3 982	
1848		36 804		
1851			4 068	
1859	9 676			
1861		48 273	7 357	4 904
1866	10 360	50 180	9 618	

Les Niçois sont de loin les plus nombreux, et ont le plus grand taux de croissance. En 1866, leur population s'apprête à devenir le triple de ce qu'elle était au début du siècle. Cannes ne se réveillera que plus tard, mais sa population en 1866 va bientôt tripler celle d'une quinzaine d'années plus tôt, et ressemblera à celle d'Hyères. Hyères et Menton, aux extrémités de la Côte d'Azur, semblent garder un train de vie et de croissance relativement tranquille.

Si l'on essaie d'obtenir une idée générale de la croissance de toute la Côte, on calcule un total pour ces quatre villes de 32 564 habitants pour les années 1801-1807 (estimant Cannes à 3 800) et de 75 158 pour 1861-1866 (estimant Menton à 5 000), soit plus du double.

Le tableau 2 indique le nombre et la nationalité des hivernants à Nice à la veille de l'arrivée du chemin de fer.

2 - Nationalités des hivernants à Nice, 1857-1859

Nombre de familles				
	1857-58		1858-59	
	Nombre	%	Nombre	%
Anglaises	342	43	315	37
Françaises	160	20	174	20
Russes	51	6	119	14
Italiennes	52	6	71	8
Allemandes	57	7	65	8
Suisses	22	3	30	3
Autres	119	15	82	10
Total	803	100	856	100

Les familles anglaises sont présentes en nombre deux fois plus important que les françaises, la place des Russes est en train de grandir rapidement et, pendant l'hiver 1860-61, ils représenteront 18% des familles étrangères (1).

Le consul d'Angleterre à Nice en 1829, Pierre Lacroix, indiqua que les familles anglaises à cette époque se composaient "d'environ huit personnes", domestiques, on le devine y compris. Si nous acceptons ce chiffre pour toutes les familles étrangères nous aurons donc un total de 6 424 étrangers présents à Nice en 1857-58, chiffre qui approche de celui de 7 900 proposé par Latouche pour 1861 (2). On voit donc que cette année-là les étrangers représentaient plus de 16% de la population des Niçois, c'est à dire que l'on pouvait rencontrer un étranger pour six Niçois.

Le Tableau 3 présente les nationalités des hivernants à Hyères au cours des années 1856-1861. A la différence de Nice, ce sont les familles françaises qui sont en majorité, les anglaises ne formant qu'un cinquième des non-Hyérois. Pendant l'hiver 1860-61 presque un sur dix de ces étrangers allait être un Russe.

3 - Nationalités des hivernants à Hyères, 1856-1861

Nombre de familles										
	1856-57		1857-58		1858-59		1859-60		1860-61	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Françaises	155	59	229	59	224	52	298	58	215	52
Anglaises	53	20	72	19	83	19	95	18	93	23
Russes	-	-	25	6	31	7	30	6	35	9
Allemandes	13	5	17	4	42	10	30	6	16	4
Belges	9	4	14	4	14	3	15	3	4	1
Suisses	6	2	11	3	15	4	8	2	6	1
Autres	27	10	20	5	20	5	38	7	42	10
Total	263	100	388	100	429	100	514	100	411	100

En utilisant la même formule que pour Nice (de huit personnes par famille) nous voyons qu'au début de la "saison" de 1859 il y aurait eu environ un étranger pour deux Hyèrois ! Même en utilisant une formule moins généreuse, de 5 personnes par famille, on aurait vu un étranger pour seulement trois ou quatre Hyèrois. La question de "colonisation" hivernale était donc sensiblement plus critique à Hyères qu'à Nice. Et en 1863, malgré "l'ouverture" de Nice après 1860, on verra 600 familles d'hivernants à Hyères. (3)

A Cannes en 1867 il allait en être de même. Dans La Revue de Cannes du 16 février cette année-là (4) nous lisons qu'il s'y trouvait 592 familles étrangères au 1er janvier; dont 350 anglaises (59%), 170 françaises (29%) et seulement 10 russes. Si chaque famille comprenait huit personnes, le nombre d'étrangers serait de 4 736 pour seulement 9 618 Cannois. Il n'est donc pas étonnant que certains habitants se sentissent "envahis".

En 1859, on ne recense que 52 familles étrangères à Menton (5). Mais dans son Souvenir de Menton en 1865, Beffers Urbeits présente la liste des étrangers dans cette ville pendant l'hiver 1864-65 (6). Il y a métamorphose ! Voici le dénombrement de ces familles :

Anglaises	177 (43%)
Allemandes	79 (19%)
Françaises	70 (17%)
Suisses	17 (4%)
Autres	67 (17%)
Total	410 (100%)

Le détail de cette énumération ne manque pas d'intérêt. Les "miss" -tant admirées par Mérimée !- forment le quart des Anglais, et les "Fräulein" plus de 10% des Allemands. "Toutes les demoiselles anglaises non mariées et non mariables se sont donné rendez-vous ici (à Cannes)", écrit-il à la comtesse de Boigne le 30 janvier 1862. "Il est impossible de rencontrer ailleurs ...une pareille collection de Flaixen-hair et de dents longues".

Environ 20% des Français, ainsi que des Allemands et des Anglais, possèdent des titres de noblesse.

Pendant la saison d'hiver 1866-67 à Menton on aurait bien pu avoir l'impression que les hivernants égalaient en nombre les Mentonnais, il s'y trouvait en fait environ 3 000 de ceux-là pour quelque 5 000 de ceux-ci. On pouvait certainement y entendre de toutes des langues, et surtout de l'anglais (Et il en était ainsi dans les grandes villes -qui ne cessaient plus de grandir- sur toute la Côte (7)

DU CHEMIN DE FER A LA GRANDE GUERRE

Entre l'arrivée du chemin de fer et le début de la Grande Guerre le nombre d'habitants sur la Côte d'Azur allait, en général, monter en flèche. Même Hyères qui s'intéressait moins que d'autres au développement du tourisme et qui n'a pas bénéficié de tous les avantages du chemin de fer, a plus que doublé sa population en quarante-cinq ans. Le tableau 4 montre l'accroissement des grandes villes de la Riviera française au cours de cette époque. Saint-Raphaël, qui ne comprenait que son village et sa "marine" (port) en 1861, va emporter le palmarès de croissance en presque quintuplant sa population. Elle restera, néanmoins la moins grande de ces villes. Nice, de loin la plus grande (cinq fois plus d'habitants que Cannes en 1911), triplera sa population. Cannes, elle, quadruplera la sienne, et Menton se gonflera dans les mêmes proportions. Antibes, qui s'intéresse peu à tout ce phénomène, ne bougera guère, que ce soit sur le plan démographique ou autre.

4. Evolution des populations locales, 1861-1911

	Nice	Cannes	Hyères	Menton	Antibes	St Raphaël
1861	48 273	7 357		4 904	6 829	1 143
1866			10 360			
1876	53 397	14 022	11 889			1 508
1881	66 279	19 385		c. 11 000		2 456
1891	88 273	19 983	c. 18 000	c. 9 000		3 810
1896	93 760	22 959			9 339	4 270
1901	105 109	30 420				
1911	142 940	29 659	21 339	c. 18 000		5 112
1861-6 /1911	X 3	X 4	X 2	X 3,6		X 4,5

Le nombre d'hivernants est plus difficile à connaître, mais quelques thèses universitaires et articles dans des journaux érudits nous permettent de connaître les grandes lignes de ces mouvements.

Pour Nice en mars 1870, Paulette Lèques estime que "la population flottante" était "aux alentours de 3 000 familles, soit environ 12 000 personnes. (8) En 1876, Alexandre Lacoste y estimera l'effectif des hivernants pendant la saison 1874-75 à 25 000 personnes (9). Le Monde élégant du 22 juin 1881 indiquera par la suite qu'il s'y trouvait 32 897 hivernants qui y avaient passé plus de deux mois pendant la saison 1880-81 (10).

Pendant la décennie 1870-1880 la population hivernante avait donc presque triplé. C'était l'époque du grand "boum". Souvent, au cours des années 1874-1881, une personne sur trois à Nice était un hivernant. A chaque hiver, en fait, les Niçois auraient bien pu se demander qui était chez qui !

A Cannes la situation était similaire, en janvier 1878, le nombre de familles atteignait 1 537 (comparé à seulement 592 dix ans plus tôt) et 3 225 en mars 1892. En février 1911 ce nombre augmentera jusqu'à 4 502 familles. Si l'on compte, comme le propose Bianchi, en moyenne trois membres par famille (sans donc inclure les éventuels gens de service) on peut évaluer la présence d'environ 4 600 personnes hivernant à Cannes en janvier 1878, 9 700 en mars 1892, et 13 500 en février 1911. A partir des années 1880 donc, comme à Nice, une personne sur trois à Cannes était souvent un hivernant (11).

La situation de la lointaine Hyères nous est connue grâce à un mémoire de maîtrise d'Isabelle Foucaut(12):

Saison	Familles	Saison	Familles
1879-80	1 510	1884-85	1 100
1880-81	1 570	1885-86	1 490
1881-82	1 280	1886-87	1 610
1882-83	1 880	1887-88	2 330
1883-84	2 060		

A la veille de la Grande Guerre le nombre de familles hivernant à Hyères passera à plus de 5 000 par an.

La chute spectaculaire pour la saison 1884-85 s'explique par le choléra qui, ces années-là sévissait à Toulon à seulement 18 km d'Hyères (qui pourtant, n'était pas atteinte). La hausse tout aussi spectaculaire de 1887-88 est sans doute due aux tremblements de terre qui ont touché Nice, Monaco et Menton en février 1887, causant dans ces lieux une grande panique et un reflux vers Hyères.

Si l'on multiplie ces nombres de familles par trois (13), on voit qu'il y avait à Hyères en 1879-80 environ deux hivernants pour six habitants en 1879-80, deux pour cinq en 1887-88, et deux pour seulement trois à la veille de la Guerre.

En 1890 la ville d'Antibes comptait seulement, "quelques centaines de personnes" venues pour passer l'hiver mais, nous dit son historien Paul Méjean, "certaines, logées dans les familles ou dans de modestes auberges, repartent brusquement, rebutées par la médiocrité du confort qu'on leur offre (14).

Nos propres recherches dans "List of Visitors" du *Menton and Monte-Carlo News* du 4 février 1911 montre 2 364 familles dans les hôtels de Menton cette semaine-là et 236 dans les villas. On peut estimer donc qu'il s'y trouvait environ 7 800 hivernants à cette époque (15). Selon cette même source on peut calculer la présence d'au moins 3 000 hivernants à Monte-Carlo cette année-là.

Sur la liste nominative du recensement de 1896 on voit 1 533 étrangers qui "résident habituellement" dans la commune de Saint-Raphaël. Deux ans plus tard, à la demande du préfet du Var, le maire a compté le nombre d'étrangers "existant dans sa commune" le 1er janvier 1898. On peut ainsi calculer que le nombre d'étrangers présents mais ne résidant pas était d'environ 270 (16). Comparée à ses voisins (surtout à l'est) Saint Raphaël était ainsi un lieu toujours tranquille qui, par cette tranquillité même, risquait de s'attirer un nombre croissant d'hivernants !

Quant aux origines des étrangers, on pense souvent que la majorité d'entre eux était des Iles Britanniques. La réalité, cependant, est plus nuancée.

Hyères, nous l'avons vu, avait toujours été un lieu privilégié par les hivernants français. Avec les débuts de la Belle Epoque, les Français allaient toujours y rester majoritaires, malgré une croissance des Britanniques. Ces derniers représentaient 40% des hivernants (contre 51% de Français) pendant la saison 1880-81, et 44% (pour 47% de Français) en 1886-89 (17). Nos propres comptes dans les "list of Visitors" dans *The Menton and Monte Carlo News* du 4 février 1911 montrent que parmi les 60 hôtes à la Grimm's Park Hôtel (nom bien britannique !) 46 étaient des Français pour seulement 9 Britanniques. En général, cependant, Hyères s'était anglicisée, et Costebelle allait devenir un peu à Hyères ce que Valescure sera à Saint-Raphaël, Cimiez à Nice, et la Californie à Cannes. Le séjour de la reine Victoria au Grand Hôtel d'Albion à Costebelle en 1892 va sacrer ce dernier en tant que haut-lieu de tourisme britannique et, pendant des années, les Anglais vont vouloir mettre leurs pas dans ceux de leur souveraine ou, plus exactement, dans ceux de ses poneys qui la tiraient dans sa voiture dans les chemins de la ville !

A Saint-Raphaël aussi les Français semblent avoir dominé. Nous avons calculé la nationalité des hôtes dans cinq hôtels raphaëlois en février 1913 : sur 189 personnes, 88 étaient des Français et 78 des Britanniques. Deux éléments se remarquent : les Français se trouvaient largement majoritaires dans les trois hôtels de bord de mer, où se trouvaient peu d'Anglais ; et la plupart des Anglais étaient des femmes (58%) tandis que celles-ci étaient minoritaires chez les Français (43%) (18). Certaines des "misses" en surnombre auraient pu se marier avec ces Français excédentaires, mais elles auraient dû se déplacer pour les trouver !

Pour Menton nous ne possédons que les résultats de nos comptes dans les "list of Visitors" du *Menton et Monte-Carlo News* du 4 février 1911. Ces listes présentent les nationalités de 2 364 familles dans 44 hôtels, et de 236 dans des villas. Dans les hôtels mentonnais les Français étaient rares : ils préféraient semble-t-il, les villas. Comme l'indique le tableau 5, les hivernants à Menton venaient du monde entier.

5 - Origines des "visitors" à Menton, 4 février 1911

Origines	Hôtels		Villas		Total	
	No	%	No	%	No	%
Grande-Bretagne	881	37	119	50	1 000	39
France	185	8	55	23	240	9
U.S.A.	137	6	3	2	140	5
Ailleurs	1 161	49	59	25	1 210	47
Total	2 364	100	236	100	2 590	100

Dans les nombreux hôtels à Menton, la France, la Grande Bretagne et les Etats-Unis ne fournissaient que la moitié des clients. Les autres venaient de partout, sans qu'aucun pays ne se distingue. On y voit des Allemands, des Hongrois, des Italiens, des Russes, des Belges, des Hollandais, des Autrichiens, des Danois, des Suisses, aussi bien que des Roumains, des Sud-Américains, des Ceylanais, des Polonais, des Suédois et des Australiens.

On remarque combien l'hôtel "Bellevue and Italie and Grande-Bretagne (250 beds)" a mérité au moins une partie de son nom : sur les 137 personnes indiquées cette semaine là, 127 étaient d'Angleterre, et une (la comtesse de Villanova) d'Italie. (19)

Notre source pour les nationalités à Monte Carlo est la même que pour Menton. Comme l'indique le tableau 6, en février 1911 on comptait 991 familles dans 17 hôtels, et 43 dans les villas.

6 - Origines des "visitors" à Monte Carlo, 4 février 1911

Origines	Hôtels		Villas		Total	
	Familles	%	Familles	%	Familles	%
Grande-Bretagne	286	29	39	90	325	31
France	155	16	2	5	157	15
U.S.A.	4	4	2	5	46	4
Ailleurs	506	51	0	0	506	50
Total	991	100	43	100	1 034	100

Comme à Menton, la moitié des hivernants à Monte Carlo viennent de partout en Europe, et parfois de plus loin. Dans les hôtels, les Anglais sont la nation relativement majoritaire, dans les villas ils forment une majorité absolue. A l'hôtel Windsor, les Anglais devaient se sentir chez eux : sur les 73 hôtes présents, tous sont d'Angleterre ! Il ne s'y trouvait que sept couples, les 59 autres invités, on le suppose, ayant chambre "simple". On y voit des "lady" et un Brigadier général", des "Major" et une "Countess", beaucoup de "Mrs" et de "Mr" et neuf de ces "Miss". L'hôtel de Londres, par contre, n'hébergeait que quatre Londoniens, les seuls Anglais présents, entourés d'une soixantaine d'autres clients de toute l'Europe, de la Russie, et même de Java et de Zanzibar. A Monte Carlo, comme ailleurs, on remarque l'absence quasi totale d'Espagnols et de Portugais, quoique leurs pays soient si proches de cette Côte d'Azur.

Les origines des hivernants à Nice, capitale (du moins démographique) de la Riviera française, nous sont bien connues. Le tableau 7 résume ces caractéristiques

7 - Origines des hivernants à Nice, 1864-1911

Origines	5 mars 1864		15 janvier 1870		Saison 1800-81		4 février 1911	
	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%
Gde-Bretagne	395	29	674	28	6 270	19	110	18
France	474	35	785	33	13 004	40	120	19
U.S.A.	45	3	233	10	2 450	7	58	9
Russie	136	10	191	8	2 507	8	55	9
Alailleurs	303	23	484	21	8 566	26	287	45
Total	1 353	100	2 367	100	32 897	100	630	100

A la veille de l'arrivée du chemin de fer les Américains représentaient environ 3% des hivernants à Nice. Six ans plus tard leur nombre va quintupler et, jusqu'à la Grande Guerre, ils formeront régulièrement un dixième de cette population et égaleront toujours les Russes. Les Français étaient toujours les plus importants, toutefois, suivis par les Anglais. Pendant les grandes années de la Belle Epoque, cependant, le nombre de personnes venant d'autres pays -du monde entier- va augmenter, et en hiver Nice deviendra rapidement une grande ville cosmopolite où l'on entendra toutes les langues. Les hôtes indiqués dans les treize hôtels niçois présentés dans The Menton and Monte Carlo News du 4 février 1911 viennent, peut-être encore plus que dans d'autres villes de la Côte, de près et de loin. A la Riviera Palace, pour ne donner qu'un exemple, des hôtes viennent de Turin, Budapest, Paris, Stockholm, Londres, New-York, Buenos-Aires, Saint Petersburg, Como, Saint Louis, Marseille, Athènes. Et il en est de même dans tous ces hôtels.

Sur la Riviera les Anglais n'étaient en fait prédominants qu'à Cannes. Au cours de la Belle Epoque, cependant, cette prédominance allait diminuer sans cesse. A la veille de la guerre franco-prussienne ils avaient représenté presque les deux tiers des hivernants : à la veille de la guerre de 1914 ils n'en formeront qu'un peu plus du quart, et les Français les auront largement dépassés. Le tableau 8 présente le détail de cette évolution.

8 - Origine des hivernants à Cannes, 1867-1911

	1er janvier 1867		Fin janvier 1878		1er mars 1892		23 février 1911	
Origines	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%
Gde-Bretagne	350	59	750	49	1 464	45	1 286	29
France	177	30	490	32	1 239	38	2 224	49
U.S.A.	15	2	50	3	-	-	226	5
Allemagne	9	2	90	6	-	-	223	5
Russie	10	2	20	1	-	-	147	3
Ailleurs	31	5	137	9	522	17	396	9
Total	592	100	1 537	100	3 225	100	4 502	100

A la différence de Nice, à Cannes les Français et les Anglais sont toujours en majorité. Ensemble, ils forment toujours plus des trois quarts des hivernants. Les Américains et les Allemands se partageront quelque 10% de cette population hivernale.

A la veille de la Grande Guerre, cependant, les Français et les Anglais se distribueront de façon très différente pour leur choix de logements. Dans la "Liste générale officielle des étrangers", publiée par Le journal des Etrangers dans son édition du 7 janvier 1911, on compte 69% de Français dans les villas et appartements à Cannes, contre seulement 16% d'Anglais. Dans les hôtels, cependant, les chambres sont partagées : 38% d'Anglais et 35% de Français (20). Les Anglais venaient sans doute pour des séjours plus courts et moins dispendieux que par le passé. En fait, pendant la saison 1911-12 le plus grand nombre (28%) des hivernants dans les hôtels se présentaient au mois de février, tandis que dans les villas la majorité (42%) arrivait en novembre. On devine que les Anglais se délectaient à rester dans leur "home sweet home" pour Noël et le Nouvel An, avec cette belle perspective d'un voyage confortable et rapide vers une Riviera chaude et ensoleillée qui ne faisait que les attendre.

ENTRE LES GUERRES MONDIALES

Les années entre les guerres peuvent être considérées en deux périodes : d'abord celle de la croissance économique pendant les années vingt, et ensuite celle de la Grande Dépression des années trente.

Ces périodes de "boum" et puis de "crash" allaient bien entendu avoir une grande influence sur les populations de la Côte d'Azur. Les populations locales des plus grandes villes en 1921 ressemblent de près à celles d'avant-guerre, seule la population d'Hyères ayant diminué (de 21000 à 17 500 habitants). Cependant, le nombre d'habitants va croître rapidement, comme l'indique le tableau 9. Au cours des quinze années 1921-1936 la population de Nice passera de 173 013 à 241 916, une croissance de 40%. Nice fut en fait de loin la plus grande ville de la Côte, sa population étant plus grande que celle de toutes les autres villes réunies. Elle fut, par exemple, cinq fois plus grande en 1921 que Cannes. Mais la population cannoise augmentait encore plus rapidement que celle de Nice ! De 30 907 habitants en 1921 Cannes passera à 49 052 en 1936, une croissance de 60%. C'est la population d'Antibes (Juan-les-Pins compris) qui aura augmenté le plus cependant, en quinze ans elle aura presque doublé.

9 - Populations locales en 1921 et 1936

Ville	1921	1936	% de croissance
Nice	173 013	241 916	40
Cannes	30 907	49 032	59
Hyères	17 476	26 378	51
St Raphaël	6 183	9 635	56
Antibes	12 768	25 014	96
Menton	18 645	21 703	16

Quant au nombre de touristes aucun chiffre ne peut être exact, et les renseignements disponibles sont loin d'être complets. Nous pouvons néanmoins en connaître une évolution générale et celle-ci est indiquée dans le tableau 10.

10 - Nombre de touristes sur la Côte d'Azur, 1921-1939

Année	Nice	Cannes	Antibes, Juan-les-Pins	Hyères	Menton
1921	134 000	-	-	-	-
1924	264 000	-	-	-	-
1925	317 000	-	5 000	-	-
1926	282 000	-	-	10 000	-
1927	290 000	-	-	-	-
1928	-	80 900	-	-	-
1929	304 000	100 100	-	9 000	32 846
1931	-	90 800	-	12 300	-
1932	-	84 000	-	-	21 021
1934	-	77 500	-	-	20 048
1935	-	74 000	-	9 030	14 448
1937	-	90 800	-	11 875	-
1938	-	125 000	41 076	10 772	-

Nice doublera sa population touristique au cours des années 1921-1924, lorsqu'elle atteindra une sorte de plateau. En général, toutefois, la Côte semble atteindre un de ses maxima de touristes au tournant des années 1920-30, avant de connaître une baisse pendant la Dépression, et ensuite une reprise à la veille de la Deuxième Guerre. Le cas d'Antibes et Juan-les-Pins est quelque peu particulier : les goûts évoluant pour les bains de mer en été avec des plages de sable fin allaient attirer un nombre toujours croissant vers ces lieux, jusque là relativement peu fréquentés. Cannes aussi, avec un maximum de touristes en 1938, profitera de ce phénomène.

La saison la plus réussie fut celle de 1937-38. Dans The Riviera News pour mai 1938 on lira : "Tout de long de la Riviera on a connu cinq mois plein d'intérêts et de plaisirs tels qu'on n'en avait jamais connus pendant les années précédentes, et le nombre de visiteurs a dépassé tous les records."

L'évolution de la nationalité des touristes nous est connue grâce essentiellement à des comptes que nous avons pu faire dans les "Listes officielles des Etrangers" aux Archives départementales des Alpes-Maritimes à Nice et aux Archives départementales du Var à Draguignan. A Nice nous avons calculé la distribution des nationalités d'un total de 15 650 touristes séjournant à un moment sur la Côte dans les Alpes-Maritimes et à Monte Carlo au cours des saisons 1919-20, 1924-25, 1929-30, 1933-34 et 1938-39. A Draguignan nous avons pu consulter celle d'un total de 31359 visiteurs dans les grandes stations du Var pendant toute l'année 1934, et en janvier 1939.

Le tableau 11 indique la distribution de trois nationalités régulièrement présentes en grand nombres (les Français, Anglais et Américains) dans les hôtels.(21)

11 – Nationalités dans les hôtels des Alpes-Maritimes et à Monte Carlo, 1920–1938

	12/02/1920		14/02/1925		23/11/1929 14/12/1929 18/01/1930		17/01/1934		32/12/1938	
	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%
Gde-Bretagne	2 064	63	3 123	56	711	44	1 117	42	1 105	58
U.S.A	151	4	531	10	182	11	120	5	57	3
France	334	10	649	11	240	15	665	25	272	14
Autres	756	23	1 312	23	495	30	739	28	477	25
Total	3 295	100	5 705	100	1 628	100	2 641	100	1 911	100

En général l'importance relative du nombre d'Anglais diminuera au cours des années folles, mais augmentera à la veille de la Deuxième Guerre. Les Anglais cependant sont toujours de loin les plus nombreux. La place des Américains est tout le contraire : augmentant jusqu'au début de la Dépression, pour ensuite diminuer rapidement jusqu'en 1938. La grande époque pour les Américains sur la Côte d'Azur sera en effet juste avant l'année de leur "crash". Puis en plein milieu de la crise ce seront surtout les Français qui remplaceront les Anglais et les Américains. La proportion la plus élevée des Français sera en 1934 lorsqu'ils représenteront environ un quart des touristes (tableau 12) révèle que, si l'évolution des nationalités ressemble ici à celle d'ailleurs, la distribution y est très différente.

Nice est une ville beaucoup plus cosmopolite que les autres. On n'y voit jamais moins de 30% de Français, et les touristes d'autres pays sont toujours présents : de la Pologne, du Venezuela, de Constantinople, de la Roumanie, de la Suède, de la Perse. Les Anglais sont beaucoup moins importants qu'ailleurs et ne représentent ici qu'un cinquième des hôtes (22). Cannes, cependant, a beaucoup plus de Britanniques, mais leur proportion -toujours majoritaire- y va en diminuant : de 52% en 1925 à seulement 37% en 1936 (23).

12 - Nationalités dans les hôtels à Nice, 1925-1938

	1er mars 1925		Saison 1932-35		12 janvier 1935		26 février 1938	
	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%
Gde-Bretagne	74	17	5 495	4	24	19	91	26
U.S.A.	27	8	3 803	2	5	4	13	4
France	133	39	118 240	75	60	48	107	31
Autres	92	36	29 125	29	35	29	135	39
Total	326	100	156 663	100	124	100	346	100

Les Américains y voient leur apogée en janvier 1930 (21%), époque où ils représentent plus du quart des clients au Carlton. La plus britannique des villes sera Menton où, à l'exception de l'année fatidique 1934, les Anglais formeront toujours plus de la moitié des visiteurs. En 1925 on en compte 68%, proportion qui descendra à 41% en 1934, pour remonter à 59% en 1938.

A Monte Carlo, les Anglais représentent régulièrement la moitié des visiteurs (de 44% en 1929 à 58% en 1938). Là, à l'hôtel Windsor en novembre 1929, on aurait pu rencontrer la plus grande proportion d'Anglais dans un hôtel de la Côte : on en voit 62 sur les 71 hôtes présents ! Les Américains ne formeront jamais plus de 10% (en 1920) des visiteurs à la Principauté et leur rôle diminuera progressivement à seulement 3% en 1938 (24).

Les stations du Var, avec l'avènement de la voiture commencent à connaître une popularité jusque-là inconnue. Le petit train du littoral à voie étroite (le "teuf-teuf ") n'avait pas réussi à ouvrir la Côte d'Azur varoise autant que de nombreux Varois l'auraient voulu, et les automobiles y pénétraient toujours avec difficulté. L'amélioration des routes au cours des années 20 et 30, cependant, allait rendre de plus en plus agréable l'accès de cette côte où, attraction supplémentaire de plus en plus importante, le touriste allait trouver des plages de sable. De nombreux touristes aussi, à la recherche de nouveauté, de plages naturelles et même "naturistes", allaient s'éprendre de ces lieux plus tranquilles. Les tarifs moins élevés de ces nouvelles stations ne faisaient rien pour décourager leurs "cognoscenti", souvent moins haut placés sur l'échelle sociale que les grands centres. Les tableaux 13 et 14 présentent l'évolution de la nationalité de ces hôtes du Var à travers toute l'année 1934 et en janvier 1939. Cette évolution ressemble à celle des Alpes-Maritimes, mais la distribution en est très différente. (Les pays indiqués sont ceux d'où viennent régulièrement le plus grand nombre d'hôtes).

13 - Nationalités sur la Côte varoise, année 1934

	Saint Tropez		Fréjus		Saint Raphaël		Le Lavandou		Sainte Maxime		Hyères		Total	
	Fam.	%	Fam.	%	Fam.	%	Fam.	%	Fam.	%	Fam.	%	Fam.	%
France	3 000	81	2 640	85	6 513	57	2 387	80	2 556	95	3 496	63	20 602	70
G. B.	110	3	81	3	2 065	18	113	4	14	1	530	10	2 913	10
Suisse	160	4	43	1	316	3	195	7	19	1	150	3	883	3
Benelux	75	2	62	2	293	2	75	3	38	1	192	3	735	2
Autres	368	10	247	9	2 303	20	181	6	62	3	1 193	21	4 354	15
Total	3 713	100	3 073	100	11 490	100	2 951	100	2 699	100	5 561	100	29 487	100

14 - Nationalités sur la Côte varoise, janvier 1939

	Saint Raphaël		Sainte Maxime		Hyères		Total	
	Familles	%	Familles	%	Familles	%	Familles	%
France	810	60	38	46	450	80	1 298	69
Gde-Bretagne	254	21	22	27	56	10	332	18
Suisse	22	2	8	10	9	2	39	2
Benelux	43	3	9	11	19	3	71	4
Autres	95	8	5	6	35	5	130	7
Total	1 224	100	83	100	563	100	1 870	100

A la différence des Alpes-Maritimes où les Anglais représentent toujours environ la moitié des touristes, ici (et surtout au plus profond de la Dépression en 1934) ce sont les Français qui dominent. Il est vrai que telle n'était peut être pas la situation au cours des années vingt (car nos comptes parmi 420 touristes à Hyères en février 1925 (25) montrent une prédominance de 79% d'Anglais), mais les chiffres après le grand "crash" et la dévaluation de la livre indiquent un changement radical. Parmi les milliers de touristes à Saint-Tropez, Fréjus, Le Lavandou et surtout Sainte-Maxime au cours de l'année 1934 plus de 80% (et même 95% à Sainte Maxime) sont toujours des Français. Il n'y a qu'à Saint Raphaël et à Hyères que l'on verra un certain nombre d'Anglais (18% et 10% respectivement).

En janvier 1939 les Français seront toujours omniprésents (69% du total des touristes), mais la proportion des Anglais aura doublé (18% au lieu de 10%). Sainte-Maxime, la plus cosmopolite des stations varoises, ouvre les bras surtout aux Britanniques qui forment 27% de ses touristes. Saint Raphaël également aura une ambiance quelque peu anglaise avec ses 21% de Britanniques. A Hyères, où ces derniers représentaient environ 80% des hôtes au milieu des années vingt, ils n'en formeront plus qu'un dixième. Les mœurs -et la démocratisation des richesses dans les différents pays- évoluaient sans cesse.

DEPUIS LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

La petite cité de Nice, avec moins de 20 000 habitants au début du dix-neuvième siècle, est une ville importante en 1925 avec 200 000 habitants, et deviendra la grande agglomération niçoise en 1990 avec presque 500 000 habitants (26). Entre 1800 et 1925 sa croissance moyenne annuelle avait été de 1 140 personnes ; entre les seules années 1925 et 1990 cette croissance aura plus que triplé : à quelque 4 615 personnes par an. Entre montagne et mer il n'y a pourtant pas beaucoup d'espace à Nice ni souvent ailleurs sur la Côte où, de plus en plus, les collines se couvrent de constructions.

Le petit port de pêcheurs qu'était Cannes au moment de sa découverte possédait 4 000 âmes en 1834. Cette ville en possédera 45 500 en 1946, et 69 000 en 1990. Comme Nice donc, Cannes aura multiplié sa population "originelle" par environ vingt et, du haut des collines derrière cette agglomération cannoise, on ne verra plus que des bâtiments à perte de vue.

A Saint Raphaël en 1851 le village et la "marine" avaient une population totale d'environ 1 000 personnes. En 1946 ce chiffre aura presque atteint les 10 000, et en 1990 on y en comptera plus de 26 000. Ici encore la population s'est multipliée par au moins vingt au cours de l'ère touristique.

D'autres lieux croissent également, mais sont moins effervescents. Menton, par exemple, s'est multiplié par dix (depuis 1801) ainsi qu'Antibes (depuis 1861), et Hyères par sept (depuis 1807).

15 - Populations locales en 1946,1968 et 1990

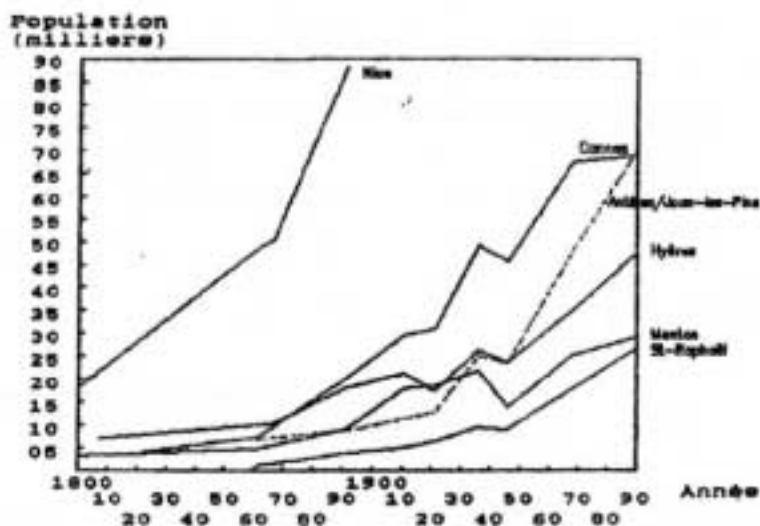
	1946	1968	1990	% de croissance 1946-1990
Nice	211 165	332 442	342 439	62
Cannes	45 548	67 187	68 676	51
Antibes	23 574	47 547	70 005	197
Menton	13 864	25 040	29 141	110
Hyères	23 654	34 875	47 450	101
Saint Raphaël	8 969	17 844	26 616	197
Sainte Maxime	2 688	5 436	10 015	273
Saint Tropez	4 161	6 213	5 554	33

Les plus grandes croissances de la population locale, cependant, ont toujours eu lieu depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le tableau 15 présente les détails de cette évolution dans les différentes communes.

C'est Saint-Tropez qui aura le moindre taux de croissance (33%), et sa population diminuera même à partir de 1968.11 n'en est point de même pour les autres villes. La population de Sainte-Maxime va presque quadrupler entre 1946 et 1990. Saint-Raphaël et Antibes verront les leurs tripler, et celles de Menton et Hyères vont presque doubler. Les centres les plus importants en 1946, Nice et Cannes, ne croîtront que relativement peu et Antibes deviendra en fait la deuxième commune de la Côte en 1990. La population de la Principauté de Monaco augmentera, elle, de 19 200 en 1946 à 29 000 en 1990. Quant à la population de la France, elle passera de 40,5 millions en 1946 à presque 57 millions en 1990, soit une augmentation d'environ 40%.

L'évolution des populations de six des villes principales de la Côte depuis leur début en tant que station touristique est présentée dans le graphique du tableau 16. La population de Nice, plus importante que celles des autres villes, sort rapidement du cadre de ce graphique et par conséquent, est présentée dans un graphique séparé (tableau 17) sur une échelle différente et avec comme point de comparaison, celle de la deuxième ville, Cannes.

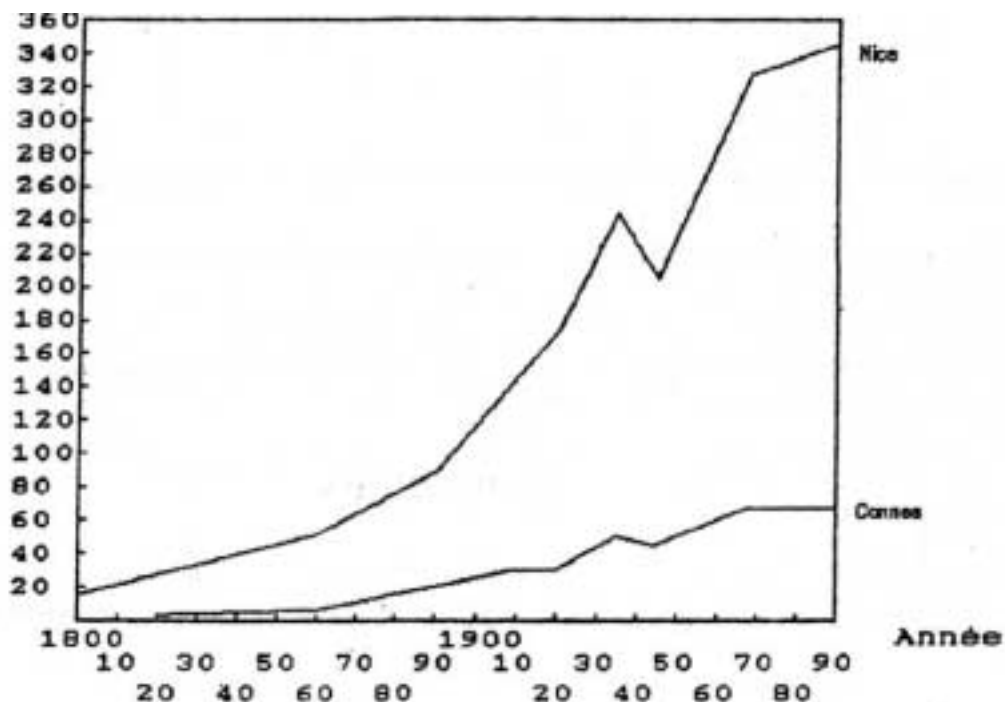
16 - Evolution des populations locales, 1800-1990



Découverte par le tourisme en 1834, Cannes ne prendra vraiment son essor démographique qu'à partir des années 1860 et l'arrivée du chemin de fer lorsqu'elle dépassera rapidement Hyères, restée sans cet avantage ferroviaire. Menton décollera également -doucement- à partir de cette époque-là, ainsi que Nice dont l'ascension sera extrêmement rapide. La Première Guerre ne fera que marquer un petit ralentissement dans ces évolutions. L'effet de la Deuxième Guerre sera beaucoup plus dramatique et toutes les villes -et surtout Menton occupée par les Italiens à partir de juin 1940- connaîtront des diminutions de population. A partir de 1946 ces diminutions seront rapidement rectifiées et les croissances démographiques accéléreront de façon vertigineuse. Au cours des toutes dernières années, toutefois, on semble discerner une sorte de plafonnement dans certaines villes, Nice, Cannes, Menton (et Saint Tropez, non indiquée sur le graphique) qui pourrait suggérer une certaine saturation dans ces lieux.

17 - Evolution de la population de Nice, 1800-1990

Population (milliers)



Il n'est pas possible de connaître le nombre précis des touristes après la Deuxième Guerre car les chiffres disponibles sont le plus souvent ceux officiellement enregistrés et donc des minima. Nous pourrions toutefois retenir une idée des dimensions de ce phénomène et de son évolution.

Comme le montre le tableau 18, cette évolution va toujours en augmentant dans des proportions considérables. A Monaco les chiffres du Service des statistiques indiquent qu'à partir de 1966 le nombre des arrivées dans les hôtels va tripler pour former un quart de million en 1985. Dans la commune de Saint-Raphaël, de seulement 10 177 habitants en 1954, le nombre de touristes au cours des seules années 1952-1956 passera de 40 000 à 95 000. Nice, qui recevait le plus grand pourcentage de touristes sur la Côte verra le nombre de ses hôtes doubler -jusqu'à 635 000- pendant la décennie 1947-1957. Cannes deuxième ville, connaîtra une évolution plus calme : de 139 000 en 1950 à 174 000 en 1957.

18 - Nombre de touristes après la Deuxième Guerre

Année	Monaco	St Raphaël	Nice	Cannes	Menton	Antibes
1947	-	-	309 000	-	-	-
1948	-	-	338 000	-	-	-
1950	-	-	-	139 000	-	-
1952	74 781	40 000	-	-	-	-
1953	-	-	534 000	-	-	-
1954	-	68 931	-	-	-	68 503
1956	-	95 000	-	-	-	-
1957	-	-	635 000	174 000	83 000	-
1965	-	100 000	-	-	-	-
1966	80 445	-	-	-	-	-
1970	88 750	-	-	-	-	-
1975	138 853	-	-	-	-	-
1980	214 725	-	-	-	-	-
1985	241 812	-	-	-	-	-

Si l'on calcule le nombre total des touristes dans ces six communes on voit qu'au milieu des années cinquante la Côte recevait au moins un million de personnes chaque année et ce chiffre, on se le rappelle, ne représente qu'un minimum. Si l'on additionne les populations locales de ces lieux en 1954 on obtient un total de seulement 369 000 habitants. "Il y a," s'exclamera Raoul Blanchard en 1960 "vraiment excès touristique, aboutissant à une sorte d'asphyxie (27)". Dix ans plus tard, cependant, on va dénombrer neuf millions de touristes sur la Côte et cela pour la seule hôtellerie (28). Dans ce nouveau tourisme de masse, comme on va bientôt le désigner, on a bien l'impression que maintenant tout le monde pourra venir sur la Côte d'Azur.

Les nationalités les plus en vue sur la Côte après la Deuxième Guerre furent les Français qui, en 1954, représentaient 60% des touristes. A Saint-Raphaël, par exemple, ils en formeront 70% cette année-là, 48% à Antibes-Juan-les-Pins, et 63% à Cannes entre 1955 et 1957 (29). La première région exportatrice de touristes fut, sans conteste, la région parisienne, suivie du Nord, de l'Est et des régions industrielles de Lyon et de Saint-Etienne mais, nous assure Borgialle-Fabre, "tout Français est un client éventuel de la Côte d'Azur". Ces Français vont le plus souvent dans les petits ou moyens hôtels et prennent rarement des chambres dans les palaces : ils sont, par exemple, seulement 25% au Martinez et 20% au Carlton à Cannes à la fin des années cinquante (30). A Monaco aussi les Français seront plutôt rares : en 1966 ils ne formeront que 28% des touristes, chiffre qui diminuera désormais sans cesse (31).

Quant aux étrangers, ne sont disponibles (à l'exception de Monaco) que des renseignements concernant la période immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale.

C'était alors toujours les Anglais qui prédominaient. A Cannes, par exemple, leur nombre triplera jusqu'à 22 000 (ou 30% des étrangers) entre 1948 et 1951. Cette année-là, cependant, l'Angleterre connaîtra des heures difficiles et la trésorerie britannique limitera brusquement l'allocation touristique de ses nationaux à seulement 25 livres. En 1952 la fréquentation anglaise à Cannes tombera à 14 000, et la Côte d'Azur deviendra souvent hors de portée pour ceux qui avaient tant fait sa fortune. Cannes ne sera plus une ville anglaise mais américaine, car en 1956 les Américains s'y trouveront en majorité relative : ils seront 17 160 (23% des étrangers) contre seulement 13 900 Anglais (19%). Au Carlton les Américains représentaient alors la moitié de la clientèle d'été (et un tiers de celle d'hiver), et l'on comprend que Grâce Kelly et Cary Grant aient pu se sentir tout à fait chez eux lors du tournage dans cet hôtel du film de Hitchcock "La main au collet". En 1956, comme en 1938, les Anglais et les Américains prédominaient à Cannes, représentant 40% des étrangers, mais en 1938 les Anglais à eux seuls totalisaient 35% ! En 1956 ce seront les Italiens (13%), les Belges (10%), les Suisses (8%) et les Allemands (7%) déjà de retour (le gouvernement ouest-allemand ayant augmenté l'allocation touristique de 300 à 1 500 marks en 1955) qui suivront ces deux premières nationalités (32).

A Antibes en 1954 les Anglais seront en première place (29% des étrangers) suivis des Belges (23%) et des Américains (12%). A Saint-Raphaël cette même année ce sont toujours les Anglais qui prédominent (22%) suivis ici encore par les Belges (16%), les Suisses (15%) et les Allemands (11%).

A Monaco entre 1966 et 1985 les Italiens domineront parmi les étrangers jusqu'en 1980 lorsque les Américains, deuxième jusque là, changeront de place avec eux. Les Anglais y prennent toujours troisième position, suivis par les Allemands (33).

NOTES ET REFERENCES

- (1) Roger Isnard "Les Anglais à Nice", dans Nice historique, oct-déc. 1985, p. 111.
- (2) Robert Latouche, Histoire de Nice, Nice, 1951, t. 2, p. 146.
- (3) Aufèvre, Hyères et sa vallée, 1863, cité dans M. Boyer, "Hyères, station d'hivernants au XIXe siècle, "Provence historique", 1.12,1962, p. 155.
- (4) Citée dans J. Dogliani, Lord Henry Brougham, DES, Aix-en-Provence, (sans date).
- (5) L. Giorsetti et A. Tiberti, "Menton création du tourisme" dans "Loisir, Environnement et qualité de la vie sur la Côte d'Azur", Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, no. 24,1976, p.1.
- (6) Urbeits se trompe dans son total (450), au lieu de 410.
- (7) Il y avait 82 "étrangers" à Saint-Raphaël en 1865, dont la plupart des Français (et seulement trois familles anglaises).
- (8) P. Lèques, La vie mondaine à Nice de 1860 à 1881, Université de Nice, 1967, p. 61.
- (9) Alexandre Lacoste, Nice pittoresque et pratique, Nice 1876, p. 157.
- (10) Cité dans Lèques, p. 76. Lèques se trompe dans son addition (30 004) au lieu de 32 897.
- (11) B. Bianchi, Contribution à l'étude du tourisme sur la Côte d'Azur. La saison à Cannes de 1870 à 1914, Université d'Aix-en-Provence, 1958, publié 1964, p. 19,24,28 et 99.
- (12) Isabelle Foucaut, Hyères, de la villégiature de luxe au tourisme populaire, Université de Provence, 1990, p. 44-45.
- (13) Dans les listes des hivernants on voit de temps à autre le nom de la famille suivi, par exemple, des mots "et enfants", "et fam.", "the Misses" etc. ou, au contraire, une famille dont les membres s'inscrivaient individuellement.
- (14) P. Méjean, D'Antipolis à Juan-les-Pins, Bordas, 1969, p.179.
- (15) Archives départementales des Alpes-Maritimes, PR 527.
- (16) C. Dyer, "Témoignage d'une époque révolue : les grands hôtels palaces à Saint-Raphaël, 1880-1988" dans Provence historique, oct-déc, 1989.
- (17) M. Boyer, "Hyères, station d'hivernants au XIXe siècle" dans Provence historique, 1.12,1962, p.159.
- (18) C. Dyer, "Témoignage d'une époque révolue : les grands hôtels palaces à Saint-Raphaël, dans Provence historique, p. 509.
- (19) Les autres étaient des Etats-Unis (6) et de la Hollande (3).
- (20) Archives départementales des Alpes-Maritimes, PR 474 (Bianchi, p. 199 trouve ces mêmes

proportions dans les listes pour février 1911).

(21) Les renseignements concernant les autres lieux de séjour (villas, chambres, meublés, etc.) ne sont malheureusement pas exploitables.

(22) E. Pastorelli, *Le tourisme à Nice de 1919 à 1936*, DES, Aix-en-Provence, 1964, p.49.

(23) Le nombre de touristes compté à Cannes est : 196 en 1925, 454 en 1930 et 56 (au Martinez) en 1938. Borgialle-Fabre (p.73) indique 35% d'Anglais à Cannes en 1938.

(24) Le nombre de touristes à Menton est : 2 556 en 1920, 3 037 en 1925, 387 en 1929, 1 651 (dans 42 hôtels) en 1934 et 857 en 1938, A Monte Carlo : 627 en 1920, 1 537 en 1925, 602 en 1929, 694 en 1934, et 998 en 1938.

(25) "Liste officielle des étrangers" dans *The Menton and Monte Carlo News*, 14 février 1925.

(26) La population de l'agglomération de Nice en 1990 sera de 476 000 habitants.

(27) R. Blanchard, *Le comté de Nice*, Fayard, 1960, p. 109.

(28) Georges Ayache, *Histoire des Niçois*, Ed. Fernand Nathan, 1978, p. 239.

(29) E. Dalmasso, "Le tourisme dans la commune d'Antibes", dans *Recherches Régionales*, 1961, n°1, p.16, pour la Côte en général et Antibes ; rapport du maire de Saint-Raphaël au préfet du Var pour Saint-Raphaël, Borgialle-Fabre, p.67 et 68.

(30) Borgialle-Fabre, p.66 et 67,

(31) Jean Pastorelli, *Histoire de Monaco*, Monaco, 1986, p.103.

(32) Borgialle-Fabre, p. 65,66, 70,73 et 74.

(33) Dalmasso, "Le tourisme ..." p. 16 pour Antibes, rapport du maire au préfet pour Saint-Raphaël, J. Pastorelli, p. 103 pour Monaco.

LA NAISSANCE DU BOULEVARD DE LA CROISETTE

Patricia NAMVRINE

**Mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice
Sous la direction de M. Ralph Schor.**

PREHISTOIRE DE LA CROISETTE. (1)

• Cannes au début du XIXe siècle

Au début du XIXe siècle, Cannes n'est qu'une bourgade de pêcheurs dont les limites seront pendant longtemps le Suquet, les rues Forville et Grande (actuelle rue Meynadier). Quelques sentiers descendant de la colline du Suquet partent vers une petite chapelle perdue dans les dunes où les marins viennent prier "Notre Dame du Bon Voyage".

Le ruisseau du Châtaignier suit une ligne brisée jusqu'au croisement actuel des rues d'Antibes et Félix-Faure et se jette dans la mer.

A part la chapelle, il n'y a aucune construction à cet endroit (futur point de départ du boulevard de la Croisette) et au-delà s'étalent campagne, sables et marécages (2).

De l'antiquité à 1838, Cannes n'a pas de port. Elle n'est pas assez sûre pour la marine à voiles, malgré les deux îles, quand soufflent Mistral et vent d'est ; sa rade n'est pas assez profonde pour les gros tonnages et sa plage livrée aux coups de mer ne sert qu'à déposer les marchandises. Son môle, son quai et son port, terminés en 1841, s'avéreront très vite insuffisants pour la marine à vapeur dès 1852, à cause de sa faible profondeur : 4 mètres pour des tonnages qui ne cessent d'augmenter.

Son destin sera ailleurs et viendra par la route, d'un lord anglais dont nous parlerons plus loin. En 1834, l'agglomération commence à s'étendre vers l'est, débordant des limites traditionnelles. La municipalité d'alors s'affaire à établir un plan d'alignement de ce qui allait devenir le quartier neuf du Châtaignier, du nom du ruisseau descendu des hauteurs des Vallergues et qui serpente encore librement.

Quand on quitte "La Marine" qui n'a pas encore reçu le nom d'"Allées de la liberté", et qu'on se dirige vers l'est, on rencontre une étendue où l'on s'efforce de niveler les dunes et dont la délimitation du côté de la mer est l'objet de contestations entre la commune et l'Etat. C'est sur les sables de ce rivage que devait naître et embellir le boulevard de la Croisette. Essayons de nous faire une idée de son état au début du XIXe siècle.

• Quand la Croisette n'était que du sable.

Avant de devenir le magnifique boulevard d'aujourd'hui, "La Croisette" n'était qu'un chemin sinueux et sableux, emprunté par les ânes et les pèlerins.

Géographiquement, la Croisette est le petit cap qui sépare la rade de Cannes et celle de Golfe-Juan ; à la pointe du cap, on a construit au Moyen-Age sur les rochers battus par les flots, une tour circulaire pour abriter les guetteurs chargés de surveiller l'approche des navires suspects et de donner l'alerte. En 1635, une deuxième tour, des murailles de défense et des casernements furent édifiés à la hâte pour résister à toute tentative de l'ennemi espagnol qui s'était emparé des îles. L'ensemble de ces ouvrages porta le nom de "Fort de la Croix". L'armée se désintéressa vite de ces pierres, mais le ministère de la guerre en resta maître. Il l'était encore en 1865 quand il les céda aux douanes qui installèrent un poste de vigie dans la tour dite "de Richelieu" (la construction du Palm-Beach-Casino a fait totalement disparaître les derniers vestiges de ces fortifications en 1927).

Pour se rendre à cette vieille tour de guet, les Cannois avaient à leur disposition, l'ancien chemin royal d'Antibes déclassé au milieu du XVIIIe siècle (c'est de cette époque que date le nouveau tracé suivi aujourd'hui par l'actuelle route nationale 7). Cet ancien chemin royal passait à l'intérieur de la ville par la rue Grande, puis passait à proximité de la chapelle "Notre Dame du Bon Voyage", longeait le rivage de configuration irrégulière pour parvenir à la naissance du cap. De là, le chemin délaissait un sentier conduisant à la tour, et s'enfonçait dans les terres en direction de l'est, suivant un tracé qui épousera au XIXe siècle le chemin vicinal de "Gros Vieil", puis le boulevard Alexandre III (3).

Cette voie était d'un grand intérêt, car elle permettait d'embarquer ou débarquer hommes et marchandises à la pointe du cap, quand l'état de la mer rendait difficile l'arrivée au mouillage de Cannes, et plus encore la sortie.

Le 15 février 1874, l'administration passa avec un marin cannois un marché, prévoyant l'embarquement et le débarquement, soit au port de Cannes, soit au Cap Croisette selon l'état de la mer. Les Cannois ont ainsi largement utilisé les facilités offertes par le cap en passant par le chemin le long du rivage (futur boulevard de la Croisette), ainsi que les pèlerins lors des fêtes religieuses aux îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.

Mais à la fin du XVIIIe siècle, de très importants atterrissements se formèrent sur la côte, modifiant rapidement l'aspect du rivage. Au début du XIXe siècle, le vieux chemin royal disparut enseveli sous les dunes, si bien qu'il ne fut pas porté sur le cadastre de 1814.

On a souvent décrit la côte orientale cannoise au milieu du XIXe siècle : une vaste lande sablonneuse où, sauf quelques petits groupes d'arbres, la végétation se limitait à des roseaux qui attestaient de l'existence d'une ancienne zone marécageuse, où de petits ruisseaux (de la Foux, du Châtaignier, de la Baume), incapables de se frayer un chemin à travers les dunes, achevaient leurs cours en une succession de flaques croupissantes.

Là, où se pressent aujourd'hui les palaces les plus prestigieux et les résidences de rêve, on ne trouvait alors que de simples bastides, guère plus que des cabanons, et où pacageaient à l'aventure quelques moutons et chèvres.

"La mer jetait sous mes pas des roseaux et des algues..." (4). Est-ce bien le rivage cannois que Victor Hugo nous dépeint en ce raccourci saisissant ? D'une manière moins poétique mais plus précise, un rapport communal de 1823 nous fait toucher du doigt la réalité : *"Les dunes qui recouvraient le rivage oriental pouvaient s'élever jusqu'à dix ou quinze mètres de haut. Elles avaient fait reculer les cultures et n'étaient fixées par des plantations que dans les parties les plus éloignées de la mer, si bien que par vent d'est violent, les tourbillons de sable étaient entraînés au devant de la ville et que ce site fut surnommé par les Cannois "La petite Sibérie" (5).*

L'accès aux terres encore cultivées était devenu si mal aisé qu'il fallait s'ouvrir un passage à travers les propriétés privées, soit en circulant à la limite des dunes et des cultures, soit en gagnant des parcelles proches du rivage à partir de la route d'Antibes. Le seul avantage était que la population disposait d'une énorme sablière où tout le monde puisant abondamment.

Il faudra la volonté de plusieurs riverains et l'aide de plusieurs municipalités pour faire revivre le chemin et créer le futur boulevard de la Croisette. Mais avant de suivre sa naissance et son développement, il est intéressant de connaître l'origine du nom célèbre de "Croisette".

• Origine du nom " Croisette".

De nombreuses explications ont été avancées dans ce domaine, mais nous nous limiterons à celles qui semblent les plus vraisemblables et les plus logiques au regard de l'histoire et des coutumes cannoises.

On s'accorde à admettre que le nom vient de la croix qui fut érigée par les gens de mer (sorte de calvaire, à l'exemple de ce qui se fait en Bretagne) fort anciennement au milieu d'un bois de pins et dont le socle ruiné était encore visible à la fin du siècle dernier. Croix de fer ou de pierre, les avis divergent, mais le fort à la pointe du cap, dont nous avons déjà parlé, porta le nom de "Fort de la croix". Les Cannois semblent l'avoir vénérée tout particulièrement, puisqu'ils accompagnaient chaque année en procession les confréries des pénitents en marche vers elle. Saint Honorât mourut à Arles en 429. Ses restes furent transférés à Lérins le 20 janvier 1391 ; d'après la tradition, c'est à cette année que remonterait l'usage des processions dans l'île. On venait de France, d'Espagne, d'Italie et surtout de Provence pour l'accomplissement d'un vœu ou pour des indulgences accordées par les papes depuis 1119, aux fidèles qui faisaient le pèlerinage à Lérins, visitaient l'église, aidaient les religieux à la construction de la tour.

Déjà en 1369, le cap portait le nom "de la croix" puisque à cette date, un Cannois reconnaissait tenir du seigneur, une terre qu'il possédait dans ce quartier. Mais c'est seulement au milieu du XVIIe siècle que l'habitude se prit d'appeler "Croisette" la partie extrême du cap. Il est d'ailleurs également intéressant de noter qu'une petite croix se désigne en provençal "crouzeto" d'où la facilité de glisser vers "Croisette".

L'explication du mot "Croisette" serait dans notre langue ancienne, un croisement de chemins : ce qui laisserait penser que les habitants ayant résidé à proximité de ce carrefour avaient simplement baptisé cet endroit du diminutif de "Croisette", en somme un lieu de croisement.

Une autre explication plus sociologique est celle du professeur Emile Marcel-Aubert qui note : *"Dès lors qu'au début du siècle, la promenade cannoise sur trottoir en bord de plage n'allait que du Majestic actuel (Hôtel Beau-Rivage) à l'hôtel Carlton et que les promeneurs de ce temps en avaient vite fait le parcours, ils revenaient donc sur leurs pas ; ainsi arrivaient-ils à faire plusieurs trajets et de ce fait, se rencontraient, se croisaient souvent et puisque les Provençaux emploient depuis toujours, la finale des qualificatifs en "ette" (exemples : mirette, soupette, joliette...), il leur fut facile de transformer se croiser en "Croisette". Us allaient ou ils venaient de faire la croisette, c'est à dire de se rencontrer plusieurs fois par couple ou en bande. Inutile de chercher une autre explication, je la tiens depuis 1935, lors de mon voyage de noces, en promenade sur "La Croisette", de mon beau-frère cannois qui la tenait d'amis niçois. Les explications les plus simples sont parfois les plus merveilleuses... "* (6).

Et qui sait, peut-être les plus vraies !

Ce nom "Croisette" va donc devenir synonyme de luxe et être associé à une des plus belles artères du monde. L'histoire et les activités de Cannes ne la destinaient pas à un brillant avenir et la ville dans cette première moitié du XIXe siècle semblait vivre au ralenti. Il faut donc se tourner vers ce fameux rivage inhospitalier et déserté, et le voir sortir de sa chrysalide pour devenir un lieu prestigieux.

LA JEUNESSE DE LA CROISSETTE.

L'avenir doré de Cannes se décida en un instant privilégié de l'année 1834, quand un lord anglais ne put arriver au bout du voyage qu'il entreprenait vers l'Italie. A partir de là, le développement du village imposa vite l'idée d'une voie d'agrément pour le plaisir de la clientèle étrangère : le boulevard de la Croisette allait naître.

• L'importance de Lord Brougham pour Cannes et la Croisette.

Cannes est une ville de transit. Au "Relais de la poste aux chevaux", le relais de Cannes ne représente qu'un quart d'heure d'attente, le temps de changer les attelages. Elle va devenir une ville de séjour hivernal aristocratique grâce à la conjoncture d'événements imprévisibles et l'intérêt d'un Anglais que le destin plaça sur la route de Cannes.

Le flot montant et descendant de l'aristocratie britannique, germanique, Scandinave en route vers le prestige de l'Italie, venu lui demander des leçons du passé comme la guérison de ses phtisiques, reprend dès l'effondrement du premier empire français. Il est de nouveau contrarié par l'apparition des épidémies de choléra en Europe depuis 1830.

Les causes de ce fléau demeurèrent longtemps inconnues. On estime qu'elle est une maladie des classes pauvres jusqu'au jour où elle atteint les classes les plus favorisées. En Méditerranée occidentale, on s'en défend par des moyens séculaires mis en oeuvre contre la peste : les fermetures des frontières et les longues quarantaines imposées aux voyageurs sont les mesures les plus efficaces. La ville de Nice, ville de séjour hivernal, fut épargnée par ce mal. Elle en attribue le mérite à l'énergie des mesures prises par le comte de Cessole, président du Sénat de Nice, et du conseil de la santé de la ville. Méfiant envers l'insouciance française en matière de protection sanitaire, il ordonne des mesures draconiennes envers tout ce "qui vient de Provence".

En novembre 1834, elles s'appliquent à lord Brougham and Vaux, ancien ministre des finances du Royaume-Uni d'Angleterre. Une correspondance d'une dignité acerbe entre les deux juristes provoque la curiosité amusée du Consul de France à Nice. Rien ne fléchit le comte de Cessole. Il impose à tous la règle commune. Dépité, lord Brougham tourne le dos à l'Italie. L'essentiel pour l'évolution de Cannes est le dénouement de l'affaire. Lord Brougham aima cette ville, ses promenades, sa rade, sa douceur. Il finit par venir s'y installer l'hiver avec sa femme Ann Mary Sparling. Il acheta en l'étude de Maître Violet pour la somme de 13 500 francs, un vaste terrain du haut de la colline de la Croix des Gardes à la route de Fréjus, le 5 janvier 1835. Il y fit bâtir de 1835 à 1839 le château "Eléonore-Louise", du prénom d'une de ses filles qu'il avait perdue, dans un style Renaissance, qui fit de lui un propriétaire cannois.

Lord Brougham devint le conseiller et le protecteur altier de la municipalité cannoise auprès du palais des Tuileries, de la Monarchie de juillet au Second Empire. Il mit souvent son influence au service des Cannois notamment pour l'installation du chemin de fer ou l'ouverture du canal de la Siagne. Ainsi Stephen Liégard dit de lui : "Voilà comment le hasard peut d'un homme d'Etat faire un fondateur de ville" (7).

C'est ainsi que lord Brougham reste connu en tant que créateur ou inventeur de la ville de Cannes.

Grâce à lui, le "Tout-Londres" n'a que le mot de Cannes à la bouche et très rapidement les Anglais vont suivre son exemple.

Le pionnier lord Brougham, devenu prosélyte, plusieurs personnages britanniques importants, tel le général Taylor en 1837, plusieurs membres du parlement britannique, ou le pasteur Woolfield en 1838 (esprit ordonné autant que pénétré de sa mission évangélique, le pasteur est le promoteur du quartier anglais à l'ouest de la ville), tous ces hommes de grandes fortunes et de forte expérience des voyages, estimèrent que Cannes valait l'Italie pour l'agrément du site et le bon marché des terrains. L'exemple seigneurial est suivi par la révérencieuse bourgeoisie anglo-saxonne qui y installe ses malades et développe la mode d'une saison médicale. Les propriétaires terriens se font bâtisseurs de villas de location car l'exemple de Nice est partout présent où l'accueil des malades rapporte autant qu'une bonne année de la vente des huiles d'olive. De 1835 à 1863, les hivernants seront essentiellement anglais et ces étrangers vont transformer cette cité qu'ils ont choisie pour lieu de villégiature. La Croisette n'est toujours que terrains vagues. Les quelques maisons se tiennent prudemment bien loin du rivage capricieux.

En 1843, vingt à vingt-cinq familles forment la colonie anglaise. Le comportement général cannois s'est prêté de bonne grâce aux fantaisies architecturales des constructions de châteaux et villas. Les Britanniques sont à l'aise à Cannes. Ils sont assurés pour leurs morts d'un carré concédé dans l'unique cimetière de la ville sur la colline du Château, puis au cimetière du Riou en 1852, de leur culte par l'autorisation de le célébrer dans les maisons privées, puis par la construction de chapelles de 1832 à 1855, de banques et même d'une agence immobilière Taylor et fils ouverte en 1865. L'implantation britannique limitée de 1835 à 1850, s'affirme de 1850 à 1870. Des municipalités entreprenantes du Second Empire la favorisent. De la ville de repos de 1850, naîtra la ville de séjour mondain de 1860.

Le mérite de l'esprit public cannois est d'avoir saisi la chance offerte, de consentir une colonisation pacifique de ses terrains, dans le temps où la tradition reposait sur le commerce maritime. La ville tripla sa population. La colonie anglaise permit à Cannes de prendre son essor urbain, lui apportant vitalité et prospérité, montrant le chemin aux Russes, Allemands, Français, Américains.

Ce fut bientôt la mode de venir à Cannes et les sables de la Croisette allaient voir s'édifier de somptueuses constructions dont nous parlerons plus loin. Avant d'être ville de mondanités, Cannes fut ville thérapeutique. Penchons-nous sur ses atouts naturels qui la firent débiter sous cette enseigne.

• Cannes : ville d'eau.

La douceur du climat cannois, la tonicité de son air et de ses bains marins en firent un lieu privilégié des médecins et des malades qui attendaient une guérison ou amélioration dans de nombreux domaines. Les sables du futur boulevard de la Croisette, situé au beau milieu des endroits plébiscités par les revues médicales, feront ainsi partie des premiers endroits remarquables par les hivernants, et à aménager par la ville.

Cannes attire par sa beauté. Elle est ceinturée de collines, de la Californie à la Croix des Gardes, qui s'élèvent harmonieusement du niveau de la mer à deux cent cinquante mètres. Plus loin, les massifs de l'Estérel et de Tanneron à l'ouest, et le rempart ininterrompu des Alpes au nord, limitent le bassin climatique de Cannes. Le rivage est très abrité par le Cap d'Antibes à l'est, l'archipel de Lérins au sud et le Cap Roux à l'ouest. De ce fait, les plages sont particulièrement sûres pour les baigneurs, avec possibilité de placer les malades soit au bord de la mer, soit loin du rivage et de la brise marine. La nature variée des sols, la richesse de la végétation recouvrant les terrains siliceux, la présence du sable fin contribuent à faire de Cannes une station touristique de tout premier ordre.

Des dattes, étant parvenues jusqu'à Cannes, un horticulteur eut la bonne idée d'en faire des semis. Et sur les terrains naguère voués aux embruns, on repiqua en 1846, la première plantation de palmiers. Ils ne furent pas mis en place à cette date tout au bord de la mer car la "Croisette" n'existait pas encore.

Ainsi Cannes située dans un immense amphithéâtre de collines et de montagnes, ouvert à l'influence bienfaitrice de la mer et exposée au soleil dut sa renommée à son climat. (8).

Les températures sont toujours adoucies par la mer, immense réservoir de chaleur, car la température de l'eau oscille autour de 15° en hiver. Les moyennes des températures sont de 10,5° en hiver et de 17,5° en automne. Il n'y a pas de froid vif, le thermomètre descend rarement en dessous de 5° et le brouillard est inconnu ; la luminosité est intense, l'atmosphère très pure et l'insolation très importante ce qui représente un atout avec près de trois mille heures de soleil par an. Les pluies sont rares (soixante-dix jours par année), tombant en courtes averses suivies d'éclaircies à la fin de l'automne et au début du printemps. Elle est abritée des vents de secteur Est par la Californie et du mistral violent par l'Estérel. Attirés par le renom du beau ciel cannois, les valétudinaires de tous les pays du nord de l'Europe viennent chaque année plus nombreux demander à ce soleil, ces senteurs, l'iode, le calme et les belles promenades, la guérison de leurs maux. Ainsi Guy de Maupassant, hôte régulier de Cannes écrivait : "Je n'ai jamais vu nulle part, ces couchers de soleil de féerie, ces incendies de l'horizon tout entier, ces explosions de nuages, ce renouvellement quotidien d'effets magnifiques..." (9).

Le climat tonique était réputé pour guérir anémie, rachitisme, asthme, débilité légère ou générale, phtisie, névrose, etc... (10). Il était conseillé d'arriver fin octobre et de repartir en mai. Avec les malades arrivent les parents et les amis bien portants qui vont où la mode les pousse, cette mode étant alors aux villes d'eaux. Ces avantages thérapeutiques font l'objet d'une publicité largement diffusée dans les grandes villes françaises et européennes d'après les publications de docteurs réputés de la ville : docteur Buttura, docteur Valcourt, docteur Gazagnaire.

Ainsi dès 1853, le docteur Valcourt prévoit la fortune de Cannes grâce au climat et aux plages de sable. Déjà en 1856, les médecins recommandent le bain de mer en Méditerranée. Un hôtel, le Pinchinatti dont le propriétaire est l'ancien aubergiste du relais de la poste qui avait accueilli lord Brougham, vingt-ans plus tôt, se construit près du rivage, mais sa clientèle préfère encore les établissements de bains fermés qui offrent bains de mer chaude, bains aromatiques parfumés à l'œillet, la rose. On peut se faire porter de l'eau de mer à domicile pour y prendre ses bains marins.

On conseille aussi les bains de sable, chauffé par le soleil, chargé de divers sels employés avec succès contre les douleurs, "bain local ou général, il doit être pris une heure avant le repas. On doit tasser sa place et faire un trou, le sable superficiel étant le plus sec et le plus chaud. Puis on se fait recouvrir avec le sable environnant. On doit préserver la tête par une ombrelle blanche doublée. On se trouve même très bien de tenir des compresses fraîches sur le front..." (11).

Il faut avouer pourtant qu'on enregistre plus de décès que de guérisons spectaculaires parmi les "poitrinaires" qui viennent alors à Cannes pour recouvrer la santé. Maupassant évoque ces espoirs cruellement déçus dans une phrase mélancolique : "Ce pays ravissant et tiède, c'est aussi l'hôpital du monde et le cimetière fleuri de l'Europe" (12).

Néanmoins, la célébrité de la ville grandit contribuant à son essor et Cannes devient bientôt l'une des stations climatiques les plus réputées. Les hauteurs des collines se bâtissent, puis la vie se rapproche insensiblement du rivage car les pentes et les collines, descendant vers Cannes, ne suffisent déjà plus à la foule sans cesse grandissante des visiteurs attirés par la beauté du golfe, et les vallons environnants sont graduellement envahis par les villas nouvelles. L'accroissement des hivernants sature vite l'ouest de la ville. Ainsi Cannes doit se développer et rechercher de nouveaux espaces vers l'est, dans les quartiers de la Californie et forcément de la Croisette. Bientôt toute la côte ne sera plus qu'un immense jardin semé de luxueuses villas et hôtels.

Cette clientèle grossissante avait l'avantage d'assurer le remplissage des hôtels, pensions et locations, mais aussi d'inciter à la construction d'un habitat adapté qui pouvait à loisir se disperser dans le site. La liste des équipements hôteliers et touristiques était soigneusement jointe aux brochures médicales. On la trouvait aussi dans les guides chaque année. Les conseils municipaux de l'époque, issus de la bourgeoisie locale, étaient dépassés par les événements. A plusieurs reprises on les voit s'opposer aux grands projets d'urbanisme, inquiets d'une évolution jugée trop rapide. Il faut donc saluer les municipalités de la seconde partie du XIXe siècle pour leur courage. Comment donc, notre côte sablonneuse, saltus traversé de ruisseaux, vit-elle le développement nouveau de la ville, et en bénéficie-t-elle pour donner naissance au plus prestigieux boulevard ?

• Un certain chemin de bord de mer.

Tout au long du Second Empire, Cannes envie "La Promenade des Anglais" qui fait la célébrité de Nice. Les édiles cannois savent qu'il y va de l'avenir de la ville, car une promenade agréable est une des conditions indispensables pour attirer et retenir les riches hivernants. Les municipalités ont lancé les "Allées Impériales" près du port, le boulevard Jean Hibert sur le littoral occidental, mais rien n'y fait. Tous les yeux se tournent sur le grand terrain vague battu par les vagues. Manifestement, la création d'une somptueuse promenade sur ce grouillement informe de dunes, de marécages et de roseaux ne sera pas une mince affaire.

Il va falloir tout d'abord, retrouver l'ancien chemin royal, puis le classer officiellement, avec toutes les difficultés que cela va entraîner.

La cité cannoise est redevable à la première moitié du XIXe siècle de l'amélioration du grand axe routier littoral entre Aix en Provence, Toulon et la frontière du Var vers Nice ; qu'il soit la route impériale de Paris à Rome N°108, la route nationale 7, il apporte à Cannes des raisons d'expansion, La présence de cette grande route, l'extension des routes départementales vers Grasse ou Draguignan, imposent aux plus réticents le premier plan d'alignement général en 1842. Les municipalités sont désormais soucieuses de plaire aux étrangers. Elles gèrent un site où ils se fixent d'eux-mêmes.

Aux forces d'inertie de la période de médiocrité antérieure à 1841, les municipalités vont imposer une volonté de discipline urbaine. Un plan de la ville est adopté en 1852, chaque maison reçoit un numéro, on donne un nom aux rues qui n'en possédaient pas. Un architecte de la ville est en place dès 1857. De 1850 à 1870, quatre municipalités assurent la gestion de la ville, dont le maire désigné a le soutien de la préfecture. Le passage de la condition de bourg de transit à la fonction ville d'accueil hivernal est leur oeuvre : Barbe (1851-1855), Millet (1855-1860), Legoff (1860-1865), Méro (1865-1870).

Dès 1846-1847, la ville autorise la savonnerie Girard, près de la chapelle "Notre Dame du bon Voyage", seul établissement industriel de l'époque, rue Bossu, à déposer ses déchets de fabrication sur le bord de mer de façon à former les bases d'une future chaussée asséchant les marécages.

Le tas de détritons alla en s'élargissant et finit par prendre l'apparence d'une petite digue que les Cannois appelaient "chemin de la Croisette". Les propriétaires des dunes songèrent à utiliser celles-ci pour niveler et relever le sol qui put, dès lors être cultivé en partie. La Croisette était alors classée en terrains agricoles.

A partir de 1850, la municipalité s'intéressa de plus en plus vivement à un projet de boulevard le long du rivage. Dès son élection en 1851, le maire Barbe envisage la création de promenades littorales à l'est et à l'ouest. En janvier 1853, il demande à l'Etat la cession, de préférence gratuite, entre la pointe de la Croisette et la Bocca, des lais de mer "propres à être transformés en promenade publique unique en France par les agréments qu'elle offrirait" (13).

Mais la bande de lais de mer qui se déroulait du ruisseau de la Foux aux premiers rochers du cap avait déjà suscité la convoitise des riverains qui en demandaient la concession et, qui sans plus attendre, s'en emparèrent en délimitant les lots visés par des piquets. Tout passage le long du rivage se trouvait donc pratiquement interdit.

Un duel féroce s'engagea alors entre les propriétaires qui niaient froidement l'existence d'un ancien chemin, et la municipalité. Dans sa séance du 6 janvier 1853, le conseil municipal demanda le classement comme chemin vicinal de la vieille route royale abandonnée, à charge pour la commune de la dégager des sables qui la recouvraient, et de l'entretenir. La prétention des riverains souleva une tempête de protestations des Cannois indignés, laquelle se matérialisa par l'envoi au préfet en janvier 1854 d'une pétition de près de deux cents signatures que le maire appuya en ajoutant un nouvel argument : la vente des lais serait contraire à un arrêté municipal prescrivant que les résidus de fabrication de la savonnerie locale soient sur les sables revendiqués, avec fins de consolidation de la future chaussée.

L'ancien chemin royal est au cœur du débat. Un récent jugement du tribunal de Grasse vient de refuser le droit de passage à partir de la route d'Antibes à des propriétaires des terrains de la Croisette. Les magistrats ont estimé qu'un chemin inutilisable existait sous les sables et qu'il suffisait de la dégager. Le préfet charge alors les Ponts et Chaussées de faire les sondages nécessaires pour tenter de l'exhumer. Pour orienter ses recherches, l'ingénieur responsable dispose en tout et pour tout, des souvenirs des vieillards, puisque le cadastre de 1814 l'avait omis.

Il découvre bien dans les cinq tranchées creusées, les traces d'une ancienne chaussée, mais il conclut qu'il doit s'agir d'un reste de voie romaine ! Et pourtant ! S'il avait pu consulter le plan dressé en vue de la vente Daver en 1846, il aurait vu, sur près de deux cents mètres, un magnifique alignement de rochers qui ne pouvaient servir qu'à protéger un chemin des atteintes de la mer. Cet alignement se trouvait à l'intérieur des terres des riverains, preuve qu'ils avaient depuis longtemps dépassé les limites et usurpé une partie du domaine public comprenant la voie abandonnée.

L'ingénieur donnera un avis favorable à l'aliénation, en concluant tout de même à la nécessité de laisser à l'usage collectif, une largeur de vingt-cinq mètres au moins, sur laquelle la ville pourra construire un chemin de dix mètres, estimé bien suffisant, tout en réservant une bande de plage. Le ministère de la Marine autorisa à son tour du côté mer, un talus en pente de 45° maximum, pour le halage des filets, la mise à terre des barques et les opérations de sauvetage.

Cette solution était lourde de conséquences pour l'avenir. Elle rétrécissait la plage et mettait ainsi la voie future à la merci des coups de mer. De plus, en limitant sa largeur à dix mètres, contre le gré de la municipalité, elle rendait fatals des élargissements qui n'étant plus possibles qu'au détriment de la plage, ne feraient qu'aggraver le mal. Rarement l'intérêt public n'aura été aussi abusivement supplanté par les intérêts privés. Mais dès que parvint à Cannes, la nouvelle officieuse de l'accord des diverses instances, les anciens antagonistes se réconcilièrent et s'unirent pour la défense de leurs intérêts devenus communs.

La Croisette n'est alors qu'un étroit chemin de terre battue, balayé par la mer lors des tempêtes. Les mêmes propriétaires qui s'étaient opposés au projet, au nombre de vingt-six, décident en assemblée, le 28 juin 1856, de construire un chemin de cinq mètres de large allant du ruisseau de la Foux jusqu'à l'extrémité de la pointe de la Croisette. Dans le but de préserver leurs parcelles et d'assurer la valorisation de leurs terrains, les riverains prennent en charge les 5/6ème des frais, le reste étant payé par la commune.

De son côté, la municipalité ne ralentit pas son action. En 1854, elle avait déjà décidé la construction d'un pont sur le ruisseau du Châtaignier et dut livrer bataille au ministère des Finances défenseur de ses postes de douanes littoraux et au ministère de la Guerre retranché dans le périmètre des batteries côtières.

Le 18 octobre 1856, informée que l'administration est favorable à la poursuite des travaux, elle signale au préfet que cinq ou six mètres de voie ont pu être tracés à ce jour, grâce à l'apport des résidus de savonnerie, mais que le barrage opposé par les dunes empêche les charrettes d'avancer pour déverser les matériaux. Elle demande donc l'autorisation de faire niveler le terrain. L'accord est donné par arrêté préfectoral le 14 janvier 1857, pour un chemin de dix mètres de large. Mais nouvelle annonce de difficultés futures, les Domaines, impitoyables, précisent que cet arrêté ne confère aucun droit de propriété, ni de jouissance à la commune. La construction commencée n'a donc pas cessé d'être aléatoire. Néanmoins les travaux continuent.

Le conseil municipal vote une somme de 3 000 francs, le 16 mai 1858, pour parfaire la construction du chemin de la Croisette, somme employée au fur et à mesure des travaux. Le 24 janvier 1859, le conseil municipal vote la construction d'un pont sur le ruisseau de la Foux. Avec ce travail, il s'agissait de donner le plus tôt possible à l'agriculture, un chemin propre au parcours des charrettes et créer en même temps le long de la mer, un magnifique boulevard devant embellir la ville que fréquentent tant d'étrangers. Un conseiller municipal dira de ces dépenses : *"C'est semer de l'or et que semer, c'est recueillir bientôt"* (14).

Mais la commune est pauvre. De nouveau, les propriétaires ouvrent une souscription : 6 500 francs sont donnés sur un devis de 10 000 francs.

Le sort des terrains situés entre les ruisseaux du Châtaignier et de la Foux, qu'au long des précédentes années, la commune disputait à l'Etat, est réglé par des ventes aux enchères au profit des Domaines. C'est là que s'élèveront les premières maisons de la future promenade. Mais il faudra attendre le 14 mai 1877 pour que la question soit définitivement réglée en ce qui concerne la note à payer à l'Etat pour les terrains domaniaux sur lesquels on a construit. Enfin, par arrêté préfectoral du 8 décembre 1860 le chemin de la Croisette est classé comme chemin vicinal ordinaire de la sortie "des allées" à la "pointe de la Croisette" avec une largeur de dix mètres sur la plus grande partie du parcours, et de deux mètres à l'extrémité, le long de la côte rocheuse. Il est bordé par un mur qui doit le protéger de la mer, du début du chemin, à l'hôtel Gonnet.

Les Cannois obtenaient enfin satisfaction, mais tout restait à faire.

Les dépenses occasionnées par la construction et l'entretien des chemins vicinaux sont couvertes au moyen de ressources provenant :

- des 5 centimes additionnels imposés à chaque commune (au maximum) avec cette affectation spéciale sur le montant des contributions directes ;
- des 5 centimes additionnels que le Conseil général peut voter tous les ans sur le montant des mêmes contributions ;
- des trois journées (au maximum) de prestations en nature sur lesquelles un certain nombre est converti en argent parce que les prestataires ont opté pour cette conversion.

Le Conseil général fixe tous les ans, le tarif du rachat des journées de prestations. Mais l'entretien du chemin coûte cher. Une lettre des riverains du 31 octobre 1860, aboutit au remboursement par la commune des frais occasionnés pour l'améliorer, en face de leur propriété, quand l'accès se situe sur le rivage : remboursements de 100 francs à Einesy, 80 francs à Legoff, 80 francs à Barbe, 100 francs à Aune.

En effet, le grand ennemi reste la mer. Des vagues "gigantesques" si l'on en croit les gazettes emportent régulièrement la chaussée. Cannes est soumise à ce vent du sud-ouest, le "Labech", contre lequel elle est le moins protégée, et qui dure habituellement un ou deux jours, suit la côte en amenant de la haute mer, des vagues énormes, contre lesquelles une jetée abrite heureusement le port mais qui passant au-delà de la jetée, saccage les jardins et la promenade de la Croisette.

En 1860, le chemin a environ cinq mètres de large et il ne dépasse guère le pont de la Foux. C'est alors que la même année une chance s'offre au chemin vicinal n°4, grâce à la construction de la voie ferrée.

Messieurs Gaduel et Mangini, deux responsables de la Compagnie des chemins de fer de Toulon à Nice, qui étaient en train de percer la voie à travers Cannes, offrent à des conditions très avantageuses, de jeter les déblais sur le chemin de la Croisette, de le terrasser et d'équiper la voie ainsi renforcée contre la colère des flots marins. Ainsi M. Gaduel propose à la ville (15), de lui offrir gratuitement des terres et détritiques de roches pour l'aider à parfaire le chemin de la Croisette en vue de construction et de faire transporter les dits matériaux sur les lieux, moyennant le prix de 6 centimes par m³ et par cent mètres de distance. Le conseil municipal trouva l'idée bonne, mais les ressources de l'exercice actuel ne permettant pas les frais de reconstruction du chemin, il demande le concours pécuniaire des propriétaires riverains du chemin, pour les travaux de nivellement et de terrassement, qui iraient du pont de La Foux au portail de la propriété Sain (16), soit sur 1602 mètres. Le 13 janvier 1861, les délibérations du conseil municipal étudient les dépenses de construction du chemin :

- travaux de terrassement	3 416,62 francs
- remblais d'emprunt provenant des déblais du chemin de fer	6 601,22 francs
- empierrement pour la chaussée	4 443,05 francs
- ouvrages d'art	8 575,85 francs
- dépenses imprévues	963,26 francs
Total	24 000,00 francs

Ces dépenses, très onéreuses, étaient trop importantes, aussi on suspendit les parties 3 et 4 des travaux, auxquels les riverains ne participaient pas, en ne gardant que les ponceaux et aqueducs. Le dépense, ainsi réduite, fut possible et on vota un crédit de 12 210,63 francs, et le préfet donna l'autorisation des travaux.

Il restait 5 009,92 francs à la charge des riverains. Le marché fut conclu le 3 mars 1861. L'entrepreneur accepta les travaux sur 1602 mètres de long, à condition de construire en même temps les perrés et talus, et d'empiercer la chaussée, ainsi le chemin ne serait pas emporté par la mer, ni dégradé par les voitures.

Les délibérations du conseil donnent un état nominatif des riverains ayant consenti à participer aux dépenses. Les sommes étaient réparties entre les propriétaires après expertise de leurs biens immobiliers sur la Croisette. Ainsi 26 propriétaires s'associèrent immédiatement aux travaux de 1861, qui se terminèrent fin novembre. (17)

Le chemin fut livré le 14 mars 1863, nu encore, mal aligné, sans revêtement, mais carrossable.

Un arrêté municipal du 18 février 1862 décrète :

- Article 1 : la circulation est interdite aux charrettes vides ou chargées (sauf les riverains).

- Article 2 : les voitures de luxe ou de promenade pourront circuler sur la longueur du parcours mais au milieu de la chaussée ou sur la partie empierrée.

Mais elles seront interdites sur les accotements situés des deux côtés de la route et destinés aux piétons (accotements qui limitaient d'autant la largeur de la surface empierrée).

Très vite, le nouveau chemin se révéla insuffisant. Dès 1863, M. Sicard, auteur d'une brochure sur l'avenir de Cannes, le dénonçait comme une route poussiéreuse utile aux seuls propriétaires riverains, bien loin d'une luxueuse promenade sablée comme le "Prado" de Marseille ou la "Promenade des Anglais" de Nice, complantée d'arbres et de fleurs. Aussi, les travaux d'amélioration ne cesseront plus pendant quelques années. Ces aménagements vont permettre la construction du premier hôtel et de quelques villas de notables ou riches étrangers, et, en dépit de ses manques et défauts, le chemin vicinal n°4, boudé par les Cannois, est devenu la promenade la plus fréquentée par les hivernants.

**LA CATASTROPHE
DE ROQUEBILLIERE
DU 24 NOVEMBRE 1926
ET SES CONSEQUENCES**

Aude DEBERDT

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice
sous la direction de M. Ralph Schor.**

C'est sur les premiers contreforts des Alpes-Maritimes, à une cinquantaine de kilomètres à l'intérieur des terres que se situe le village de Roquebillière. Bâtie à 585 mètres d'altitude, sur la rive gauche de la Vésubie, cette commune composée en 1926 de mille cinq cents âmes s'étale le long de la route reliant Nice à Saint-Martin-Vésubie. Le village est surplombé d'un mamelon rocheux culminant à 829 mètres sur lequel est construit Belvédère.

Au cours d'une nuit d'automne 1926 ces deux villages vont sortir de leur tranquille anonymat par un drame : une partie du territoire de Belvédère s'écroule sur Roquebillière entraînant destructions et morts. La "catastrophe de Roquebillière" avait eu lieu.

Le cas de Roquebillière va, à son échelle, montrer les problèmes à long terme qu'engendre un drame inattendu. Plus d'un demi-siècle après, les incidences sociales, politiques, économiques et culturelles se font encore sentir. Si, sur le moment, la catastrophe suscite la solidarité, son règlement provoque les ruptures.

Carte situant Roquebillière



LA CATASTROPHE

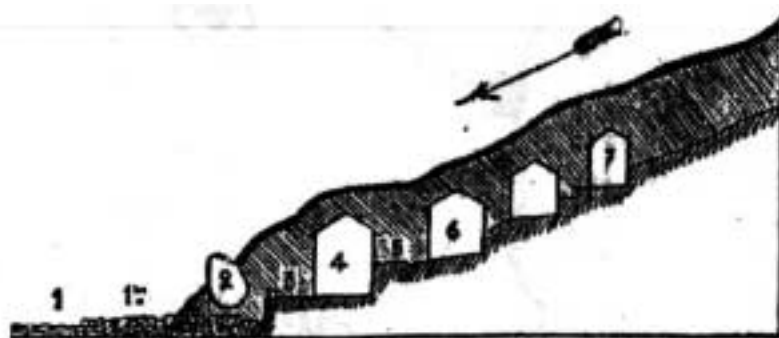
• La destruction de Roquebillière

Pendant le mois de novembre 1926, orages et pluies provoquent partout en France et en Europe des inondations.

Dans les Alpes-Maritimes, la situation devient préoccupante : de nombreux éboulements sont signalés dans le haut-pays niçois, isolant des villages de la Haute-Vésubie. Très vite, les liaisons de village à village ne peuvent plus être effectuées qu'à pied.

Au dessus de Roquebillière, sur le mamelon rocheux qui le domine, une menace se dessine : une crevasse se forme sur les terrains situés au Nord, c'est-à-dire en direction du village. Le danger commence à inquiéter les populations des deux villages. Aussi, le 23 novembre, sur l'incitation de l'adjoint au maire de Belvédère, M. Guigo, maire de Roquebillière, décide d'aller sur les lieux pour évaluer les risques. Après examen, la crevasse leur paraît assez étroite, moins menaçante que ce qu'ils craignaient et le village ne leur paraît pas en danger dans l'immédiat. La population encore alarmée, est rassurée par la proclamation d'un crieur public leur assurant qu'ils pouvaient rentrer dormir chez eux, sans crainte. Mais la montagne continue à bouger et le 24 novembre, à 3 h 10 du matin, la lèvre inférieure de la crevasse cède brusquement. Une masse énorme de terre se détache de la montagne et glisse jusque dans le lit de la Vésubie, emportant tout sur son passage. La pente, partout forte, dépassant parfois 45 degrés, est dévalée en deux à trois minutes par le glissement de terrain qui avec une force accrue vient s'abattre sur le village. Le volume de terre déplacé peut être estimé à trois millions de mètres cubes.

Profil approximatif de l'avalanche

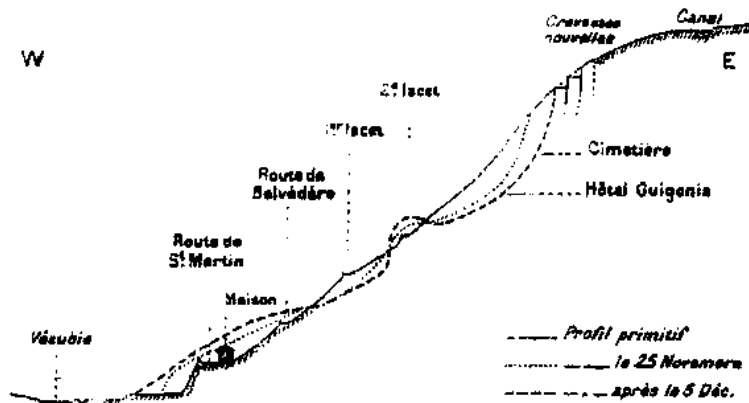


LÉGENDE : 1. Un bras de la Vésubie ; 1 bis. Le lit à sec de la Vésubie ; 2. Gros bloc de pierre ayant frayé le passage à l'avalanche ; 3. Chemin allant de la place Vieille à la Poste ; 4. Epicerie Gioval ; 5. Route départementale (rue Dalloni) ; 6. Hôtel Charnier ; 7. Villa Guignonis.

Dans l'affolement général, la population de Roquebillière se réfugie de l'autre côté de la Vésubie. Mais un grand nombre de personnes surprises dans leur sommeil restent bloquées sous l'éboulement. Les Roquebillérois sont en état de choc : une grande partie du village a disparu et beaucoup des leurs sont restés bloqués sous les décombres. Très vite le décompte des absents se fait. Leur recensement est facile à faire dans la mesure où tout le monde se connaît dans ce petit village. Dix-neuf personnes manquent à l'appel. Mais peut-être des personnes ensevelies peuvent-elles encore être sauvées ? Il s'agit donc de donner l'alerte de toute urgence. Comme Roquebillière et Belvédère ainsi que toute la vallée de la Vésubie, sont sans téléphone ni télégraphe depuis quelques jours, c'est à bicyclette que la nouvelle est portée. La gendarmerie de Nice n'est prévenue qu'à 7 h 30 du matin. Pendant ce temps, des villages alentours arrivent des hommes armés de pelles et de pioches. Hélas ! Il devient rapidement évident que rien ne pouvait être tenté pour sauver de la mort ceux enterrés vivants. Par ailleurs tout essai de déblaiement risque de déclencher un deuxième éboulement et menace donc la vie des sauveteurs. Tout travail de déblaiement est arrêté. De plus, le danger n'est pas écarté : la masse argileuse continue son travail et l'affaissement du village de Belvédère reste possible. Le 30 novembre, sous l'action des pluies, la montagne se remet en mouvement. En l'espace de deux jours, elle avance à une vitesse de 5 mètres par 24 heures, sur une largeur de 60 à 200 mètres.

Les maisons dressées sur son chemin ne peuvent résister. Et c'est sous les yeux des sinistrés, regroupés sur la rive en face, que, le 1er décembre, dix d'entre elles s'écroulent une à une. Heureusement, fin décembre, avec le gel, la terre est plus dure, et se stabilise.

Evolution de l'éboulement de Roquebillière



Devant la persistance du danger l'aile gauche du village, c'est-à-dire les quatre cinquièmes des habitations, est évacuée. Les gendarmes veillent à ce que le village soit totalement vidé, puis ils forment un cordon barrant toutes les issues. Mais cette consigne n'est pas bien comprise ni acceptée par les habitants qui ne veulent pas partir.

Il s'agit dorénavant de veiller à la sécurité et au bien-être des survivants. Le conseil municipal constitue deux commissions chargées de s'occuper du ravitaillement et de l'habillement des sinistrés et de statuer sur les travaux d'urgence à effectuer. De plus, des baraquements en bois sont envisagés pour loger les sinistrés.

Les premières explications sur l'éboulement de Roquebillière sont avancées. Le rôle des pluies ne fait aucun doute mais une étude approfondie détermine que l'éboulement serait la résultante d'une convergence de trois causes différentes :

- une cause permanente : la multiplication des canaux d'irrigation. En effet le déversement de flots durant la saison sèche sur les terrains agricoles empêche le sol de s'égoutter et rend l'absorption des pluies hivernales impossible.

- une cause immédiate : les pluies catastrophiques de l'automne 1926. Du 21 octobre au 22 novembre, les précipitations ont pulvérisé tous les records.

Tableau synthétique de pluviométrie

NICE (325 m) Observatoire		VENANSON (1 200 m)	
Octobre 1926			
3e décade	21-23	35 mm
	29-30	33 mm	environ 250 mm
Novembre 1926			
1ère décade	3-8	249 mm	4-9 522 mm
2e décade	11-12	31 mm	12 142 mm
	17-20	58 mm	19-20 308 mm
3e décade	21-22	34 mm	21-23 440 mm
Totaux	en 31 jours	440 mm	1662 mm
Précipitations moyennes		402 mm	503 mm

- une cause finale : les mouvements sismiques. Des mouvements de faible amplitude avaient été ressentis les jours précédents. C'était des séismes légers, courants dans la région mais qui agiront comme des déclencheurs sur un terrain déjà miné, raviné, facilitant ainsi les phénomènes d'effondrement et de glissement.

• Les aides financières

L'annonce de la catastrophe par les journaux provoque un grand choc dans tout le pays. Le lendemain même les deux quotidiens régionaux "L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est" et "Le Petit Niçois" lancent des souscriptions auprès de leurs lecteurs. De leur côté les conseils municipaux de différentes communes de France votent une somme pour venir en aide aux sinistrés de Roquebillière. Le montant final des souscriptions publiques et privées, des communes et des particuliers, atteindra la somme de 1363 242,08 francs 1.

Avec l'affluence des dons, un organisme est nécessaire pour les gérer et pour organiser de façon efficace les aides. Aussi, le 2 décembre 1926, un comité de secours aux sinistrés de Roquebillière est créé par arrêté préfectoral.

Mais la répartition des secours pose problème. Les souscriptions reçues par le préfet et la presse doivent-elles être uniformément réparties à toutes les victimes ou seulement aux plus atteintes, celles de la première zone qui ont tout perdu ? Ce n'est que sept mois après la catastrophe que la question est tranchée en faveur des plus atteints et qu'ils pourront toucher leurs indemnités.

(1) Pour convertir les sommes de l'année 1927 en valeur actuelle les multiplier par le coefficient 2.96

Les secours et les dons alloués par les particuliers et les conseils municipaux ne suffisent pas pour venir en aide aux sinistrés de Roquebillière et Belvédère. L'aide des pouvoirs publics est nécessaire. Aussi, le 12 décembre 1926 le conseil général, réuni en session extraordinaire, vote un crédit de 200 000 F pour effectuer les réparations urgentes et indispensables et pour assurer la circulation normale dans le plus bref délai. A cette somme, il faut ajouter 50 000 F, votés précédemment par la Commission départementale. Le gouvernement, interpellé sur ce drame, va voter coup sur coup deux lois pour, d'une part, secourir d'urgence les sinistrés, et, d'autre part, leur permettre de reconstituer leurs capitaux perdus.

Toutefois, avant de distribuer ces crédits, il s'agit de procéder à l'évaluation des dommages par des commissions. De plus, une coopérative de reconstruction est prévue par la loi afin que les sommes allouées par le gouvernement y soient directement versées.

Cette intervention du gouvernement va aussi permettre de rétablir rapidement les voies de communications détruites par la catastrophe, et si nécessaires à l'économie du pays. Dans ces centres montagnaux, les routes sont fondamentales pour la circulation des marchandises et des touristes. Ces derniers venant nombreux l'été font profiter les villages reculés de leur pouvoir d'achat élevé. Il est donc impératif de rétablir la circulation sur les routes avant l'été afin de favoriser leur retour. En ce qui concerne les chemins vicinaux ordinaires et les chemins agricoles, leur destruction empêche la reprise de la vie agricole car les agriculteurs ne peuvent plus accéder à leurs terrains. Il en est de même pour les canaux d'irrigation endommagés et nécessaires à l'agriculture dans ces régions au climat estival si sec. Des travaux de réparations doivent être rapidement entrepris.

• L'estimation des dégâts

Conformément à la loi, le préfet des Alpes-Maritimes, M. Benedetti constitue par un arrêté daté du 12 décembre 1926 une commission chargée d'estimer les dégâts causés par les orages de 1926. Cette évaluation doit ensuite servir de base à l'administration pour examiner les demandes de secours. Conjointement, une commission locale à vocation consultative assiste aux opérations. Les deux commissions ont pour rôle de déterminer la valeur vénale des immeubles écroulés ou voués à être détruits.

Le travail d'estimation se heurte à de nombreuses difficultés. Pour les immeubles ayant disparu il ne reste plus aucune indication de leur état réel. Il est donc difficile de vérifier les déclarations de perte des sinistrés. La commission tient compte de la situation de deux sortes de sinistrés réclamants : ceux de la première zone dont les immeubles ont entièrement disparu et qui ont tout perdu, et ceux de la deuxième qui ont pu aller rechercher des affaires dans leur habitation encore debout. Aussi, en plus des dégâts effectifs, la commission s'intéresse aux dégâts éventuels, c'est-à-dire concernant les maisons menacées et évacuées mais non encore anéanties.

Finalement, l'estimation menée par la commission se révèle très différente des chiffres déclarés par les sinistrés et elle suscite de violentes contestations. Une pétition réclamant "une révision totale des dites évaluations mobilières et immobilières", signée par 216 personnes, est envoyée au préfet. Le conseil municipal adresse une requête afin d'obtenir une révision complète des évaluations menaçant, si leur appel n'est pas entendu, d'une démission collective. En octobre 1927, la commission consultative est saisie de l'affaire. Le sous-préfet Michel est chargé d'aller entendre sur place les doléances des réclamants et recueillir l'avis de la commission locale. Il apparaît que certaines personnes ont été omises et le chiffre des évaluations est revu à la hausse, avec une augmentation de 57 020 francs.

L'augmentation des évaluations du 30/12/1927		
	Anciens chiffres	Nouveaux chiffres
Immeubles	2 037 850 F.	2 074 120 F.
Mobiliers-récoltes	1 040 020 F.	1 135 270 F.
Maisons bordant la catastrophe	756 000 F.	681 500 F.
Total	3 833 870 F.	3 890 890 F.

Mais les contestations reprennent, mettant en doute, cette fois, la fiabilité du travail de la commission, et l'accusant d'avoir accédé à certaines demandes intéressées.

Le village commence à se scinder en deux parties : ceux favorisés par les évaluations et ceux défavorisés. Déjà certains dénoncent d'autres de n'être intervenus pour obtenir une réévaluation que par intérêt personnel plutôt que dans un réel souci de justice.

Les habitants de la troisième zone, ceux habitant dans la zone non éboulée, c'est-à-dire les trois-quarts des Roquebilliérois, se manifestent. Ils soulignent que, même si pour l'heure leur logement est encore debout, y habiter reste dangereux car l'éboulement menace toujours. Il leur faut s'installer plus loin. Mais pour cela ces sinistrés de "troisième zone", ont besoin des aides financières qui leur sont refusées. Elle veut donc être désignée comme sinistrée, au même titre que les autres, et faire bénéficier ses immeubles des mêmes avantages que ceux détruits.

Suite aux réclamations, une nouvelle commission est nommée par le préfet afin d'évaluer les immeubles de cette troisième zone de Roquebillière destinés à être évacués. L'évaluation ici menée sera moins large que la précédente car les pertes sont moindres, les habitations étant encore debout. Un premier chiffre d'estimation est arrêté. Mais une fois de plus les mécontents se font entendre. La commission revient donc et l'évaluation de la troisième zone portant sur 269 portions de maisons est arrêtée à 2 170 000 F. Mais les Roquebilliérois ne sont pas encore convaincus. Ils mettent de nouveau en doute la valeur du travail effectué. L'impartialité de la commission est clairement mise en doute. De nouveau interpellé le préfet va encore faire procéder à des vérifications d'où il ressortira qu'effectivement des sinistrés avaient été oubliés dans la liste.

Trois zones ont été déterminées par les travaux successifs des commissions. Une quatrième se dessine naturellement et concerne les habitants de Roquebillière dont les immeubles n'ont subi aucun dégât et qui, situés en dehors de la partie dangereuse, n'ont pas à être reconstruits. Mais très tôt, il apparaît que le village doit être rebâti ailleurs. Les derniers habitants ne veulent donc pas rester seuls et isolés dans le village à moitié en ruines. Faisant valoir le préjudice moral et la dépréciation qu'ils allaient subir leurs immeubles avec l'éloignement du nouveau village, ils demandent à être assimilés aux autres sinistrés. Mais cette réclamation est impossible à satisfaire : une commission aurait du mal à évaluer le préjudice réel. Le préfet ne donnera donc pas suite à leur demande.

Récapitulatif :

Zone 1, maisons entièrement détruites - Remboursement à 100 %.

Zone 2, maisons à demi-détruites - Remboursement à 90 %.

Zone 3, maisons encore debout mais devant être évacuées. Les menaces d'éboulement subsistent - Remboursement à 75 %.

Zone 4, maisons en dehors de la zone dangereuse - Remboursement à 0 %.

LA RECONSTRUCTION

• Un nouveau village

Devant les dangers persistants, le village doit être abandonné et reconstruit sur un autre emplacement. Un lieu doit être choisi. Trois quartiers sont retenus : Gordolon, Plangast et Le Cros. L'ultime choix est laissé aux Roquebillierois. Le 10 juillet, un référendum est mené, au terme duquel le quartier du Cros, sur la rive opposée, est désigné.

Les terrains du Cros sont achetés et l'ensemble est divisé en une série de lots de dimensions variables, devant ensuite être distribués entre les sinistrés. Le choix de l'emplacement n'est pas possible car il est décidé que le nouveau village s'agencera comme l'ancien. Ainsi, ceux qui habitaient sur la place centrale ou sur la rue principale, se trouveront au Cros sur la nouvelle place ou sur la rue principale, et ainsi de suite. Chaque propriétaire doit recevoir dans le nouveau village une superficie de terrain proportionnelle à celle qu'il possédait dans l'ancien. Par ces mesures, le conseil municipal espère éviter toute réclamation et toute injustice. Le conseil municipal doit maintenant nommer un architecte pour reconstruire le village. En février 1928, il nomme MM. Saint-Paul et Gravier, architectes de Nice, qui, quelques semaines après présentent leur projet. Mais leur dépense totale est beaucoup trop chère, dépassant largement les budgets possibles. Le Conseil général refuse.

Le maire de Roquebillière entre alors en contact avec Honoré Pons, ancien architecte en chef de la ville de Nice. Ayant, par le passé, reconstruit six villages dans les régions libérées, Pons semble tout indiqué. Son projet est retenu pour une dépense totale de 14 000 000 francs.

Suivant les vœux du gouvernement, le 18 août 1927, le conseil municipal de Roquebillière donne un avis favorable pour la création de la société coopérative de reconstruction nécessaire à l'édification du nouveau village. Avant sa constitution, le conseiller général du canton de Roquebillière, Philippe Corniglion-Molinier part dans les régions libérées du Nord de la France où existe ce type de coopérative, pour se documenter sur leur fonctionnement. Ces régions très détruites par la guerre 14-18, avaient su développer, par la force des choses, une bonne technique de reconstruction des zones détruites par le biais de ces coopératives.

Cette coopérative a pour fonction d'agir au nom des sinistrés qui par un bulletin d'adhésion lui délègue tous les pouvoirs pour la reconstruction de leur foyer. Elle est gérée par un conseil d'administration composé de dix membres élus par l'assemblée générale. En fait, dans la pratique, le conseil ne sera pratiquement toujours constitué que de sinistrés faisant partie du conseil municipal. La suite montrera qu'à chaque fois, un premier adjoint au maire, si ce n'est le maire lui-même, sera nommé à un poste clé de cette société. Ce manque d'autonomie fera des mécontents car les opposants à la mairie en place seront défavorisés.

Cette coopérative gère des ressources importantes provenant essentiellement des subventions accordées par l'Etat et le département. Mais il s'agit aussi des versements faits par les adhérents, de leurs emprunts et de leurs apports personnels, de dons et de legs, et des intérêts des sommes ci-dessus indiquées.

La reconstruction soulève des protestations. Les partis politiques s'en mêlent. Lors des municipales de février 1932, le parti adverse insiste dans sa campagne électorale, sur une reconstruction rigoureuse et impartiale du village. Il s'engage, en cas d'élection, à contrôler tous les travaux et à s'entourer des conseils d'un technicien étranger au département pour revoir les conditions dans lesquelles les travaux ont été exécutés. Tenant ses engagements, le nouveau maire de Roquebillière, Pierre Guigonis, élu le 25 février, fait tout de suite appel à cet expert, Amédée Peynaud. Des malfaçons sont constatées : de nombreuses modifications ont été apportées aux différents projets, sans autorisation, et des ouvrages importants construits ont déjà subi des dépassements.

L'architecte Pons, chargé de la surveillance des travaux, porte une grande part de responsabilité. Invités à venir s'expliquer sur les faits constatés, l'architecte et les entrepreneurs concernés ne fournissent aucune défense sérieuse. Aussi, le conseil municipal décide d'intenter une action en justice contre eux.

Cependant, les découvertes de malfaçons ne doivent pas entraver la poursuite des travaux. Mais il apparaît que le plan d'aménagement du nouveau village est mal conçu puisque le terrain du Cros acheté et morcelé est insuffisant. Un nouveau plan d'aménagement et de nivellement se révèle nécessaire. M. Peynaud, pressenti pour ce travail, doit tenir compte des murs et des constructions déjà effectuées, édifiées pour la plupart de façon anarchique. Le traçage des rues est donc lui aussi à revoir, de même qu'une grande partie des conduites d'eau qui placées antérieurement ne correspondent plus au nouveau tracé des rues. De nouvelles canalisations doivent être posées.

En septembre 1933, le nivellement du nouveau village, réalisé à la main et à la pioche, est terminé. Les bâtiments publics, la mairie et les écoles, sont bien entamés. En ce qui concerne les constructions des particuliers, elles sont très irrégulières.

Les 229 lots destinés aux particuliers ne sont pas tous distribués, loin de là ! Une date limite de retrait des lots est fixée au 31 janvier 1933 afin d'inciter les retardataires à participer à la reconstruction du village, et à utiliser leur indemnité de sinistré.

Toujours dans cette optique, le conseil municipal déclare que le terrain mis à disposition d'un propriétaire redeviendra automatiquement propriété communale si aucune construction n'y a été édifiée dans un délai de trois ans à compter du jour où le dit terrain aura été mis à sa disposition. Le délai de réemploi des indemnités est fixé au 31 décembre 1933. Mais à cette date, la plus grosse partie des immeubles n'est toujours pas édifiée. En fait, de nos jours en 1995, certains lots ne sont toujours pas bâtis, ni d'autres attribués.

Certaines familles, sinistrées de première zone, sans ressources, ne peuvent, avec leur seule indemnité, bâtir une maison d'habitation. Aussi, en 1930, la municipalité de Roquebillière envisage comme une solution la construction au nouveau village d'immeubles à usage d'habitation collective.

Cependant, même en s'unissant, ces propriétaires ne peuvent matériellement les faire construire. La coopérative et la municipalité proposent alors de les aider. En contrepartie, les intéressés doivent s'engager à habiter personnellement les locaux pendant dix ans et à ne pas vendre leur appartement, avant vingt-cinq ans, à un prix inférieur au prix de revient.

Sept maisons permettant de loger 85 familles des trois zones, sont mises en chantier. Outre aider les sinistrés dans le besoin, ce programme d'ensemble permet aussi de résoudre un autre problème : l'insuffisance des terrains achetés.

Au quartier du Gros, les travaux sont maintenant bien entamés. Ce village a la curieuse particularité d'émerger d'un seul coup, et non pas de façon empirique, voire anarchique, comme la plupart des autres villages. Dès 1934, il faut penser à lui donner vie, à le rendre habitable. Au début de l'année 1935, une grosse partie de la population se fixe définitivement au nouveau village de Roquebillière. Pourtant quelques éléments essentiels existant dans l'ancien village, manquent encore : le moulin, les lavoirs, l'église... Bien qu'en partie abandonné, le vieux village reste nécessaire, par les services qu'il peut toujours fournir. La vie ne se transplante pas aisément d'un milieu à un autre. L'inexistence d'une église au nouveau village pose problème. La présence d'une église au sein d'un village est vitale pour sa cohésion et son animation. La nouvelle église "du cœur immaculé de Marie" est en grande partie terminée lors de sa bénédiction, le 28 novembre 1954, 28 ans et quatre jours après la date anniversaire de la catastrophe.

• Les difficultés

A partir de 1935, la commune commence à se débattre avec de gros problèmes d'argent. Les travaux au nouveau village sont suspendus par manque de liquidité. Certains projets sont alors renvoyés d'année en année. Et des travaux qui n'ont pu être exécutés qu'à moitié, s'abîment sous les pluies. Les eaux de pluie ravinent les rues nouvellement construites mais dont le goudronnage n'a pu être fait.

La commune doit aussi faire face à des actions en justice. Entre 1932 et 1940, elle est en butte à différents litiges avec des responsables de la reconstruction du village. Devant des cas de malversations, de dépassement de budget prévu, ou de retards, elle traîne devant les tribunaux de la préfecture les contrevenants. Cependant, elle n'a pas le monopole des poursuites puisque à plusieurs reprises, elle est elle-même citée à comparaître.

Le premier architecte de la commune, Honoré Pons, poursuivi en justice par la commune pour ne pas avoir surveillé le bon déroulement des travaux, est condamné par arrêté du conseil de préfecture. Mais Pons contre-attaque et fait appel du jugement au Conseil d'Etat réclamant le règlement de ses honoraires. Pons attaque aussi la société coopérative de reconstruction.

Finalement, une transaction à l'amiable est préférée par les trois partis en présence. Les intérêts de la commune sont sauvegardés, par devant même ceux de la coopérative, qui prend à sa charge le paiement de Pons.

Un autre problème à régler apparaît, soulevé par l'administration des Ponts et Chaussées : il s'agit des travaux effectués par le nouvel architecte Peynaud. Ces derniers vont découvrir et signaler une série d'erreurs commises par l'architecte Peynaud. Par souci d'économie, ce dernier n'avait pas prévu de trottoirs. Mais cette solution est cause d'humidité pour les maisons riveraines. De plus, pour les chaussées principales, Peynaud a créé des ouvertures trop étroites pour permettre le passage des camions. Relevé de ses fonctions, Peynaud est poursuivi en justice par le village. Aucun autre document ne permet de savoir par la suite ce qu'il est advenu de cette affaire.

En juin 1937, MM. Saint-Paul et Gravier, les premiers architectes à avoir dressé un plan de reconstruction du village intentent une action judiciaire contre la commune. Ils veulent obtenir le paiement des honoraires pour l'exécution du plan général de reconstruction du village. Pourtant, ce plan n'avait pas été retenu à l'époque en raison d'un important dépassement de budget et d'un manque manifeste de compétences. Cette réclamation 9 ans après surprend. En fait, Saint-Paul et Gravier accusent Pons et la commune d'avoir utilisé leur plan, après l'avoir un peu réaménagé. Un architecte-expert, envoyé par la préfecture afin de vérifier ces dires, conclut dans le sens des plaignants. Le 29 mai 1940, le conseil de préfecture condamne la commune à payer des indemnités à MM. Saint-Paul et Gravier.

LA COEXISTANCE DES DEUX VILLAGES

• Ce qu'il advient du vieux village

Malgré les difficultés, le nouveau village prend peu à peu vie tandis que le vieux village se dépeuple. Progressivement, il est vidé de sa population, de ses organes administratifs, de ses services, de ses boutiques. La mairie est abandonnée ainsi que la poste, les écoles, l'église et même le vieux four communal qui, trop vétusté est devenu inutilisable et seront reconstruits au nouveau village. Il en est de même pour le moulin. Les habitants demeurant au vieux village sont désormais éloignés de tout, de plus d'1,5 km. Car, même si le vieux village se dépeuple, un certain nombre d'habitants y restent pour diverses raisons. Il y a d'abord ceux qui, attachés à ce lieu, n'envisagent pas d'aller habiter ailleurs. Il y a aussi les habitants de la quatrième zone qui, n'ayant pas obtenu d'indemnités, n'ont pu partir. En 1971, le vieux village compte encore 300 personnes. De cette situation il résulte d'un côté des maisons pleines de vie, de l'autre des ruines insalubres. Les habitants du vieux village ne veulent pas le laisser mourir et se liguent pour protester contre les difficultés soulevées par l'éloignement du nouveau village.

Bien qu'une partie du village reste habitée, une grosse étendue demeure à l'abandon. Les maisons désertées sont sans toiture et n'offrent plus que des pans de murs sans stabilité. Ces ruines surplombent la route nationale et le chemin vicinal ordinaire, menaçant constamment les voitures, les habitants et les touristes-randonneurs. Des travaux de démolition sont nécessaires.

Des éboulements continuent régulièrement de menacer le vieux village. En novembre 1951, des pluies persistantes provoquent de nouveaux éboulements. Certains habitants inquiets, quittent leur habitation pour se mettre en sécurité. En décembre 1969, un nouveau glissement de terrain a lieu dans la coulée de l'éboulement de 1926. Comme la zone éboulée semble toujours instable, le conseil municipal demande au département de faire procéder à une nouvelle étude. Les risques d'éboulements existant toujours bel et bien, toute construction sur ces terrains est interdite.

Les intempéries de 1971 amènent un nouvel état de fait ; l'évacuation du reste du vieux village se révèle nécessaire. Des pluies diluviennes ravinent en profondeur la colline de Belvédère qui se met à bouger. Bien que des travaux de drainage soient immédiatement entrepris, le maire Gérard Bernasconi, par mesure de précaution, signe le 27 juin 1974 un arrêté d'évacuation du vieux village. Une première zone à évacuer est décrétée et concerne plus de 90 foyers. Un nombre équivalent de logements doit être prévu au nouveau village pour les recevoir. Le transfert des habitants du vieux Roquebillière est prévu pour l'automne 1978. La démolition du reste du village est évoquée mais ce projet est très discuté.

• De nos jours

De nos jours, le vieux village continue à être habité. Les risques existent mais ils sont mieux étudiés, prévus et canalisés. Les causes d'excédents d'eau dus aux pluies, aux canaux dans la colline, sont connus, analysés et il y est porté remède. Les habitants, sans réellement s'inquiéter professent un certain fatalisme. Le décret d'expulsion de 1974 pèse toujours sur le vieux village. Mais les dangers sont-ils toujours les mêmes ? Le préfet ne devrait-il pas maintenant revoir cette mesure faisant de Roquebillière zone rouge ? La population souhaite que le vieux village puisse reprendre ses activités et qu'on lui en donne les moyens. Mais ils reconnaissent eux-mêmes qu'aucun élu ne prendra ce risque. Toute construction nouvelle est donc interdite à Roquebillière-le-Vieux, mais aucune loi n'empêche l'habitation des vieilles maisons. Aussi, progressivement, elles sont réparées et réinvesties. Toutefois, les travaux ne peuvent être que d'entretien, et non de construction : toute nouvelle ouverture sur la façade est interdite et les ravalements sont rarement permis. Le vieux village affiche donc une physionomie originale de vieux bâtiments décrépis abritant des appartements refaits à neuf. Les Roquebilliérois utilisent ce système pour augmenter leur capital, restaurant puis louant ou vendant ces appartements. Actuellement, près de 50% des habitations du vieux village sont des maisons secondaires appartenant essentiellement à des Niçois. Interdit de construction, le village ne peut se développer. Les commerçants pâtissent de cette mesure qui les empêche d'agrandir leur commerce. Des projets de réhabilitation et d'urbanisme proposés pour stopper la dégradation du village se heurtent aux arcanes administratives. La collectivité souhaiterait pouvoir racheter les maisons abandonnées afin de les réhabiliter ou utiliser leur espace. Mais pour beaucoup, on ne sait plus qui en sont les héritiers. C'est un vrai problème car une grande partie du village est donc vouée à rester en ruine.

Malgré toutes ces difficultés, les habitants de Roquebillière-le-Vieux restent très attachés à leur village. En raison des difficultés et du petit nombre de résidants, une forte solidarité s'y est développée. Une solidarité qui se nourrit aussi d'une volonté de particularisme par rapport au nouveau village. Les habitants s'y sentent entre eux, entre personnes de même qualité, lésés ou oubliés des évaluations.

En ce qui concerne le nouveau village, il ne pose plus en 1995 les mêmes problèmes. Il vit désormais par lui-même, sans aides. Cependant, construit hors de danger, sur un plateau choisi par des géologues compétents, le village est désormais en dehors du cours de la Vésubie, en dehors de l'axe routier. Cela a pour conséquence grave une méconnaissance du nouveau village par les gens transitant par la vallée. De ce fait, l'essor économique est entravé et l'économie du village s'en ressent. Si la commune d'aujourd'hui est toujours importante, son développement n'est pas exactement celui que l'ancienne commune aurait sûrement connu. L'activité commerciale du nouveau village est uniquement tournée vers les besoins de ses habitants, sans que la notion de passage de touristes puisse l'augmenter.

Par le biais d'un événement local, cette recherche évoque les difficultés à long terme soulevées par une catastrophe. Les problèmes sociaux, culturels, économiques et politiques perdurent au fil des années, avec l'entretien équivoque de la mémoire. La catastrophe de Roquebillière est profondément ancrée dans les souvenirs. De plus, la mémoire collective est entretenue par la célébration annuelle du drame devant une plaque commémorative apposée à cet effet le 20 novembre 1931. Au sein de Roquebillière, la catastrophe provoqua des clivages profonds entre les familles, les amis, les voisins. Lors de chaque nouvelle campagne électorale, le thème majeur des partis est de réconcilier les Roquebilliérois entre eux. Mais on peut se demander si la division actuelle qui persiste, n'est pas entretenue par ceux-là mêmes qui assurent vouloir l'effacer. N'est-elle pas excitée lors des élections par l'un ou l'autre parti ? A Roquebillière, les gens semblent vouloir oublier, mais la possibilité ne leur en est pas laissée. Entretenir la mémoire d'un drame se révèle donc être à double tranchant. Quelles sont les limites à établir?

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DANS LES ALPES-MARITIMES

**Pour le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles, un
Système d'Information Géographique.
Application à la commune de Villars-sur-Var**

**A. DAGORNE et J.-Y. OTTAVI
avec la collaboration de B. Foucalt,
E. Nicoletis et B.Péra.**

L'objectif de cette recherche portant sur la commune de Villars-sur-Var (Alpes-Maritimes) est d'essayer d'apporter des réponses méthodologiques aux responsables chargés des risques naturels en proposant une expérimentation cartographique à échelle communale.

Certes, il n'est pas dans notre intention de retracer l'histoire de l'administration spécifiquement chargée de s'occuper des risques, questions qui, de tout temps, ont intéressé les responsables des ministères de l'Agriculture, de la Forêt, de l'Équipement et de l'Environnement et, pas davantage celle des textes législatifs ; quelques rappels des initiatives récentes sont cependant nécessaires.

La survenue de quelques catastrophes majeures a amené la création en 1981 d'un Commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs ; en 1984, cet organisme faisait place à une Délégation aux risques majeurs avec mission de lancer la cartographie des Plans d'Exposition aux Risques puis, en 1985, à un Secrétariat d'État chargé de la Prévention des risques naturels et des risques technologiques majeurs. En 1986, avec la création du Ministère de l'Environnement, le service redevient délégation aux risques majeurs.

Parallèlement à ces variations de statut de l'administration responsable, les textes de loi se sont succédé depuis 25 années : l'environnement est un domaine en évolution et la réglementation au titre du code de l'environnement et des nuisances, faite d'un arsenal de textes de lois, de décrets, de règlements, d'arrêtés et de circulaires est particulièrement lourde. Un simple dénombrement des textes parus depuis 1971 (quelle que soit leur importance) montre que le nombre annuel des textes publiés est passé de moins de 50 en 1971 à plus de 350 en 1993 (fig. 1a, in J.-Ch. Maire, 1995). Dans cet ensemble de documents concernant l'air, l'eau, le bruit, les déchets, les produits chimiques, les produits anti-parasitaires, les installations classées et la protection de la nature, le nombre de textes portant sur cette dernière rubrique est passé de 11 en 1971 à 92 en 1993 (fig. 1b) Ce domaine est celui où paraissent le plus de textes comparativement aux autres rubriques. Comment donc se retrouver dans cet arsenal juridique où l'usager serait fort heureux de voir le juriste procéder à une opération de toilettage ?

Quelques textes méritent attention :

- deux décrets-lois de 1935 et 1937 instituent des zones submersibles le long d'un certain nombre de rivières. En 1969, apparaissent les règles P.S. 69 édictant des règles parasismiques pour les communes identifiées comme sujettes au risque sismique.

L'application de ces règles n'a aucun caractère obligatoire. Après la catastrophe de Val d'Isère en 1970, est entreprise, à l'échelle de 1 : 25 000, la cartographie des zones avalancheuses, ces cartes devant déboucher sur l'élaboration des PZEA (Plans de Zones Exposées aux Avalanches) pour 120 communes. Dans les années 1970, sont lancées les cartes ZERMOS pour les secteurs exposés aux risques liés aux mouvements du sol et du sous-sol.

- La loi 82-600 en date du 13 juillet 1982 prescrit la réalisation des Plans d'Exposition aux Risques naturels : inondations, mouvements de terrain, séismes, avalanches : 10 000 communes sont concernées dont 7500 pour les inondations, 3500 pour les mouvements de terrain, 1300 pour les séismes et 360 pour les avalanches (certaines communes présentant plusieurs risques). Il s'agissait de cartographier le risque et d'édicter des mesures de prévention -voire de prévision- avec déclenchement de l'alerte.

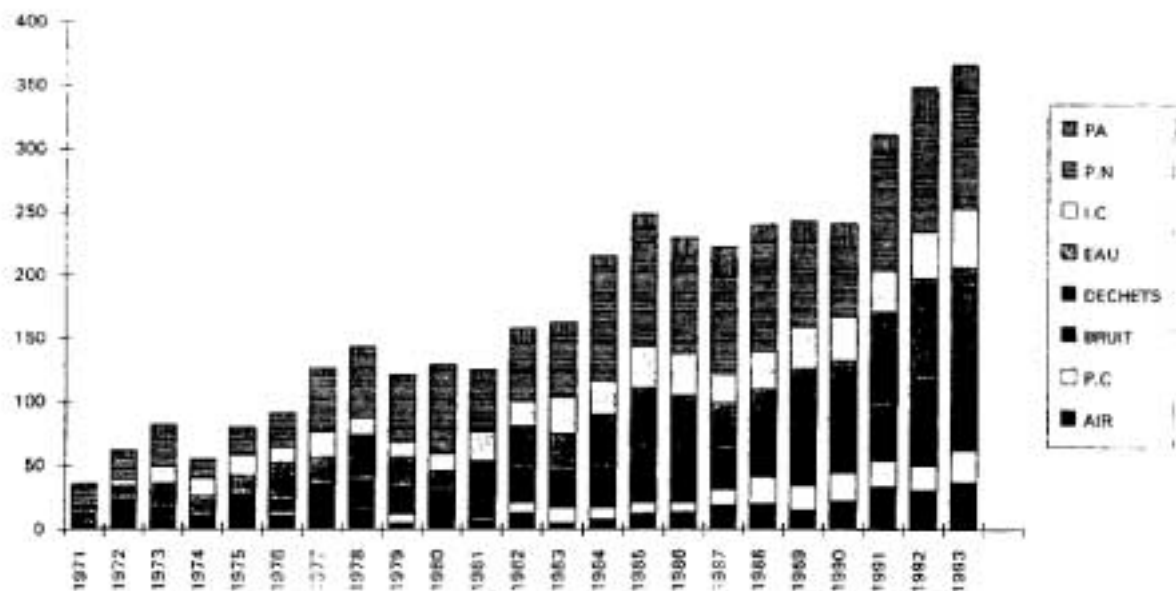
La carte devait être réalisée à 1 : 5 000 en zone urbaine, à 1 : 10 000 en zone rurale et porter sur quatre thèmes : CRI (carte des risques inondation), PER-Avalanches différant peu des PZEA, CRS (carte des risques sismiques à l'échelle régionale et locale avec établissement d'un micro zonage - formulation des règles P.S. 83 en lieu et place des règles P.S. 69 et les règles P.S. 92 ont fait l'objet de discussions lors d'un congrès qui a eu lieu à Sophia-Antipolis en 1995) ainsi que les cartes ZERMOS portant sur les mouvements de terrain (chutes de pierres et de blocs, écroulements, affaissements, effondrements, glissements, coulées de boues laves torrentielles, ravinements) et sans oublier la dimension historique. Les autres risques étaient aussi à considérer : risque feux de forêts, risques industriels, risque terroriste, risque radioactif.

- Ce texte a été complété par la loi 87-565 du 22 juillet 1987 portant organisation de la sécurité civile, la protection de la forêt, l'incendie de forêt et la prévention des risques majeurs et la circulaire du 2 mai 1988 porte sur les risques naturels et le droit des sols. La loi de 1987 prévoyait la réalisation de cartes du champ d'inondation, des hauteurs d'eau, des vitesses d'écoulement, des crues historiques afin d'aboutir à une carte de synthèse définissant un aléa fort, moyen, faible ou nul à 1: 5 000, accompagnée d'un plan de vulnérabilité prenant en compte l'utilisation du sol : l'ensemble débouchait sur un plan de zonage mettant en évidence les zones inconstructibles.

- La loi 95-101 du 2 février 1995 vise le renforcement de la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable (il serait plus juste de dire développement soutenable, traduction littérale de sustainable development) ; elle vise aussi à clarifier le droit et les textes relatifs à la mise en oeuvre des PER, PSS (Plan des Surfaces Submersibles) et PZSIF (Plan de Zones Sensibles aux Incendies de Forêt) ; tous sont désormais inclus dans un seul document : le Plan de Prévention des Risques prévisibles (PPR). Ce texte a été complété par le décret d'application n° 95-1089 publié le 5 octobre 1995. Quelques points seulement ont été retenus sur les 90 mesures proposées par M. Barnier, ministre de l'environnement en 1995 :

En introduction, les articles L. 200-1 & 2 disent : "Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins des générations futures à répondre aux leurs. Elles s'inspirent (...) des quatre principes suivants : le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ; le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable : le principe d'action pollueur-payeur, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celles-ci doivent être supportés par le pollueur : le principe de participation, selon lequel chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives aux substances et activités dangereuses. Lois et règlements organisent le droit de chacun à un environnement sain et contribuent à assurer un équilibre harmonieux entre les zones rurales et les zones urbaines, étant entendu qu'il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement.

Le chapitre II du titre II (portant sur les dispositions relatives à la prévention des risques naturels) stipule dans l'article 40-1 à 40-7 que "l'Etat élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêt, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes ou les cyclones



A - Evolution de l'ensemble des textes publiés depuis 1971

Années	Air	PC	Bruit	Déchets	Eau	IC	PN	PA
1971	4	0	4	4	7	2	11	4
1972	5	0	12	7	10	5	18	7
1973	5	0	5	7	19	13	21	12
1974	8	1	2	0	15	14	14	1
1975	6	1	10	11	14	16	17	5
1976	11	3	7	2	26	12	24	3
1977	15	1	16	4	20	20	45	5
1978	15	7	13	9	34	14	49	7
1979	5	7	15	7	22	12	48	5
1980	8	1	12	9	15	14	65	5
1981	-	-	11	6	27	23	39	10
1982	17	8	18	5	31	20	45	17
1983	2	12	18	11	28	29	48	19
1984	8	9	17	14	41	27	89	9
1985	12	9	19	24	48	33	93	11
1986	13	8	25	16	42	33	76	15
1987	19	12	22	9	36	22	77	23
1988	20	21	26	14	26	30	86	14
1989	15	19	15	31	45	33	67	17
1990	22	22	10	24	53	35	55	19
1991	33	21	18	25	73	33	93	14
1992	30	20	25	42	79	37	86	28
1993	37	23	14	41	88	47	92	21

PC = Produits Chimiques ; IC = Installations classées ; PN = Protection de la nature ; PA = Produits anti-parasitaires

B- Evolution du nombre de textes réglementaires (par rubrique) depuis 1971

Fig. 1 : Evolution des textes réglementaires en matière d'environnement (in J.-Ch. Maire, 1995)

Ces plans ont pour objet de délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de constructions (...) ou, si des constructions sont autorisées, de prescrire les conditions dans lesquelles, elles peuvent être faites. Ces cartes doivent aussi délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions (...) pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux, d'où de nécessaires prescriptions. Il faut aussi définir les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers. Enfin, il convient de définir les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs. Le plan de prévention des risques approuvé vaut servitude d'utilité publique : il est annexé au plan d'occupation des sols : il est aussi affiché en mairie et fait l'objet d'une publicité par voie de presse en vue d'informer les populations concernées". Le PPR est donc opposable aux tiers au titre du code de l'urbanisme ; 2 000 communes sont concernées et devront être dotées de PPR d'ici 1999.

Ce dernier texte marque globalement une avance du droit en matière de participation du public qui devrait avoir une meilleure connaissance du risque, une meilleure prévention des risques naturels, une meilleure protection et gestion des espaces naturels assortie d'une maîtrise de l'urbanisation ainsi qu'une meilleure gestion des déchets. A noter l'introduction du concept de développement durable (cf. conférence de Rio de Janeiro, 1992) et le passage de quatre principes du droit international en droit français (précaution, action préventive, pollueur-payeur et participation). Les principes généraux du droit de l'environnement sont ainsi affirmés et la protection de l'environnement reconnue d'intérêt général¹. Mais, qu'entend-on par risque, aléa, vulnérabilité ?

● La définition du risque naturel

Le risque est la "possibilité de survenance d'un événement susceptible de porter atteinte à l'équilibre naturel" dit le dictionnaire de l'Environnement (1991). Le risque résulte "de la conjonction d'un aléa et des enjeux en présence" (Ministère de l'Environnement). Des précisions sont nécessaires :

- aléa est la "probabilité d'un événement qui peut affecter le système étudié naturel ou technologique" ;
- les enjeux sont "les personnes, les biens, les équipements, l'environnement menacé par l'aléa et susceptibles de subir des dommages et des préjudices" : un séisme survenant en plein Sahara présente un risque faible ; à Alger et à magnitude égale, le risque est majeur.
- la vulnérabilité "mesure les conséquences dommageables de l'événement sur les enjeux concernés". La connaissance des processus en action, de la nature et de l'importance des enjeux, permet d'appréhender le risque et la vulnérabilité.

Pour le Cemagref, la notion de risque comprend deux composantes : l'aléa (le danger) et la vulnérabilité. En matière de risque sismique, l'aléa regroupe l'amplitude du mouvement, sa fréquence et sa durée. La vulnérabilité sismique estime les effets induits

⁽¹⁾ Nous ne traitons pas ici des dispositions relatives à la participation du public et des associations en matière d'environnement (Titre I), à la connaissance, la protection et la gestion des espaces naturels (Titre III) ni de celles relatives à la gestion des déchets et à la prévention des pollutions (Titre IV) de la loi de février 1995.

par le mouvement du sol ; sur les constructions et les vies humaines. Ces effets indirects peuvent être particulièrement lourds dans des zones de relief de forte énergie. L'alea caractérise l'évolution dynamique de la terre et la connaissance de l'alea permet d'en déduire la vulnérabilité. Les travaux sur les risques portent davantage sur l'alea que sur la vulnérabilité ; tous cherchent à mieux connaître qualitativement et quantitativement le risque -une nouvelle science est en train de naître : la cindynologie de kindunos qui signifie le risque et logos, science ; si l'on considère que l'informatique est une technique utile pour ce genre de recherche, le terme de cindynique peut être retenu après contraction des deux mots. Que l'on parle de cindynologie, de cindynique, les recherches dans ce domaine doivent déboucher sur la prévention, la société d'aujourd'hui étant fortement marquée par le développement d'une idéologie sécuritaire.

Si l'on se réfère aux textes législatifs, on parle de "risque naturel lors de la conjonction d'un phénomène naturel et de l'existence de biens et activités pouvant subir des dommages et de personnes pouvant subir des préjudices (inondations, avalanches, mouvements de terrain, séismes, incendies de forêts)" [Circulaire du 20 juin 1988].

● Une carte ou un plan des risques ?

Deux types de documents peuvent traduire les risques naturels :

- les cartes contiennent pour chaque type de risque une information technique et scientifique relatives aux principales variables physiques permettant de décrire, voire de mesurer les phénomènes naturels considérés : extension d'un glissement, volume d'un écoulement, etc ; elles ont un caractère indicatif et sont sans aucune valeur administrative (Humbert, 1983) ; ce sont des cartes de risques. Des variables humaines sont parfois introduites lorsque la présence de l'homme, par l'habitat, les routes, peut amplifier le risque (feux de forêts par exemple).

- Les plans résultent d'une interprétation de ces paramètres et traduisent, après décision politique, l'information scientifique et technique contenue dans les cartes de risques en termes réglementaires ; validés, ils valent servitude d'utilité publique et sont incorporés aux documents d'urbanisme. Ces cartes définissent les zones totalement inconstructibles, des zones constructibles sous conditions et d'autres constructibles sans conditions particulières. Ces documents de zonage, opposables aux tiers au titre du code de l'urbanisme, sont obligatoirement rédigés à grande échelle : le 1 : 10 000, voire le 1 : 5 000.

● La mise en route d'un PPR peut être concomitante de la mise en révision du POS.

Application à la commune de Villars-sur-Var (Alpes-Maritimes).

A la suite de catastrophes survenues durant les dernières années, la préfecture du département des Alpes-Maritimes a publié en 1994 un dossier portant sur les risques naturels et technologiques majeurs identifiés au niveau communal. 138 communes sur les 163 du département sont touchées par les inondations, 163 par les mouvements de terrain, 118 par les risques feux de forêt, 163 par le risque sismique faible à modéré et 15 par les avalanches ; en matière de risques technologiques, 12 communes sont concernées par le risque industriel ; 42 communes traversées par l'autoroute ou une route nationale, 18 par la voie ferrée, 43 par une canalisation amenant du gaz, sont concernées par le transport de matières dangereuses ; 11 communes, enfin, pourraient être touchées par une rupture de barrage. Au total, certaines communes cumulent les risques de toutes sortes, jusqu'à 7 et la commune de Villars-sur-Var est classée en risque 4 : séismes,

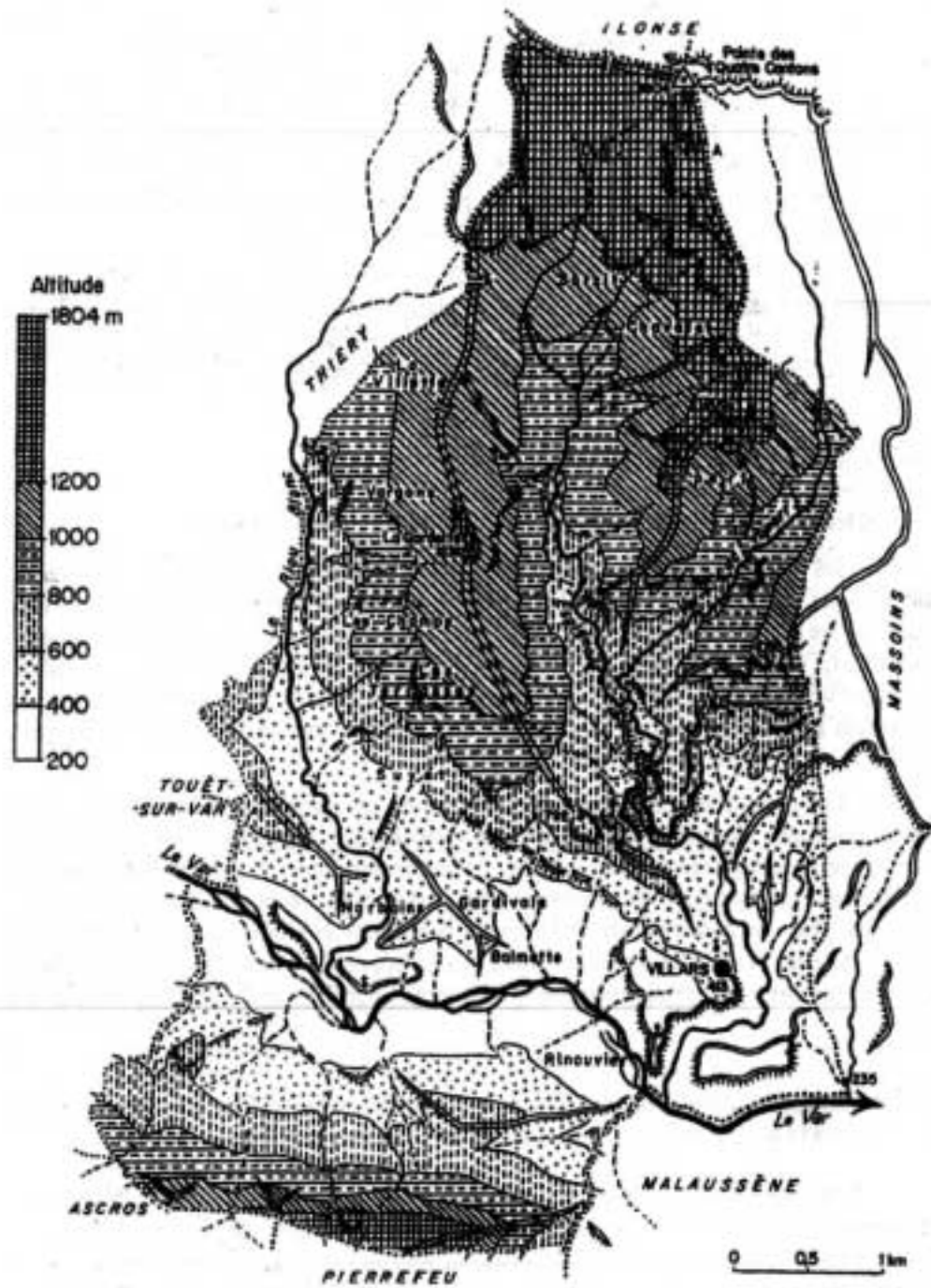
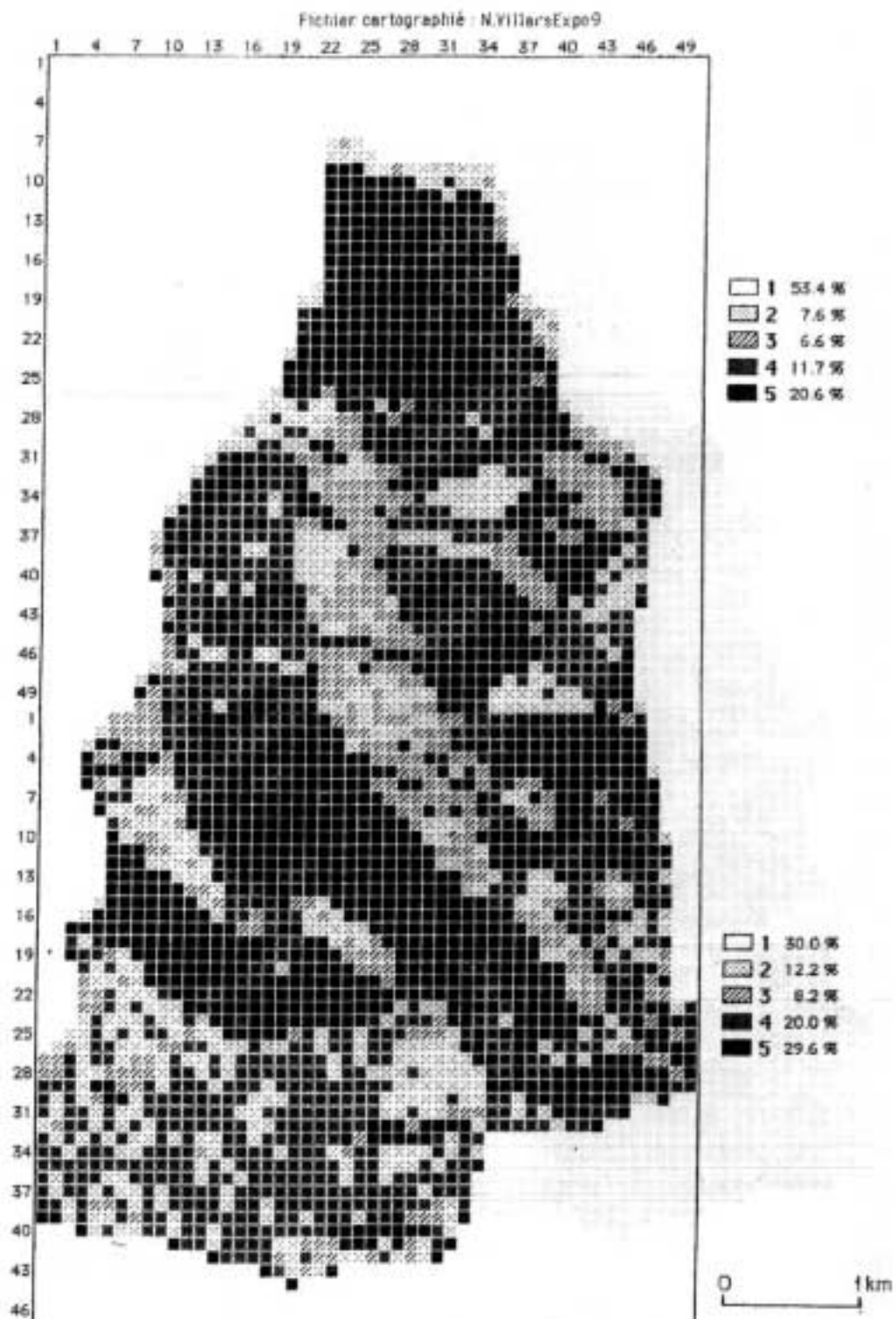


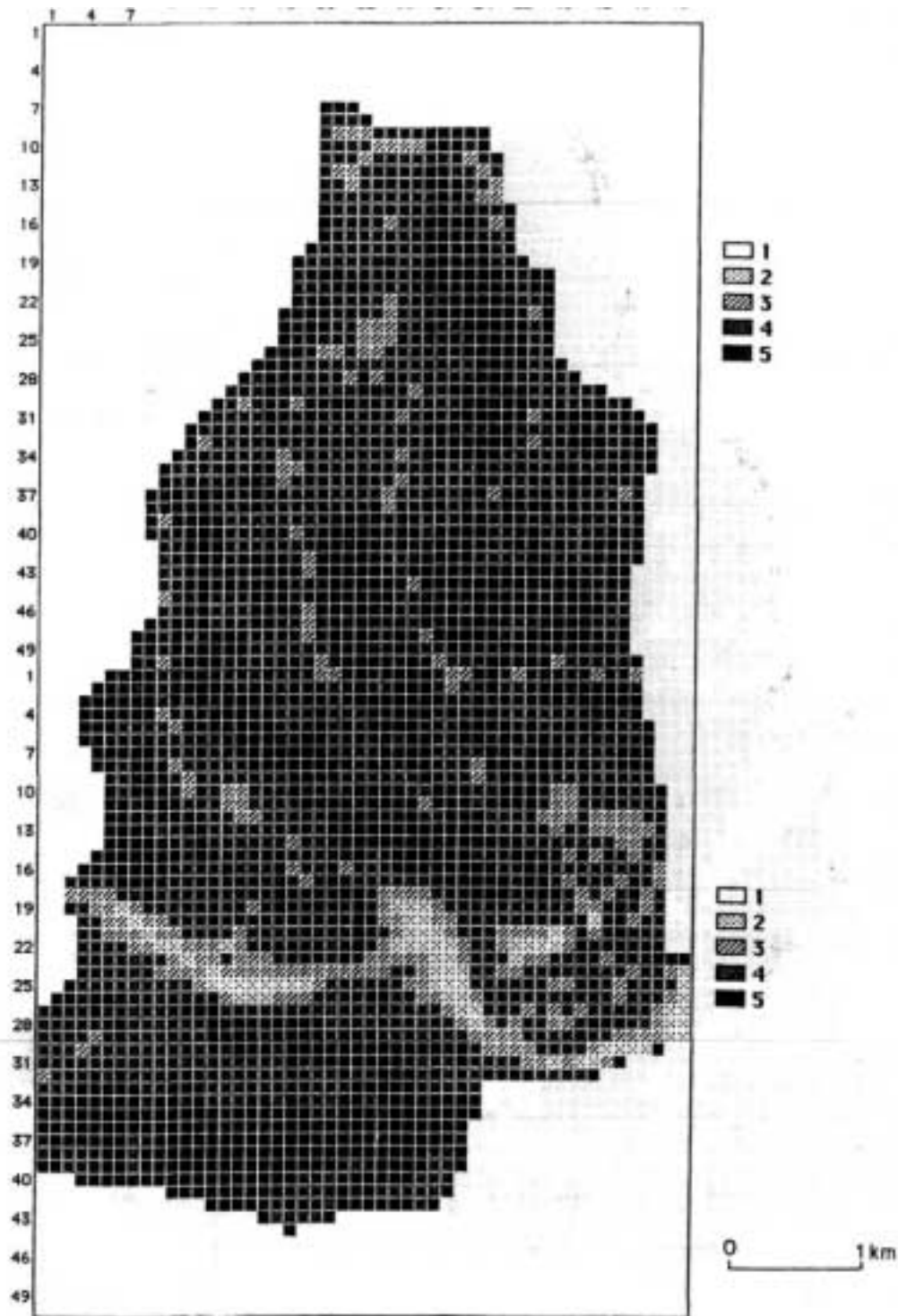
Fig. 2 : Villars-sur-Var, une commune au relief de forte énergie



Légende

- 1 - mailles hors-champ 2 - mailles exposées au N, NW et NE
- 3- mailles exposées à l'est
- 4- mailles exposées à l'ouest
- 5- mailles exposées au S, SE et SW

Fig. 3 : la couche des expositions, générée en 9 taxons, a fait l'objet de regroupements



Légende

- 1 : mailles hors-champ (41,7 % des deux matrices superposées de 50 lignes x 50 colonnes)
- 2 : mailles de classe 1, pentes Inférieures à 15 % (2,3 % de l'espace communal)
- 3 : mailles de classe 2 : pentes comprises entre 15 et 30 % (8,75 % de la commune)
- 4 : mailles de classe 3, pentes comprises entre 30 et 60 % (47,85 % de la commune)
- 5 : mailles de classe 4, pentes de plus de 60 % (41,1 % de l'espace communal)

Fig. 4 : La couche des pentes montre que les mailles de pente inférieure à 15 % n'occupent que 68 ha

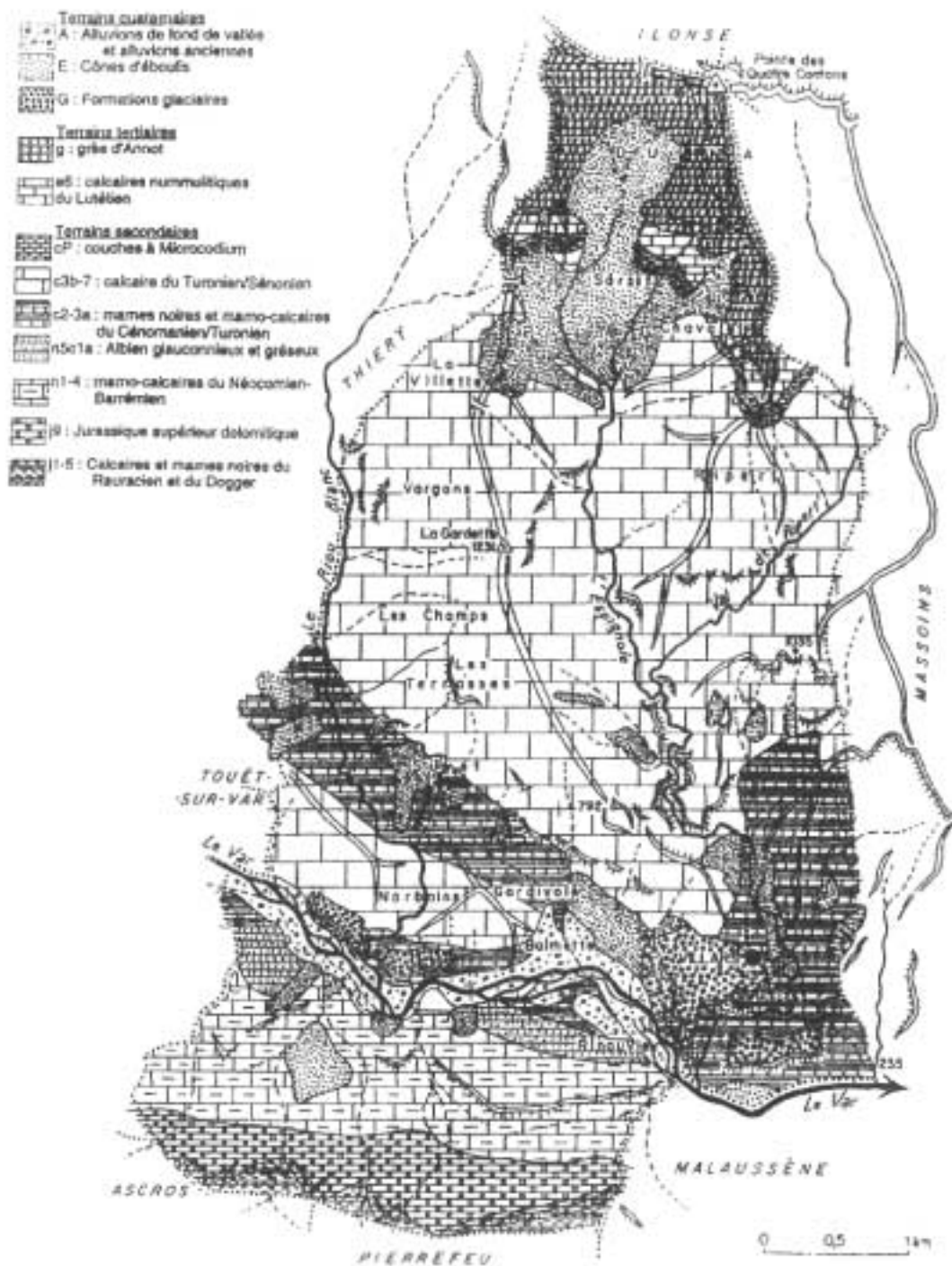


Fig. 5 : Le substratum de la commune de Villars-sur-Var

est principalement composé de formations calcaires et marno-calcaires de direction E-W, plus ou moins masquées de formations quaternaires (Document-source : Carte géologique publiée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières à 1 :50 000, feuille Puget-Théniers)

inondations, mouvements de terrain et feux de forêt. L'inconvénient de cet inventaire est de donner l'information de manière globale alors que la totalité du territoire communal n'est pas forcément concernée par tel ou tel risque... d'où l'intérêt d'affiner cette notion de risque à l'échelle infra-communale.

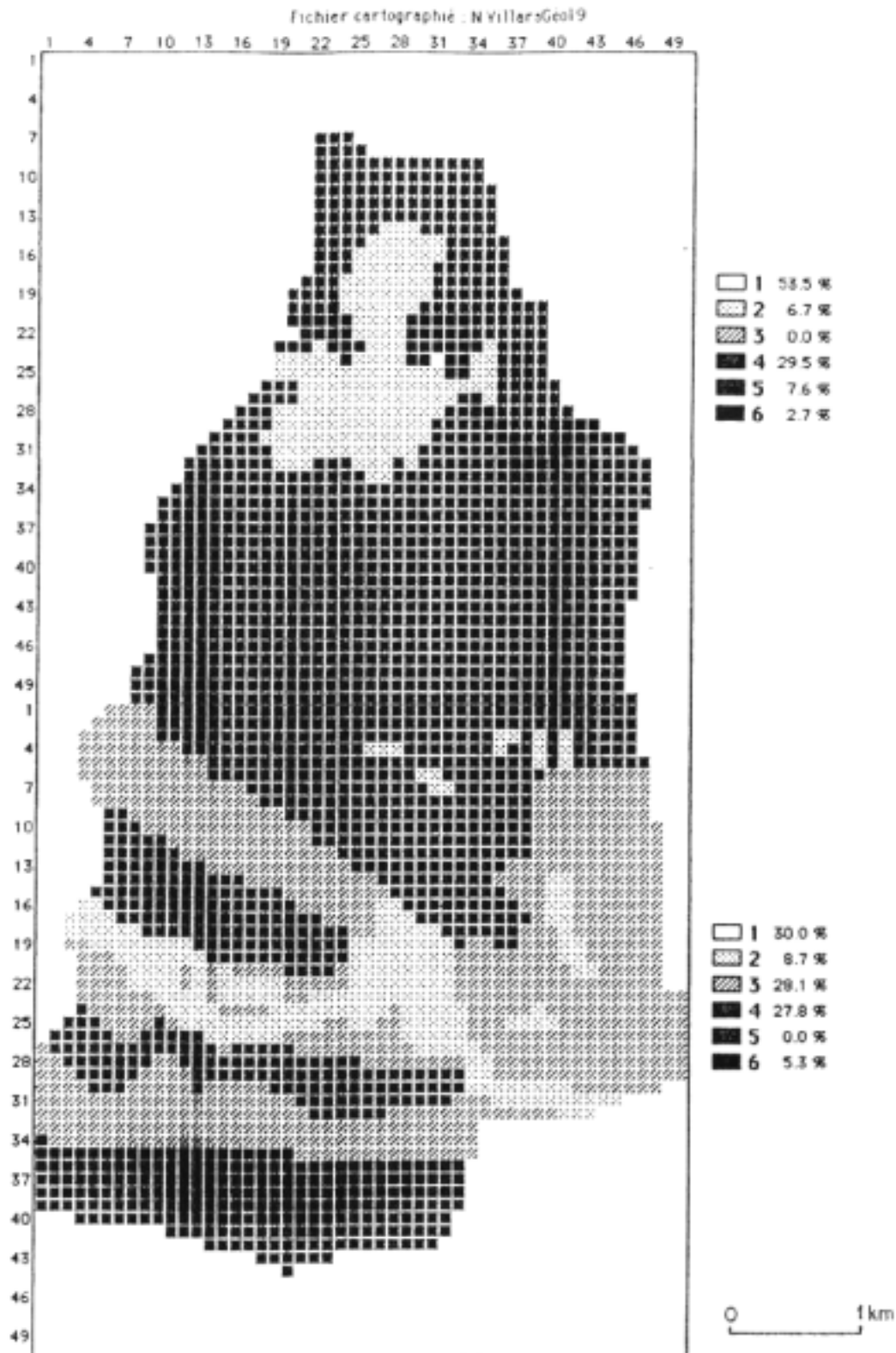
En 1994, la commune de Villars-sur-Var a été sinistrée à deux reprises à la suite de fortes précipitations : en janvier où de nombreux désordres à proximité du village ont été signalés en mairie et en novembre où de graves dégâts ont été occasionnés par la crue du Var. En tenant compte de l'actualité et des événements jadis survenus sur le territoire communal - on sait que l'avenir est écrit dans le passé-, il nous est apparu intéressant de préparer les éléments cartographiques nécessaires à la préparation d'un PPR en focalisant l'attention sur le risque d'érosion des sols et de mouvements de terrain et l'alea feux de forêts (la commune a été très touchée en 1945 par un grand feu de forêt). Dans cette perspective, les documents présentés constituent les prémices d'un PPR avec deux options : l'une correspond à l'ancien PZSIF (plan de zones sensibles aux incendies de forêt), l'autre porte davantage sur le risque d'érosion des sols pouvant entraîner des mouvements de terrain. Les risques inondations et séismes ne sont pas traités ici.

Pour cela, un système d'information géographique en mode image ou en mode maillé a été réalisé : l'espace communal est décomposé en mailles carrées de 100m de côté, soit un hectare. Le découpage est calé sur le quadrillage Lambert zone III, tandis que le quadrillage utilisé par les services de la Défense des Forêts Contre l'Incendie est le Lambert II étendu (ce dernier apparaît obliquement sur les figures 10 et 16). Ce choix est justifié par le mode manuel de saisie des données altimétriques recueillies sur la carte topographique à 1 : 10 000 issue d'un agrandissement du 1 : 25 000 et comportant les amorces du quadrillage Lambert III. Saisie manuelle qui n'aurait pas lieu d'être si l'on avait pu disposer de la BD-CARTO de l'Institut géographique national !

● L'indice d'érosion

La commune de Villars-sur-Var présente un relief de forte énergie [Dagome A. et Bourrier-Reynaud G, 1995] et les altitudes du territoire communal s'étagent de 250 m à 1804 m (fig. 2). Coupé en deux par le fleuve Var, la commune comprend une partie septentrionale à dominante sud et une partie méridionale à dominante nord (fig. 3) ; les expositions (générées par l'ordinateur à partir des données altimétriques) ont fait l'objet d'un recodage au terme duquel il apparaît que 43,15 % des mailles de la commune sont d'exposition grand sud (S, SW et SE) -code 4-, 27,18 % des mailles sont tournées vers l'ouest -code 3-, 12,69 % sont d'orientation est -code 2- et les 16,98 % de mailles restantes sont orientées vers le nord (N, NW ou NE -code 1-. Les pentes sont fortes et la figure 4 montre que les pentes inférieures à 15 % concernent moins de 3 % de la commune tandis que les pentes supérieures à 60 % se rencontrent dans plus de 40 % du territoire. Les affleurements géologiques à dominante calcaire et mamo-calcaire (fig. 5) sont d'inégale dureté² et la figure 6 est la traduction de la résistance des roches tandis que la figure 7 en est son inverse et exprime la fragilité des roches. Les roches sont à dominance de calcaires et de marnes du Crétacé, de grès du Crétacé et de l'Oligocène et de formations alluvionnaires plus ou moins consolidées du Quaternaire. Si la résistance primaire de ces roches est variable selon l'importance des faciès marneux, la résistance secondaire est souvent moindre en raison du broyage tectonique, des forts pendages, de la pente des versants, de l'alternance roche dure/roche tendre et de l'altération.

⁽²⁾ Le codage de la résistance des roches a été réalisé en collaboration avec M. Julian que nous remercions.



Légende

- 1- mailles hors-champ
- 2- mailles de dureté 1 : Dépôts quaternaires
- 3- mailles de dureté 2 : faciès marneux du Néocomien-Barrémien, marnes noires et marno-calcaires du Cénomanién-Turonien
- 4- mailles de dureté 3 : calcaires turoniens et sénoniens et calcaires du Néocomien-Barrémien
- 5- mailles de dureté 4 : grès d'Annot
- 6- mailles de dureté 5 : calcaires du Jurassique supérieur et calcaires lutétiens et couche à Microcodium

Fig. 6 : La couche de la géologie a fait l'objet de recodage en fonction de la dureté des roches

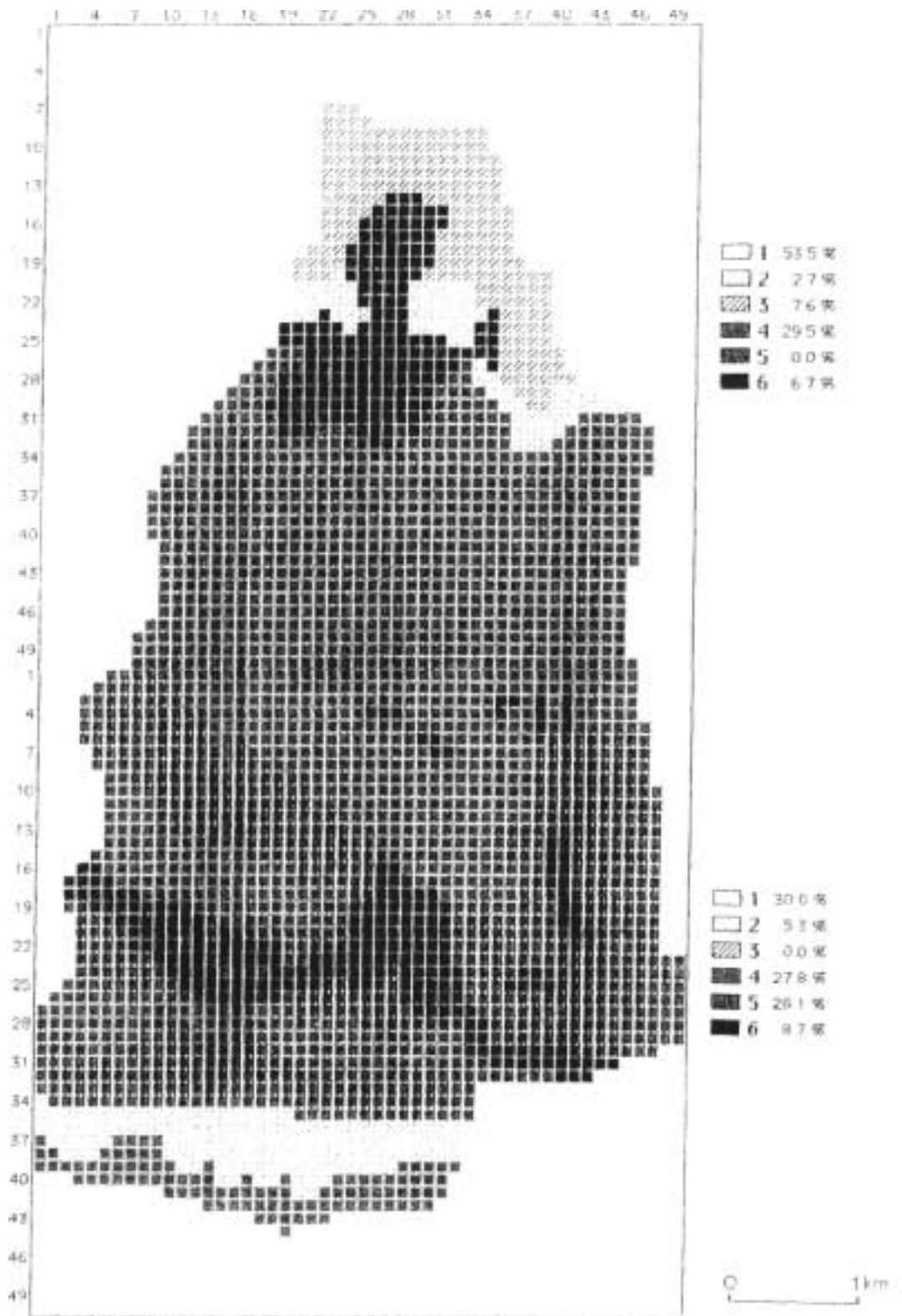


Fig. 7 ; La carte de la fragilité des roches est l'inverse de la précédente

Ainsi les mailles de dureté codée 5 occupent-elles 6,87 % de l'espace communal, les mailles de dureté 4, 6, 52 %, les mailles de dureté 3, 49, 18 % de la commune, les mailles de dureté 2, 24, 12 % et les mailles de dureté 1, 13, 21 % du territoire communal. En définitive, les terrains très durs sont finalement peu représentés à l'intérieur de ce territoire communal.

Il nous est apparu intéressant de combiner ces trois paramètres pour évaluer la fragilité du terrain : pente (p), exposition (e) et fragilité des roches (f), en un indice de vulnérabilité du sol et du sous-sol qui s'exprime ainsi : $IE = 2p + e + f$.

Dans cette formule, l'accent est mis sur la pente affectée d'un coefficient 2. On pourra reprocher de n'avoir pas pris en compte la densité de la couverture végétale: celle-ci est indirectement retenue par le canal de l'exposition...mais la redondance n'est pas totale. Après analyse du polygone de fréquence, les valeurs de l'indice d'érosion (dont les chiffres constituent le tableau n°1) ont été réparties en 4 classes d'où il ressort que la classe d'indice compris entre 4 et 12 occupe 20,45 % de l'espace, la classe de valeurs comprises entre 12 et 14, occupe 44,70 % de l'espace, la classe d'indice compris entre 14 et 16, 31,88 % de l'espace et, enfin, la classe d'indice supérieur à 16 occupe 2,92 % de l'espace de Villars-sur-Var. Les aménagements des pentes réalisés par les anciens ne sont pas pris en compte mais on comparera avec intérêt la carte de l'indice d'érosion (fig. 8) à la localisation des aménagements des pentes faits par les anciens (fig. 9) et aux travaux faits par les forestiers du service de la Restauration des terrains en montagne (fig. 10) ; la vigueur des pentes étant ainsi coupée par ces infrastructures plus ou moins larges de terrasses, l'aménageur retiendra la nécessité d'entretenir ces structures pour contenir les processus d'érosion. Ceci vaut aussi pour les travaux de gabionnage faits par les forestiers depuis un siècle.

Avec un territoire marqué par de fortes pentes, une couverture végétale de densité variable développée sur des roches et des sols plus ou moins fragiles, les fortes précipitations méditerranéennes peuvent contribuer à générer des désordres variés. Ainsi, en 1994, la commune a été très fortement arrosée ; en janvier 1994, les précipitations ont atteint 342 mm entre le 5 et le 10 janvier : 35 mm sont tombés le 5 janvier, 180 mm le 6 janvier, 95 mm le 7 janvier, 6,3 mm le 8 janvier et 26 mm le 10 janvier. Ces précipitations sont jugées exceptionnelles par Météo France et ce sont les plus fortes chutes de pluie enregistrées depuis l'ouverture de la station en 1965. 13 cas de glissement ou d'éboulement occasionnés par ces pluies ont été signalés en mairie et reportés sur la figure 11. Sur cette carte figurent aussi des renseignements oralement communiqués par le service de l'Équipement de Villars-sur-Var et qui concernent les routes nécessitant le plus de travaux d'entretien³. A cela s'ajoutent d'autres dégâts occasionnés par les fortes précipitations aux sentiers domaniaux et communaux : coulées de boue, érosion, chutes de pierres et d'arbres ont été enregistrées ; la piste du Renouvier a été endommagée sur 1 km et celle de Sarzit a dû être dégagée au bulldozer. De nombreux murets de soutènement ont été endommagés tandis que la Route Nationale 202 et la Route Départementale 26 nécessitaient des réparations ; les mouvements de terrain déclarés sont surtout localisés au sud-est du village.

Le 5 novembre 1994, de fortes précipitations sur le bassin-versant du Var entraînaient des dégâts le long de la rivière : des berges ont été érodées et localement, la voie ferrée a été emportée. Tous ces désordres sont signalés sur la figure 11. On notera que les précipitations de novembre ont été moins abondantes que celles de janvier (106,2 mm).

⁽³⁾ Merci à Mr Aubert de la DDE de Villars-sur-Var pour les renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer.

Tableau N.VillersIE9, 50 lignes * 50 colonnes, 2500 cellules

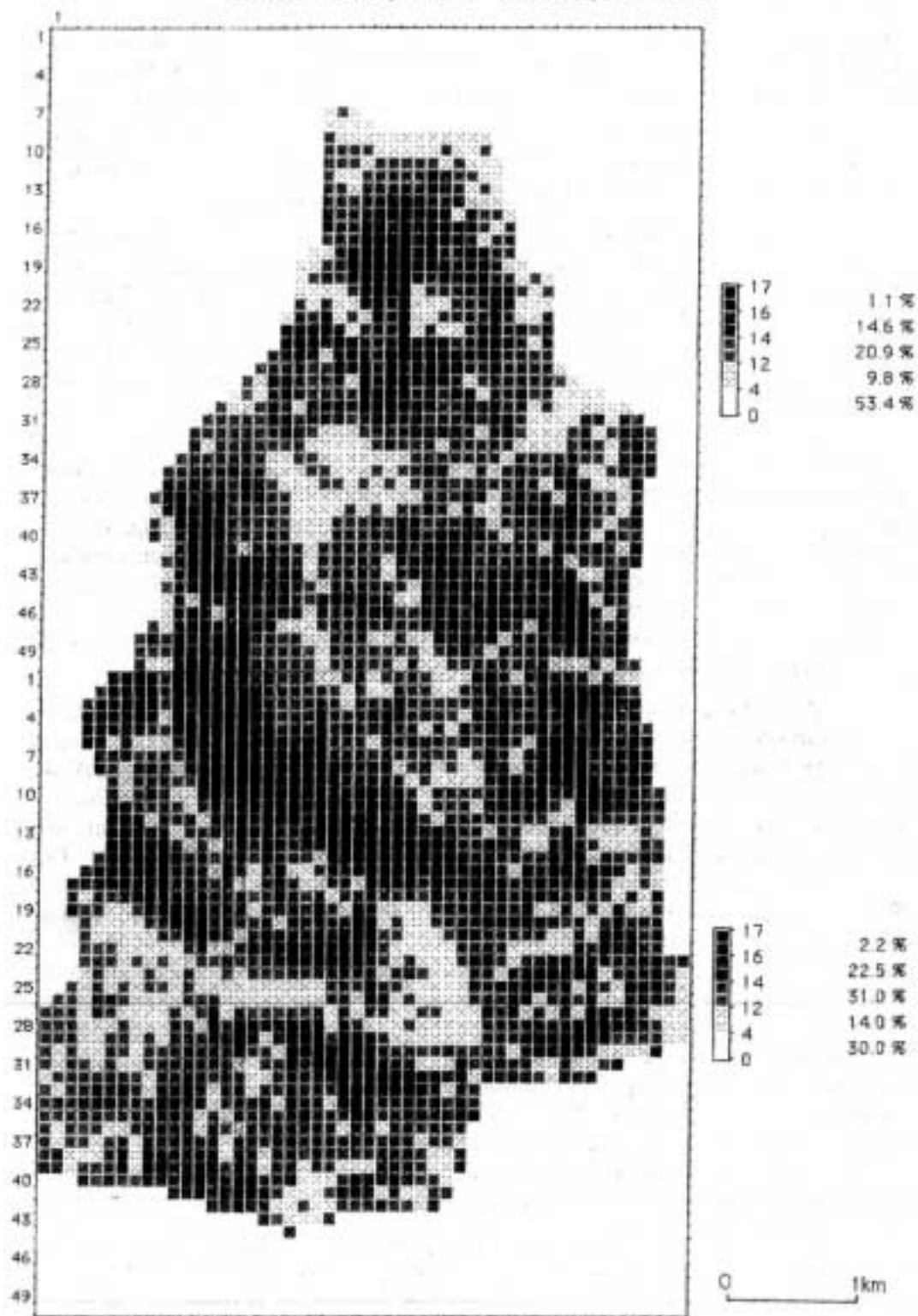


Fig. 8 : L'indice d'érosion peut varier de 4 à 17 ;
les mailles les plus sombres sont
celles qui présentent le plus de risques

Tableau n° 1 : Valeurs numériques de l'indice d'érosion

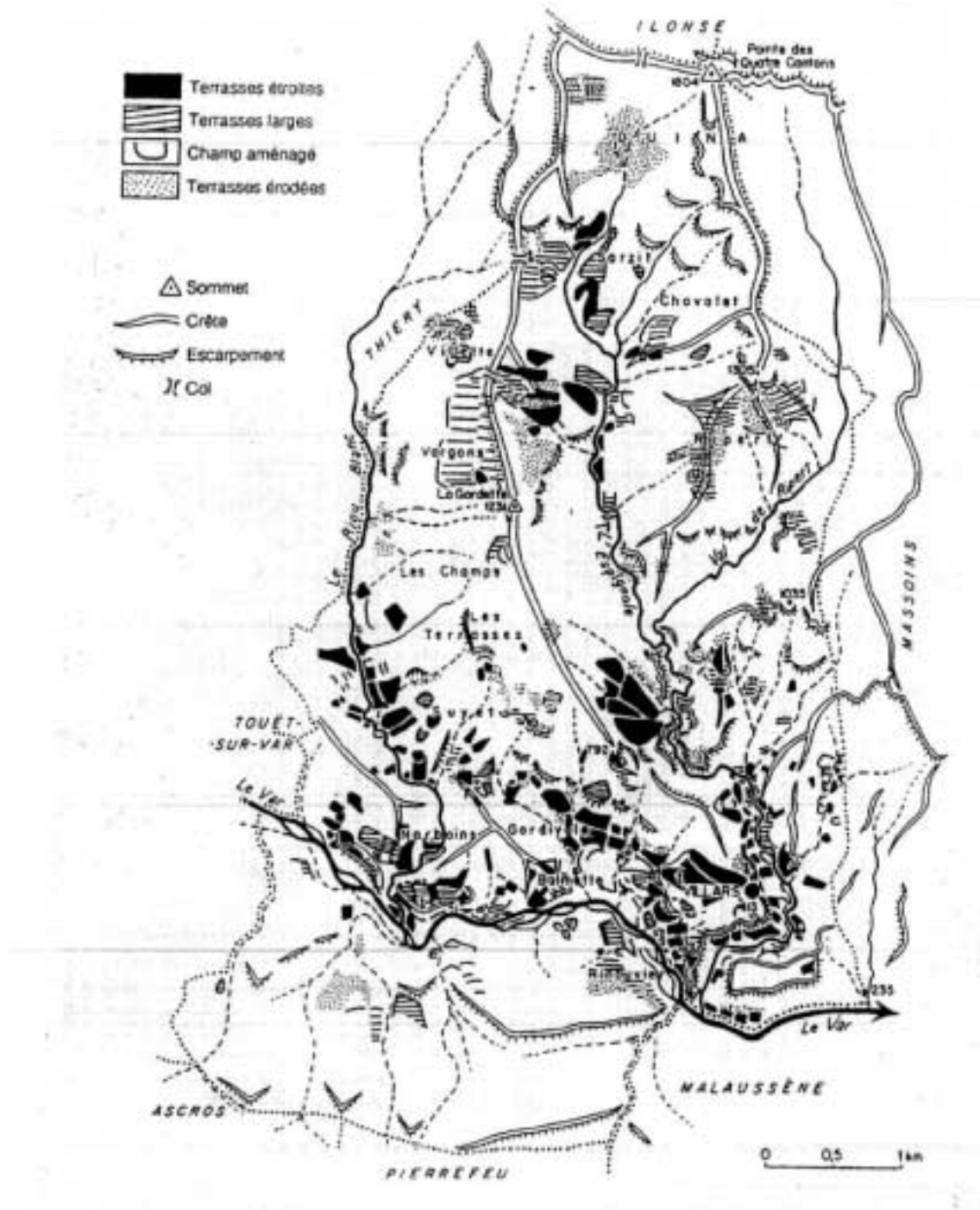


Fig. 9 : L'extension des aménagements des pentes est supérieure aux zones agricoles actuelles

Les secteurs les plus sensibles aux fortes pluies sont toujours approximativement les mêmes : les abords de la route de Villars-sur-Var à Massoins, la route de Thiéry, les abords du village ; il ne faut pas oublier les mouvements de terrain survenus dans les années passées autour des sources qui alimentent le village et qui ont nécessité des aménagements, notamment dans les années 1950 ; le captage de Sarzit est situé près d'un aplomb d'éboulis qui peut devenir menaçant.

La carte résultant de l'application de la formule fait ressortir beaucoup de mailles noires ; sans doute, d'autres simulations peuvent être faites en paramétrant différemment les éléments déterminants ou en intégrant d'autres. Dans un premier temps, il est opportun de confronter ces résultats à la carte des désordres observés en 1994 complétée par les sites posant, pour les services de la voirie, le plus de problèmes d'entretien, à la carte des aménagements des pentes faits par les anciens et de faire un bilan des travaux menés par le service de la Restauration des terrains en montagne.

L'analyse des travaux d'aménagement des pentes, des restanques ayant fait l'objet d'une publication [Castex, Dagorne et Bourrier-Reynaud, 1994], nous insisterons davantage ici sur l'importance des travaux réalisés par les forestiers du service de la Restauration des terrains en montagne.

Tous les travaux qui ont été réalisés par les forestiers sont liés à la promulgation de trois lois votées entre 1860 et 1882 :

- la loi du 28 juillet 1860 porte sur le reboisement des montagnes ; cette loi, votée à titre expérimental pour une période de 10 ans, reconnaît au reboisement des montagnes le caractère d'utilité publique. Cette loi crée les périmètres de reboisement obligatoire après enquête d'utilité publique et décret en Conseil d'État ; les travaux peuvent être imposés au propriétaire et en cas de non-exécution, l'expropriation devient possible. Cette loi prévoit aussi la constitution de boisements par voie facultative sur les terrains communaux et chez les particuliers subventionnés par l'État. La loi souleva l'opposition des populations montagnardes par les restrictions mises au pâturage.

- La loi du 8 juin 1864 résulte de la prise en compte des protestations évoquées précédemment et demande que l'on substitue le plus souvent possible au reboisement, le gazonnement de manière à ménager les intérêts pastoraux. Il est aussi prévu d'indemniser les restrictions au parcours, ceci pour ménager les intérêts pastoraux...mais les réclamations ne cessent pas pour autant.

- La loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne se veut une véritable charte de la gestion des terres d'altitude. Elle reprend les termes de la loi de 1860 en limitant l'extension des terrains périmètres aux secteurs présentant déjà un danger. Le texte consacre le double aspect des travaux qui sont à la fois curatifs et préventifs et pris en charge par l'État sur les terrains périmètres. Dans un premier temps, la loi ne permet d'intervenir que sur les berges vives des torrents sans que les bassins versants puissent être traités.

- C'est la loi du 16 août 1913 qui étend l'utilité publique aux terrains dont la restauration et le reboisement sont nécessaires pour régulariser les cours d'eau et lutter contre l'inondation. Ces deux derniers textes sont toujours en vigueur (Chondroyannis et Vigneron, 1990).

L'analyse des archives de la Restauration des terrains en montagne des Alpes-Maritimes portant sur le Var moyen et la commune de Villars-sur-Var, en particulier, est très intéressante et impressionne : non seulement de nombreux travaux ont été réalisés : reboisements, gabions, fascinages, clayonnages, barrages, ouverture et entretien de chemins mais en plus, l'État a procédé à l'acquisition de parcelles.

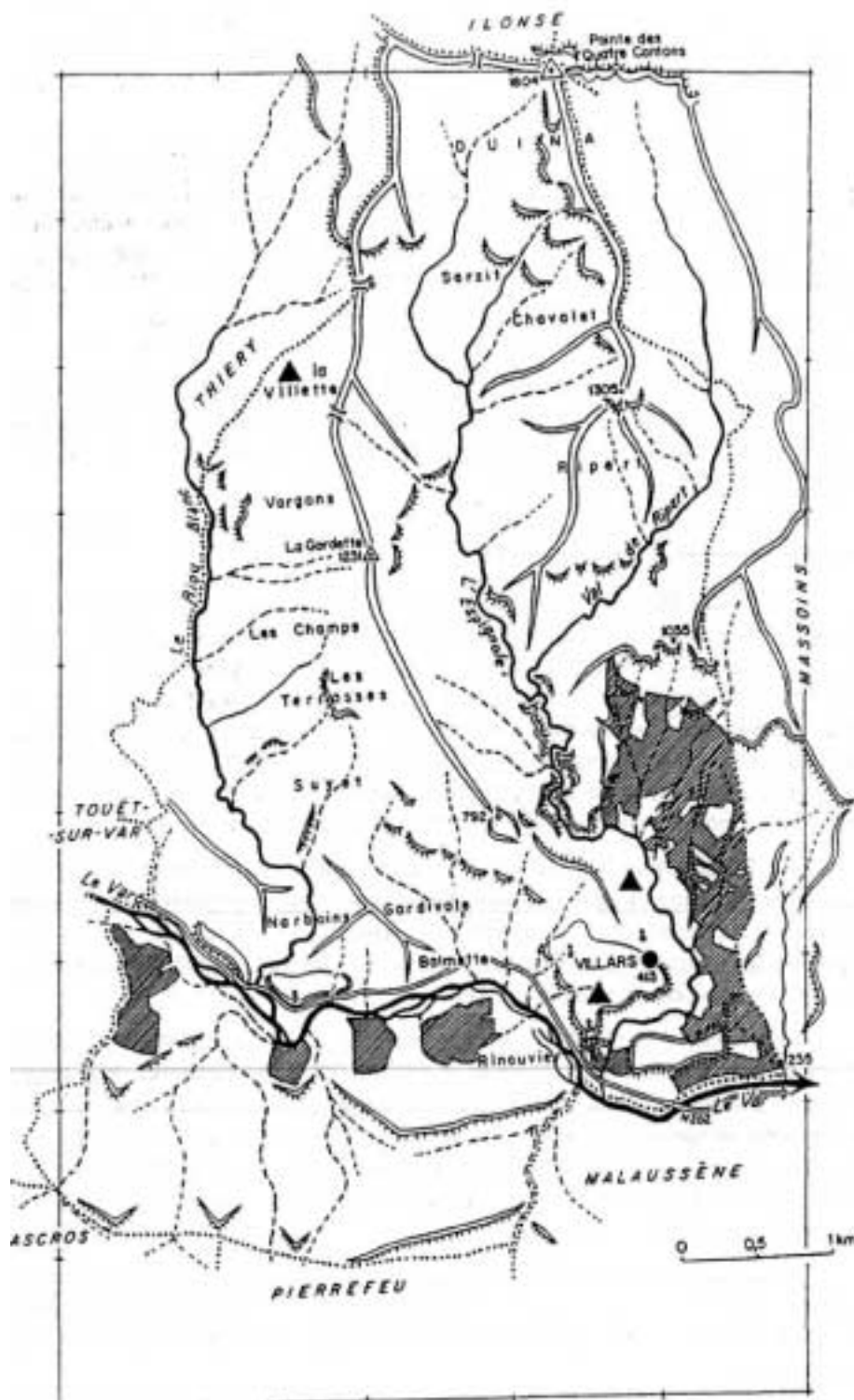


Fig. 10 : Cartographie des terrains périmètres (en grisé)

Ces parcelles ont, pour l'essentiel, été acquises dans les années 1898 • 1900.

Les triangles noirs signalent les interventions récentes

du service de la R.T.M. sur le territoire de la commune de Villars-sur-Var.

(Sources : Archives du Service de la Restauration des Terrains en Montagne, Nice)

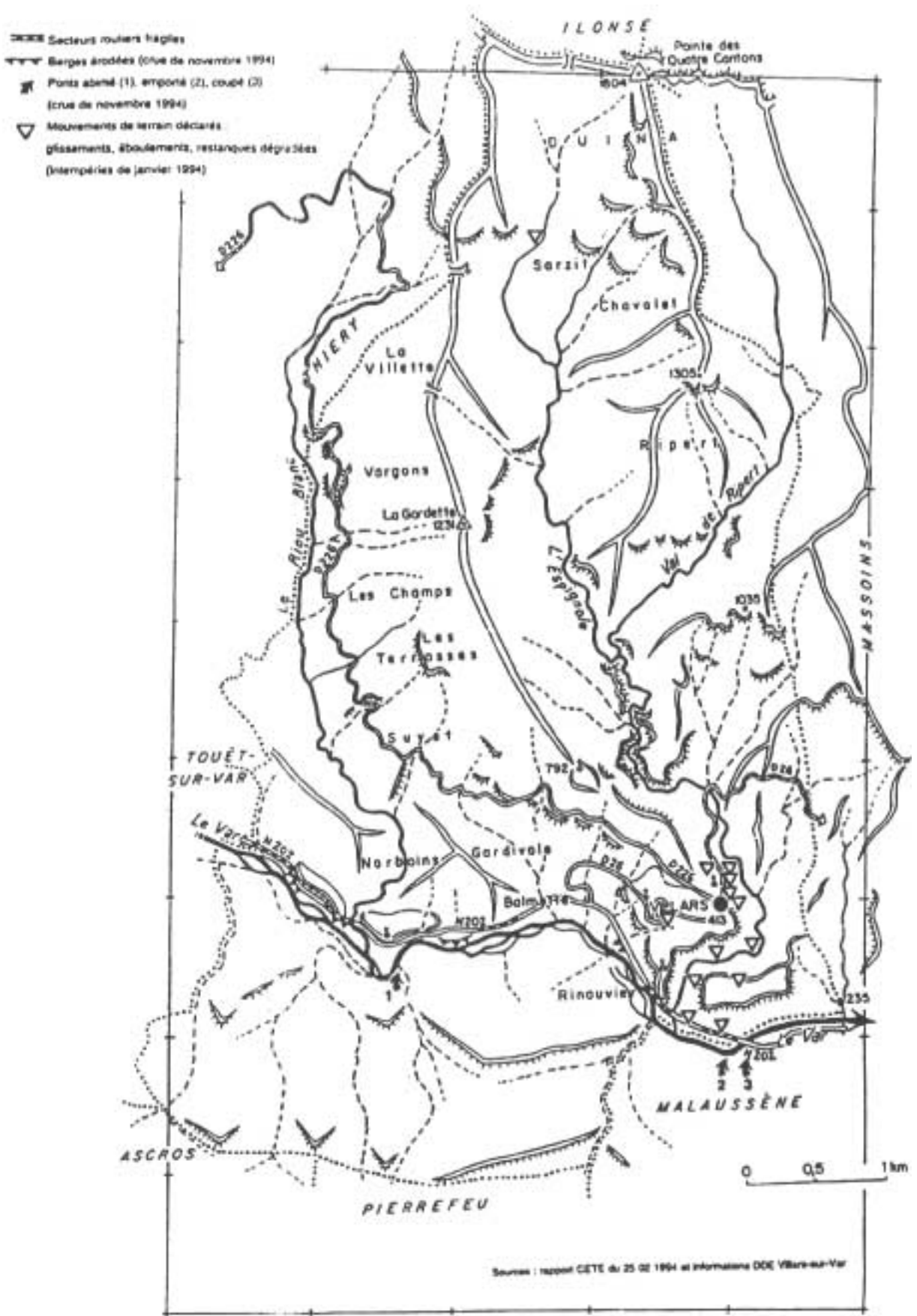


Fig. 11 : Carte des désordres survenus en 1994 à la suite de fortes précipitations

Date	Surface acquise	Hors pérém	Intra pérém	Coût total	Prix moyen/ha
	ha a ca	HP	P	F d'époque	F d'époque
05 03 1894	01 48 50	oui	non	89,3	59 F
14 08 1894	01 93 40	oui	non	128,59	65
08 05 1895	03 21 27	oui	non		
20 08 1895	09 40 40	oui	non		59
09 07 1898	03 42 98	non			
id	32 57 21	oui	non	5952,26	46
22 02 1899	05 78 70	oui	non	390,44	66
01 01 1901	02 25 50	oui	non	138,87	60
06 02 1907	03 28 80	oui	non	219,51	68
18 07 1908	19 09 40	oui	non	1214,55	63
02 03 1910	00 59 20	oui	non	80,65	78
03 03 1911	09 05 70	oui	non	948,76	88
30 03 1912	05 14 89	oui	non	491,77	89
07 07 1914	02 87 44	oui	non	322,94	64
05 04 1927	07 97 27	oui	non	827,49	
11 05 1938	04 73 40	oui	non	1430,13	
id	05 36 70	oui	non	1442,32	
22 09 1939	00 43 60	oui	non	221,52	
22 09 1939	00 78 62	oui	non	885,7	
31 05 1941	04 04 44	oui	non	1330	
16 08 1941	03 64 80	oui	non	1190	
03 08 1944	03 76 20	oui	non	6181	
05 07 1944	02 49 70	oui	non	3798	
05 07 1944	01 13 60	oui	non	1778	
13 09 1944	01 17 80	oui	non	2048	
25 11 1948	02 50 20	oui	non	4508	
06 03 1951	00 86 10	non		2131	
12 11 1951	03 53 60	non		14935	
21 01 1952	01 95 25	00 46 10		9277	
01 02 1952	01 10 20	oui	non	5090	
20 03 1952	01 92 10	oui	non	8890	
11 07 1952	00 86 33	non		4548	
28 01 1952	07 34 62	oui	non	50645	
17 08 1958	06 34 62	oui	non	53729	
17 01 1959	03 12 70	oui	non	50511	
1949	18 35 79	11 33 30			
10 01 1963	01 84 82	oui	non	431,47	
28 09 1976	08 75 84	oui	non	15614,55	
01 10 1976	00 47 00	oui	non	1143,29	
15 02 1977	98 39 00	94 55 37		208448,86	
30 12 1977	05 42 08	oui	non	11950,92	
Total :					
31 12 1980	938ha22a48ca				

Tableau n° 2 : Historique des acquisitions par l'Etat des parcelles forestières à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre sensible à l'érosion.

(Document-source : Archives R.T.M., Nice)

Année	Surfaces traitées ha	Plantations de résineux en mètres	Plantations de feuillus en mètres	Métrés en mètres	Surfaces ré-alignées et coupées	Nourrices	Bois répartis	Services	Services	Façonnages	Façonnages	Claponnages	Façonnages
								m ³ (m ³)	m ³ (m ³)	par arbre	2ème ordre	2ème ordre	de 1er (m ³)
1899	5 ha	15	4	1	5 ha	53	0	3000	2200				
1900	5	25	5	1	20	85	0	2000	4300	0	500		
1901	10	40	11	1	8	88	0	1200	4000	0	400		
1902	10	78,8	10	1	15	22	0	800	4000	0	400		
1903	14	188	5	2	5	25	0	0	12500	150	1400		
1904	12	118	15	4	8	30	20	0	4000	100	150	23	
1905	4	84	18	0	3	15	24	0	1000	200	340	11	200
1906	7	105	18	0	3	10	20	0	1000	200	400	14	200
1907	18	168	11	0	2ha échelonnés	13	5	450	2500	200	300	8	100
1908	8	20	11	0	2	12	10	0	1500	100	200	3	100
1909	18	168	4	0	chaix échen	8	5	500	1500	100	100	0	100
1910	10	84	6	0	0	3	4	500	10000	0	100	0	100
1911	8	75	3	0	cha échelonnés	0	5	480	11200	0	70	0	200
1912	4	45	2	0	cha échelonnés	4	8	0	10070	0	80	0	310
1913	8	40	4	0,3	chaix échen	0	8	300	10000	350	350	0	980
1914	2	20	0	0	4	0	0	0	5500	0	220	0	220
1915													
1916								0	4	0	800		
1917									8		500		
1918									14		600		
1919									2		1000		
1920			0	0,28	0	0	10	0	10000	0	70		100
1921	0	0	0	0,2	0	0	8	0	10000	0	120		100
1922	2	8,8	1,5	0	0	0	3	0	10000				
1923	4	30	10						10000				
1924													
1925	0	0	10,0						8		12000		
1926	0	0	5								1000		
1927	5	18	8						12		800		
1928									12		12000		
1929											12000		
1930											10000		
1931									8		10000		
1932									8		10000		
1933											5		
1934													
1935													
1936	3ha36a	var châtignon						rép. 40 m ³		2800			
1937													
1938													
1939													
1940													
1941													
1942								rép. 174 m ³		800			
1943	plantations	diverses						rép. 5 m ³	2000				
1944								rép. 1 m ³	100	3000			
1945										800			
1946	2	11200								800			
1947										1500			
1948													
1949					tra	1 hect							
1950													
1951													
1952													
1953										5100			
1957								3 répartis					
1958										1800			
1960										4500			
1961													
1962													
1963										2700			
1964													
1968	4 ha	1300											
1969													
1970													
1971													
1972													
1973													
1974	plantation												
1975													
1976													
1977					1 ha 20	éclaircies				2000			
1978					2,5 ha	éclaircies				2000			
1979	2,5 ha									7000			
1980									2000	3150			

Tableau n° 3 : Détails des travaux réalisés par les services forestiers depuis 1899 sur le territoire de la commune de Villars-sur-Var
Document-source : Archives R.T.M., Nice)

Les commentaires ci-dessous et les quatre tableaux (tableaux 2, 3, 4 et 5) résultent du dépouillement des quatre mains courantes remarquablement tenues à jour par les forestiers, que les tableaux soient remplis à la plume ou au crayon bille à partir de 1951. Ces tableaux de bord sont arrêtés en 1984 pour le tableau 2, en 1980, pour les tableaux 3 et 4 et en 1961 pour le tableau 5. Ils constituent le "sommier de la forêt"..

A la suite de la promulgation de la loi de la fin du siècle dernier et des enquêtes faites à partir de 1886, 156 ha appartenant au territoire de Villars-sur-Var ont fait l'objet d'un périmétrage (1886). L'État a procédé à l'acquisition de terrains appartenant à la commune ou à des particuliers : 338 ha ont ainsi été achetés par l'État et, sur les 156 ha périmètres (précisément : 155 ha 95 a 75 ca) destinés à faire l'objet de travaux de restauration (cf. carte du 15 04 1886 portant projet de périmètre de restauration du Var moyen, conformément à la loi du 4 avril 1882), 93 ont été acquis ; déjà le 20 avril 1886, l'État avait acquis 188 ha 15 a 34 ca de terrains communaux dont 114 ha 81 a 35 ca étaient à inclure dans le périmètre de restauration et 60 ha 40 a 20 ca avaient été achetées à des particuliers, 41 ha 14 a 40 ca étant à inclure dans la zone à restaurer. Parmi les secteurs périmètres sensibles, figurent d'anciennes parcelles communales : les Royers, la Chaudanne, les Gravières, Cival (ou Chival), l'Ablé, les Glabres, Consac, la Tuilière, le Clot ainsi que des parcelles anciennement privées : la Fourne, les Gravières, Renouvier, les Royers, le Clot, le Champ Regard, le Bue, la Tuilière, Saint-Esprit, l'Ablé, le Brec. Beaucoup de ces parcelles ont fait l'objet d'acquisition en 1898 et les travaux exécutés entre 1903 et 1914.

Les travaux portent essentiellement sur les bassins versants de deux affluents de l'Espignole (ou Espagnole) : les ravins des Royers et de l'Espinet et le torrent des Gravières dont les talwegs coupent la route de Villars-sur-Var à Massoins :

- à la Chaudanne, sur ces calcaires mameux du Cénomaniens, des plantations de pin noir et de pin d'Alep ont été faites en 1902 et 1903 ; sur un autre site du même secteur, toujours sur calcaires marneux du Cénomaniens, en exposition sud-est et est, à des altitudes de 400-471 m, sur la route de Massoins, ont été plantés en 1902, du pin d'Alep, du pin noir et du pin sylvestre.

- Aux Royers, sur des éboulis calcaires sénono-turonien, en exposition sud-sud-est, à des altitudes de 650-900 m, des seuils rustiques ont été mis en place, des plantations de résineux faites et des garnissages de Corroyère en 1906-1907.

- Dans le ravin des Royers, sur calcaires marneux cénomaniens, en exposition sud-est, à 550 m d'altitude sur la berge de rive droite, des cordons de Corroyère ont été réalisés en 1908 au-dessus du sentier des Royers.

- En rive droite du ravin des Royers, en 1906, en exposition sud-est et entre 400 et 600 m, des plants de pin sylvestre, de pin noir, de pin d'Alep ont été mis en terre sur calcaire marneux du Cénomaniens.

- Toujours sur la rive droite du ravin des Royers, des seuils rustiques ont été construits en 1908 tandis que des plantations des trois résineux habituels étaient faites en 1906.

- En 1905, sur un affluent du ravin des Royers, en exposition sud et à 450 m d'altitude, mise en place de seuil et plantation d'aulne, de pin noir et de pin d'Alep.

Toujours dans ce même secteur, en exposition sud et des altitudes comprises entre 400 et 600 m, mise en place de seuils construits entre 1905 et 1908.

- Sur la rive gauche de l'Espignole (ou Espagnole), au lieu-dit le Cousac, sur calcaires du Turono-Sénonien, en exposition sud et entre 411 et 572 m, plantation de pin noir et de feuillus : aulne et chêne en 1907 ; mise en place de banquettes en mottes de gazon et cordons de Corroyère.

D'autres travaux ont porté sur la rive droite du Var, en limite ouest de la commune et en bordure du ravin de Lagiayo (ou Santiago) en 1909 et sur la parcelle de Consac (en face du pont de Sainte Pétronille) en 1911. Tous ces travaux sont soigneusement reportés sur les cartes des forestiers, avec les temps passés à les exécuter.

A la suite du grand feu de 1945, 15 ha ont commencé d'être reboisés en 1965 (décision de 1962) en pin noir d'Autriche. Il s'agissait d'un boisement de protection fait à des altitudes comprises entre 1000 et 1100 m, en exposition nord-est, par des pentes de 30-40 % sur des sols argilo-calcaires assez profonds où existait une végétation de genêt et de buis. 25 000 F devaient être investis pour ces 15 ha (plants et potets), les plantations s'effectuant à raison de 2 500 plants/hectare en potets de 0,3 x 0,3 x 0,3 m, les sujets étant éloignés de deux mètres. Ce reboisement s'est effectué en deux épisodes : au 1er juillet 1967, 12 000 plants (à 0,66 F l'unité et provenant de la pépinière R.T.M. de Touet-sur-Var) étaient mis en terre sur une surface de 4,8 ha. Le reste de la plantation était achevé en 1970 à raison de 2000 plants/ha (à 1 F le plant) ; 18 700 plants ont été mis en terre pour utiliser les crédits restants (15 000 F).

Pour la période récente, les travaux de la R.T.M. portant sur la commune ont été relativement limités (des triangles noirs sur la figure 10 les signalent) :

- En 1987, 50 000 F ont été investis dans le confortement de blocs et la purge de parois sur la route de Massoins ;
- en 1989, 300 000 F ont été nécessaires pour conforter des banquettes au Savel près de la Gendarmerie ;
- en 1991, 300 000 F ont été employés dans un vallon affluent du Riou Blanc : travaux de banquettes, reboisement (saules et aulnes), reverdissement avec des semis de *Calamagrostis* (la bauche).

En 1886, la propriété foncière à Villars-sur-Var s'établit ainsi : la commune possède 1 302,43 ha, les chemins et les eaux occupent : 110,78 ha et les particuliers sont propriétaires de 1113,83 ha, soit un total de 2 527 ha 04 a 98 ca. Le projet de périmètre de la R.T.M. porte sur 155,95 ha dont 114, 80 ha sont propriété de la commune et 41,14 propriété des particuliers. Par des achats de l'État, tant à la commune qu'aux particuliers, le patrimoine domanial atteint 338 ha 22 a 46 ca en 1980 (et 93 ha sont inclus dans le périmètre R.T.M.) et cette situation n'a pas changé en 1995 (Tableaux n° 2 et 3). Aujourd'hui, l'Office National des Forêts a mandat pour gérer 1133 ha - dont les 338 ha de terrains domaniaux soumis au régime forestier mais 395 ha de terrains communaux ne sont pas soumis.

Toujours en 1886, l'occupation du sol de Villars-sur-Var s'établit ainsi : 477 ha 25 a 22 ca de cultures, 647 ha 90 a 05 ca de bois, 1283 ha 75 a 20 ca de pâtures ; le bâti occupe 7 ha 36 a 62 ca et les chemins et eaux, 110 ha 77 a 89 ca.

Le tableau n° 2 relate l'histoire de ces acquisitions domaniales hors-périmètre ou intra-périmètre qui portent sur plus d'un demi-siècle ; les lots acquis, uni ou pluri-parcellaires sont le plus souvent inférieurs à 10 ha hormis une acquisition de 93 ha en 1898 (une vingtaine de parcelles) et une autre de 96 ha 39 a, portant sur 69 parcelles, en 1977 ; près de la moitié des possessions domaniales étaient acquises avant la deuxième guerre mondiale ; le tableau n° 3 fournit les détails des travaux exécutés qu'il s'agisse de plantations de résineux et/ou de feuillus, de marcottage, de recepages, d'élagages ou de travaux de génie rural : mise en place de seuils, de fascinages, de clayonnages ou de façonnages de lits torrentiels. L'aménagement de chemins de desserte est aussi pris en compte. On pourra observer que la majeure partie des opérations de la R.T.M. a été exécutée entre la fin du siècle dernier et les années 1914, avec une petite reprise après la guerre, mais surtout un entretien des structures antérieurement mises en place. En 1936, des travaux de lutte contre le chômage ont été lancés sur le territoire de Villars-sur-Var (reboisement de 3 ha et réparation de barrages et de chemins communaux).

Année	Commence en ha. a et ja	Travaux faits Remplacement	# tete (ha) Raboussier	Barrage construit	Chemise ouverte en m	Chemise refaits	Façonnages	Châssis	Diarrhées
1894	83 47 80	0	3						
1895	86 87 17	0	12						
1896	88 87 17	0	10						
1897	88 87 17	0	12						
1898	94 87 17	0	25						
1899	100 83 87	5	26	52	3000			400	
1900	100 83 87	5	31	66	2000		300		
1901	102 88 3	10	23	38	1000	400		450	
1902	102 88 37	10	23	62	380	200		400	
1903	id	18	55	20	200	200 débris		1170	
1904	id	12	43	30				650	23
1905	id	8	37	18 et 1 débris				750	11
1906	id	7	30	10 et 14 débris				600	
1907	100 16 17	10	23	12	400		500		6
1908	125 25 37	8	36	12			400		5
1909	125 25 37	18	19	8	500		210		
1910	id	10	9	2 et 100 à débris	500		170	50	
1911	134 80 47	8	12	100 à refaire	400		10	80	
1912	140 25 25	2	16	refaire 80 à refaire				80	
1913	id	0	15	refaire 80 à refaire	300			350	
1914	140 20 20	3	18	refaire 80 à refaire				220	
1915	id	0	18	80 à refaire					
1916	id	0	16	80 à refaire					
1917	id	0	16	80 à refaire					
1918	140 20 20	0	16	80 à refaire					
1919	id	0	16	id					
1920	id	0	16	id			70		
1921	id	0	16	id			100		
1922	id	0	16	id			245		
1923	id	2	13	id					
1924	id	4	10	id				270 m	
1925	id	0	10	id					
1926	id	0	10	id			8	80 m	
1927	150 30 28	0	18	83					
1928	id	0	18	83					
1929	id	0	18	id					
1930	id	0	18	id					
1931	id	0	18	83 et 8 débris					
1932	id	0	18	8 refaire					
1933	id	0	18	80 à refaire					
1934	id	0	18	id					
1935	id	0	18	id					
1936	id	0	18	id					
1938	200 80 100	en chômage	20e récoiffe	10 barrages rustique					
1937	180 80 16	0	18	83 à refaire					
1938	181 06 18	0	27	83					
1939	182 22 44	0	28	83					
1940	id	0	28	83					
1941	171 53 20	0	27	83					
1942	id	0	27	83					
1943	id	0	27						
1944	180 11 10	0	45						
1945	id	0	45						
1946	id	id	id						
1947	id	id	id						
1948	187 12 32	0	51						
1949	id	0	51						
1950	187 95 02	0	51						
1951	id	0	51						
1952	202 84 57	0	67						
1953	204 71 00	0	68			2240m refaits			
1954	id	0	68			18250 ref.			
1955	id	0	68						
1956	id	0	68						
1957	211 00 82	0	75	3 barrages rustiq.					
1958	id	0	75						
1959	214 58 32	0				1000m refaits			
1960	id	0				4500 m			
1961	id	0				1900 m			
1962	id	0							
1963	215 83 14	0				2700 m			
1964	id	0							
1965	id	5 ha							
1966	id	0							
1967	id	0							
1968	id	0						12100 m	
1969	215 83 84	0							
1970	id								
1971	id								
1972	id								
1973	id								
1974	id								
1974	id								
1975	215 83 84								
1976	222 25 58					3000 m			
1977	308 85 58					3000 m			
1978	308 22 48								
1979	id					7000 m ref.			
1980	308 22 48					3750 refaits			

Tableau n° 4 : Travaux globaux réalisés par les services forestiers sur le territoire de la commune de Villars-sur-Var (Document-source : Archives R.T.M., Nice)

Le tableau n° 4 fournit une récapitulation des travaux tout en faisant l'historique de l'accroissement du patrimoine de l'État. Le tableau n° 5, enfin, permet de suivre l'évolution des enveloppes financières mises dans ces travaux de restauration des terrains en montagne, compte non tenu des salaires des fonctionnaires chargés de mettre en oeuvre ces mesures. Sans doute est-il difficile de comparer les enveloppes financières allouées pour la commune au début du siècle et maintenant. Cependant, à titre de référence, un avant-projet de restauration des 156 ha périmètres proposé le 15 avril 1886 porte sur une enveloppe globale de 43 475 francs, soit un coût à l'hectare de 278,45 francs, valeur moyenne incluant les actions de reboisement et les actions de régulation des cours d'eau, les maçonneries, etc.

Certes, la comparaison avec aujourd'hui est délicate car les méthodes ne sont plus les mêmes, le nombre de plants mis en terre est moins grand et les pelles araignées autorisent l'accès à des versants pentus. Peut-être, peut-on cependant se risquer à évaluer ce que ces travaux coûteraient aujourd'hui en tenant compte du prix du plant de résineux (10 à 12 F l'unité), du prix des clayonnages : 200 F le mètre linéaire, le façonnage des lits torrentiels : 10 000 F le kilomètre, les sentiers à 200 F le mètre linéaire et le prix forfaitaire de la mise en chantier. Le calcul est-il possible ? Avec la prudence nécessaire, on peut rappeler qu'un ha reboisé en 1965 nécessitait 1 700 F. Pour les 156 ha périmètres, cela signifierait, une enveloppe de 265 200 F (1965) qui, actualisés en francs 1995, donnent 1 676 064 F soit 10 744 l'hectare (après application du coefficient multiplicateur de 6,32 à appliquer pour transformer les francs courants en francs constants 1995 (selon le document communiqué par l'Office National des Forêts en février 1996). Un devis de 1995 portant sur une opération de reboisement de la R.T.M. à Tende -et requérant l'usage de l'hélicoptère- montre que l'hectare planté, à raison de 1100 plants à l'hectare (10 fois moins de tiges que n'en mettaient les forestiers du début du siècle) revient à 34 943 F... et ce chiffre peut être multiplié par 2 ou plus lorsque le territoire traité fait l'objet d'un arrêté de biotope, par exemple. Pour les 156 ha du périmètre villarois, c'est une somme de 5 451 108 F qui devrait être disponible. En admettant un terrain assez facile où 5 000 plants seraient mis en terre à raison de 20 F le plant et le potet, cela reviendrait néanmoins à 10 000 F l'ha soit, pour le périmètre de 156 ha, une enveloppe de 1 560 000 F. Sans doute, les chiffres peuvent-ils varier dans de fortes proportions en raison des conditions de travail plus ou moins difficiles du terrain.

Ils n'en sont pas moins impressionnants. Raison de plus, aujourd'hui, pour s'efforcer d'entretenir le moins mal possible ce que les anciens agriculteurs avaient fait en aménageant les pentes en restanques plus ou moins larges comme les travaux de régulation des torrents, assortis de plantations, réalisés par les forestiers du début du siècle. De la stabilité des versants végétalisés en amont, dépend la capacité d'absorption des fortes pluies méditerranéennes et, par voie de conséquence, la quantité d'eau arrivant au collecteur principal et susceptible de déclencher des inondations. "Plaines et montagnes sont solidaires" faisait remarquer l'ingénieur Surell après les graves inondations de 1840 et 1843 (et qui recommencèrent en 1856) ; A. Surell, ingénieur des Ponts et Chaussées à Embrun, écrivait en 1840 : "...de la présence des forêts en montagne dépend l'existence des cultures et la vie de la population. Ici, le boisement n'est plus comme dans les plaines, une question de convenance : c'est une oeuvre de salut, une question d'être ou de n'être pas". Un travail de longue haleine que les forestiers du début du siècle, sous l'égide de l'ingénieur P. Demontzey, avaient bien commencé !

Avec les moyens de cette fin du XXe siècle, ne pourrait-on faire sinon mieux, du moins aussi bien ?

•L'indice risque

Bien que ne faisant pas partie de la zone rouge des Alpes-Maritimes, la commune de Villars-sur-Var, à 45 km de Nice, n'est pas à l'abri des feux de forêts : en 1945, toute la partie septentrionale de la commune a été détruite par un incendie de forêt. Pour mémoire, nous rappelons ici la carte de l'indice de risque feux de forêt déterminé selon la méthodologie mise au point pour la commune d'Auribeau-sur-Siagne (commune pilote du département des Alpes-Maritimes). Les boisements de la commune sont marqués par une certaine hétérogénéité (fig. 12) et la propriété foncière (fig. 13) est marquée par l'importance des parcelles appartenant soit à l'État soit à la commune (ce qui ne signifie pas que toutes les parcelles soient soumises au Régime Forestier). L'indice de risque feux de forêts s'écrit ainsi : $IR = 5 IC + 2 IH + IM$ où IC désigne la combustibilité de la végétation (les valeurs de la combustibilité sont des moyennes obtenues à partir des 2000 placettes de l'inventaire forestier national et peuvent, par conséquent, être affinées en fonction des particularités locales (cette recherche est prévue dans les mois à venir pour la commune-test de Villars-sur-Var) ; un coefficient 5 est appliqué à cette variable (les valeurs brutes font l'objet d'un recodage en 4 ou 5 classes, le plus souvent). La présence d'habitat (h) la proximité du réseau routier (r) sont pris en compte par le sous-indice : $IH = r \times h$ et l'ensemble a coefficient 2 ; trois paramètres relatifs à l'espace-support permettent de calculer le sous-indice : $IM = 3p + mxe$, m désignant la topomorphologie, p, la pente et e, exposition.

Les mailles d'indice inférieur à 20 occupent 3,43 % de l'espace, les mailles d'indice compris entre 20 et 30 concernent 18,15 % de l'espace, les mailles d'indice compris entre 30 et 40,56,20 % du territoire, les mailles d'indice compris entre 40 et 50, 21,20 % de l'espace et, enfin, les mailles d'indice supérieur à 50 sont fort rares, seulement 1,03 % du territoire villarois. On rappellera que pour les deux communes d'Auribeau-sur-Siagne et de Théoule-sur-Mer, il a été estimé que le seuil critique de l'indice IR se situait autour 30 ou 29. Dans ces conditions, le risque feux de forêts n'est pas négligeable dans cette commune du moyen-pays. Ici aussi, cette carte (fig. 14 et tableau n° 6) doit être confrontée à la carte des feux de forêts qui ont sévi sur le territoire communal afin de définir un seuil au-delà duquel, on peut estimer qu'il y a un risque potentiel (fig. 15). Ces documents pourront servir à préparer le plan de zonage en liaison avec les élus et la mise en place de nouveaux équipements de lutte contre le feu : aire de posée d'hélicoptère, mesures de débroussaillage, citernes, après inventaire et vérification des équipements qui existent déjà (fig. 16).

La figure 17 réunit les deux cartes des risques feux de forêts et érosion des sols et gagne en lisibilité si on leur superpose une carte vecteur de la commune avec les principaux axes routiers, les axes majeurs du relief et une toponymie minimum ; les deux tableaux de valeurs numériques permettent d'affiner la visualisation cartographique. Dans la pratique, il peut être envisagé de reporter les résultats des calculs qui peuvent aussi résulter de l'application d'autres formules (les nôtres sont fort empiriques) et/ou faire l'objet d'autres simulations en modifiant les coefficients de pondération sur un fond topographique à grande échelle ou encore sur un plan cadastral à l'instar de ce qui est fait pour le plan d'occupation des sols. En terme de communication, il ne fait pas de doute que le message passe ainsi beaucoup mieux au niveau des élus et des habitants, les premiers concernés par ce genre de données informatives. Dans l'état actuel des recherches, il nous semble qu'un système d'information géographique demeure une opération utile dans la mesure où les données objectives autorisent des simulations variées, que ce soit à l'échelle de la commune ou du département ; cependant, les résultats de ces calculs qui reposent sur des formules empiriques, doivent être confrontés aux cartes des désordres antérieurs et aux travaux des anciens (agriculteurs et forestiers), même si ces aménagements des pentes et des torrents ont été mis en oeuvre dans le cadre d'un système économique très différent de l'actuel. Des améliorations sont possibles en intégrant des vectorielles dans le système mais, à défaut de le faire informatiquement, ceci est

parfaitement faisable par superposition d'un simple transparent (fig. 17). Dans tous les cas, face à la technique, fut-elle informatique, une forte dose de bon sens est nécessaire : tout n'est pas possible, des compromis sont nécessaires, les finances n'étant pas illimitées ; les estimations que nous avons tenté de faire en sont une parfaite illustration, preuve que l'écologie, la protection du milieu naturel, de l'environnement, a un coût et que celui-ci n'est pas négligeable.

Raison de plus pour interpréter le présent en interrogeant le passé et mieux construire l'avenir, tout en employant les finances des contribuables le plus judicieusement possible !

Gérer l'environnement d'un espace départemental n'est pas simple : l'environnement, le système environnemental est composé d'un certain nombre de sous-systèmes qui inter-agissent et qui évoluent à des pas de temps différents ; devant un système, certains disent un métasystème, constitué de sous-systèmes, complexe, global et dynamique, l'approche modélisatrice systémique est difficile. Face à cette complexité, il est raisonnable de garder une grande humilité ; certes, les formules empiriques proposées ici peuvent être améliorées mais la nature est par essence complexe, notamment la nature méditerranéenne marquée par des crises subites entraînant des conséquences d'autant plus graves que le relief est marqué par une forte énergie, que le substratum est varié, le climat parfois brutal et l'action de l'homme non négligeable. Certes, celle-ci fut jadis plus forte, preuves en sont les nombreuses terrasses aménagées pour disposer de surfaces planes cultivables et les actions de reboisement en pin noir nécessitées par un déboisement intempestif lié à une forte pression démographique au siècle passé. Aujourd'hui, les hommes sont moins nombreux dans ces arrière-pays car, l'essentiel des habitants du département, est concentré sur le littoral à l'intérieur des périmètres des trois schémas directeurs. Se pose alors la question cruciale de la répartition des enveloppes financières, au prorata des surfaces à entretenir ou des hommes. Question épineuse lorsque l'on sait que tout est lié dans le système environnemental et que le littoral n'est pas un isolât séparé du moyen et du haut-pays. Les hommes en ont parfaitement conscience, preuve en est l'intérêt que beaucoup de résidents du littoral portent à leur village d'origine ou d'adoption en s'y inscrivant sur les listes électorales. Presque toutes les communes de l'arrière-pays du département ont un nombre d'inscrits supérieur à la population résidente de 1990, laquelle doit être amputée des jeunes non habilités à voter.

Ce travail ne concerne que la préparation des cartes d'alea, et seulement les problèmes de l'érosion et des feux de forêts, documents précédant l'élaboration de plans de risque. Il reste du travail à faire pour passer de la carte au plan sans omettre de considérer aussi les autres risques : les inondations et les séismes (ces derniers pouvant induire des mouvements de terrain dans un contexte de relief accidenté).

Mais si cette démarche peut être utile au Conseil départemental de l'environnement qui, conformément à la loi de février 1995 (Titre 1, chapitre 3) doit être institué pour définir une approche méthodologique, alors cette expérimentation n'aura pas été inutile.

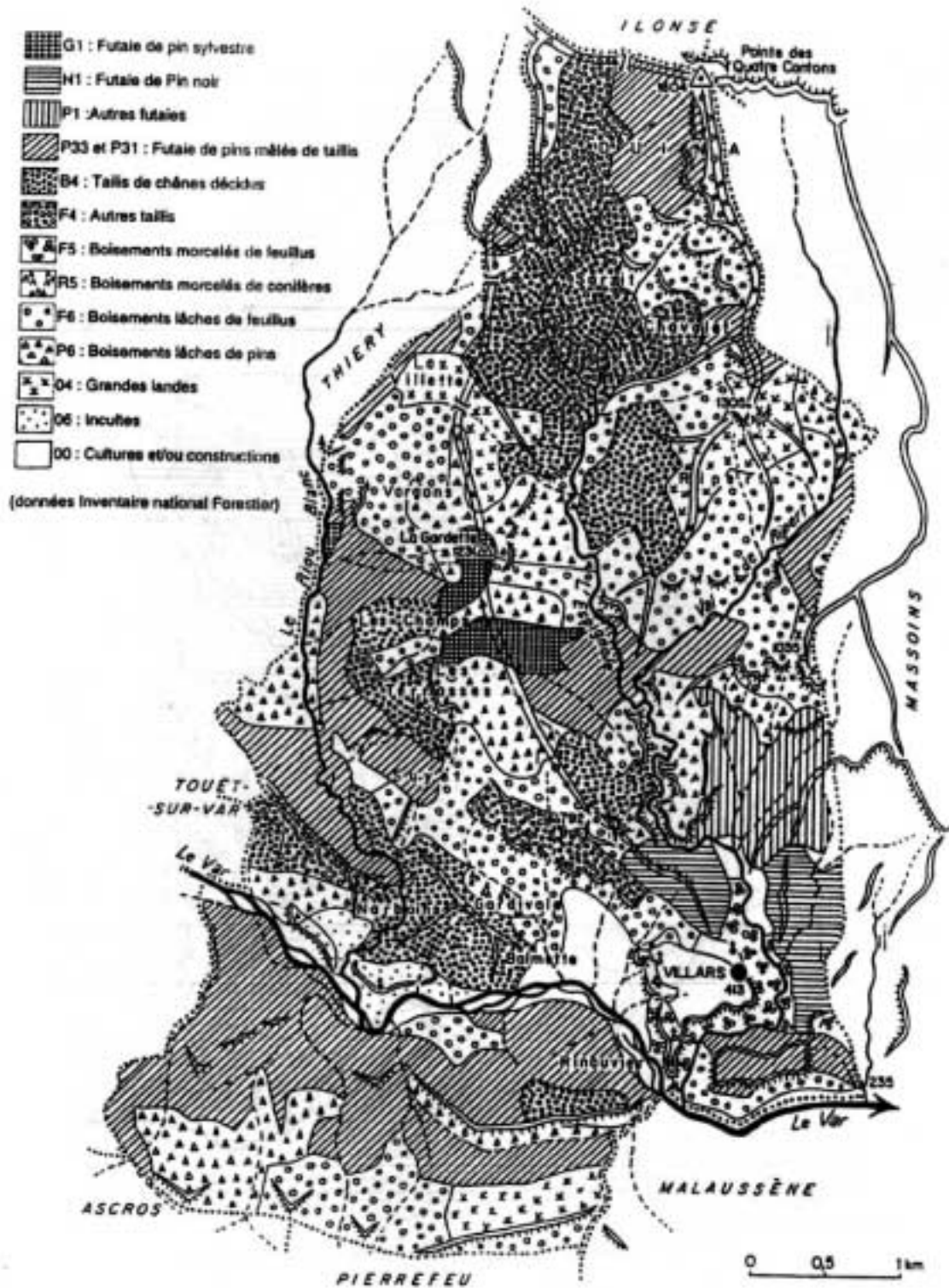


Fig. 12 : Physionomie et taxonomie des formations végétales de Villars-sur-Var ; l'hétérogénéité des boisements confère à la carte un aspect de mosaïque
 (Document-source : Carte de l'Inventaire Forestier National à 1 : 25 000)

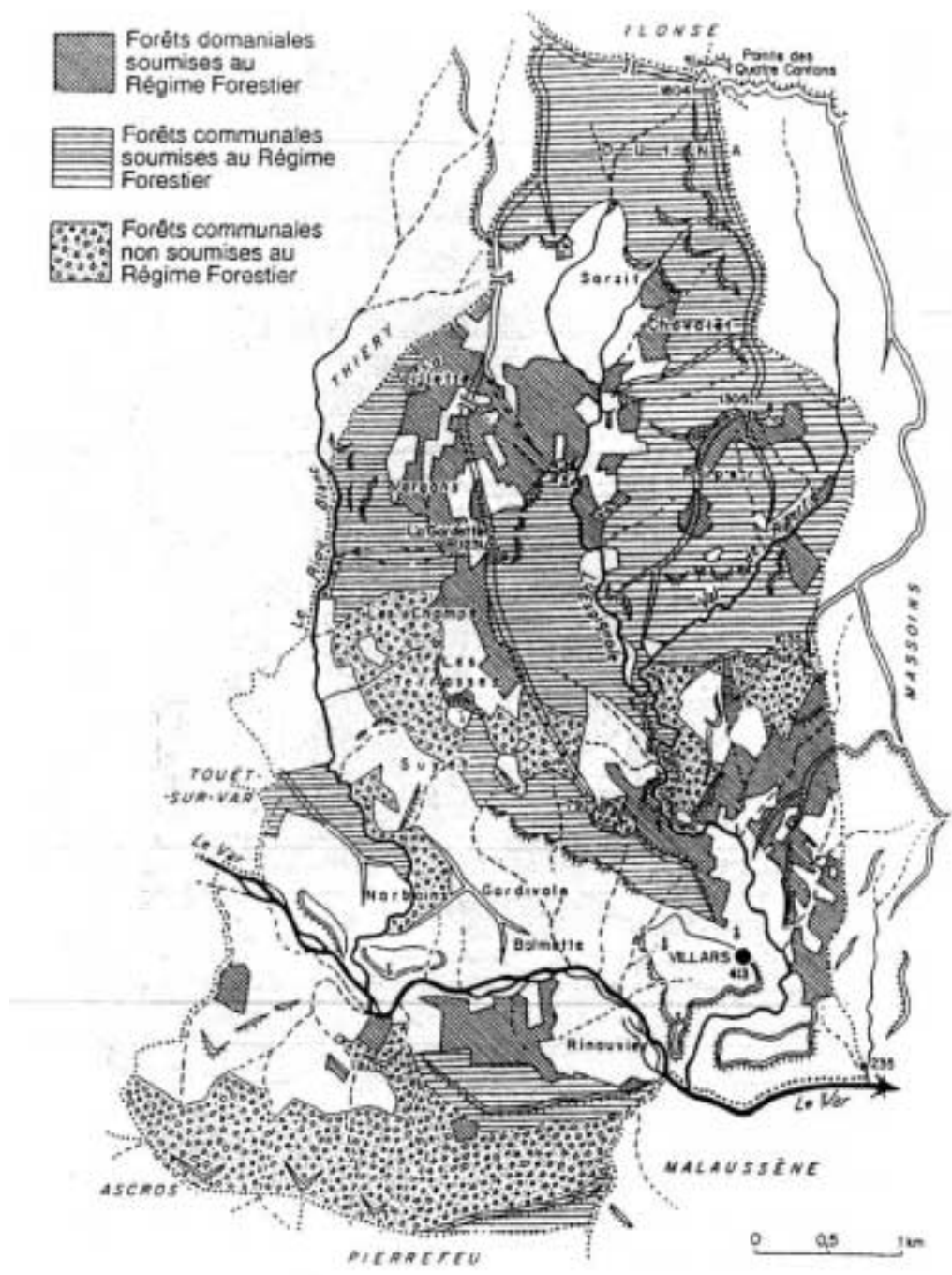


Fig. 13 : Les forêts domaniales villaraises sont soumises au Régime Forestier mais toutes les forêts communales ne le sont pas. 395 ha de forêts communales ne sont pas soumises
 (Document-source : Office National des Forêts)

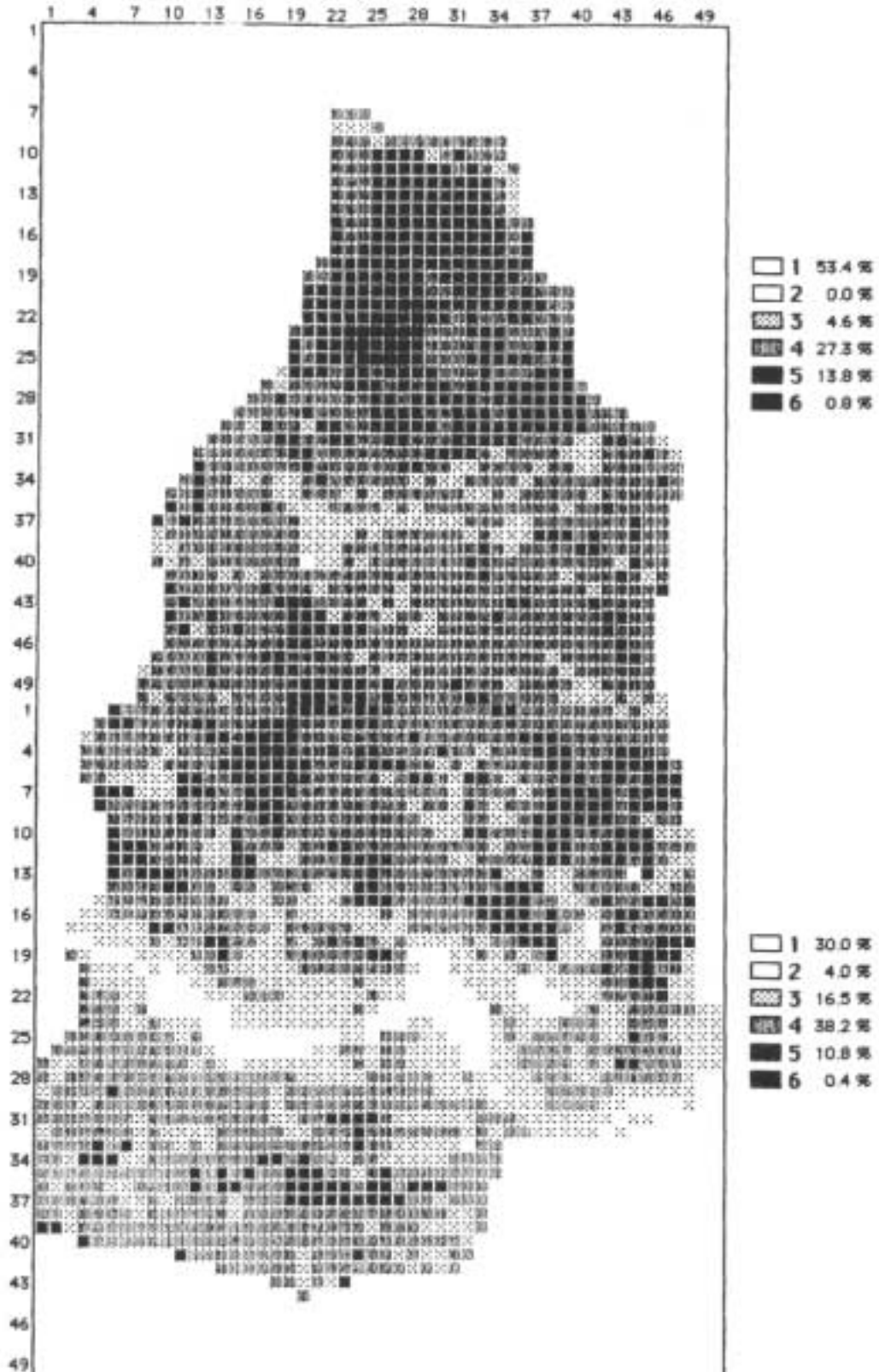


Fig 14 : Carte de l'indice aléa "feux de forêts"

$$IR = 5 IC + 2 IH + IM$$

(IC s indice de combustibilité

IH = indice d'occupation humaine

IM = indice topomorphologique)

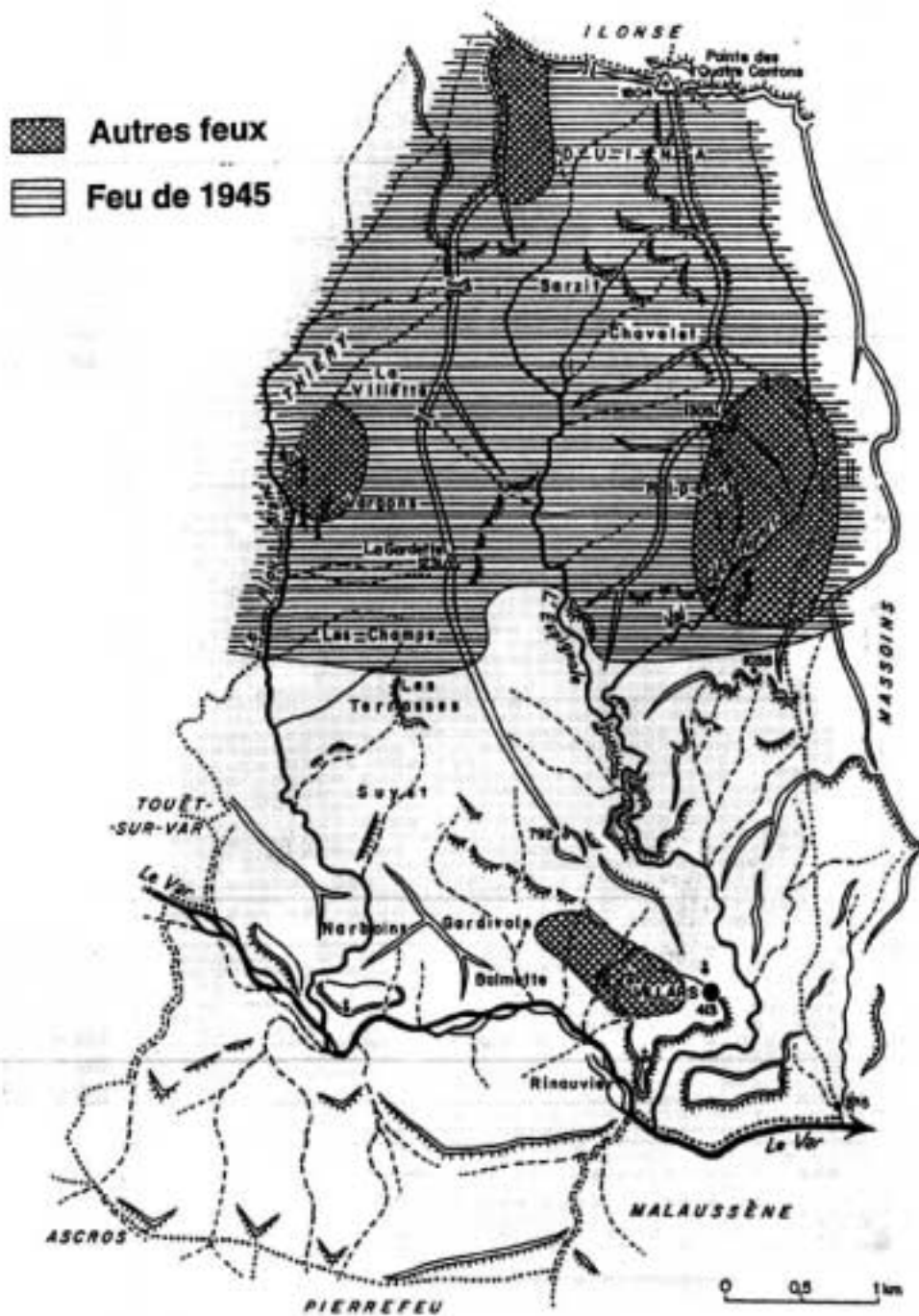


Fig. 15 : Les forêts villaraises n'ont pas été épargnées par les feux de forêts
 (Document-source : SDAFI 06, D. Alexandrian, 1989)

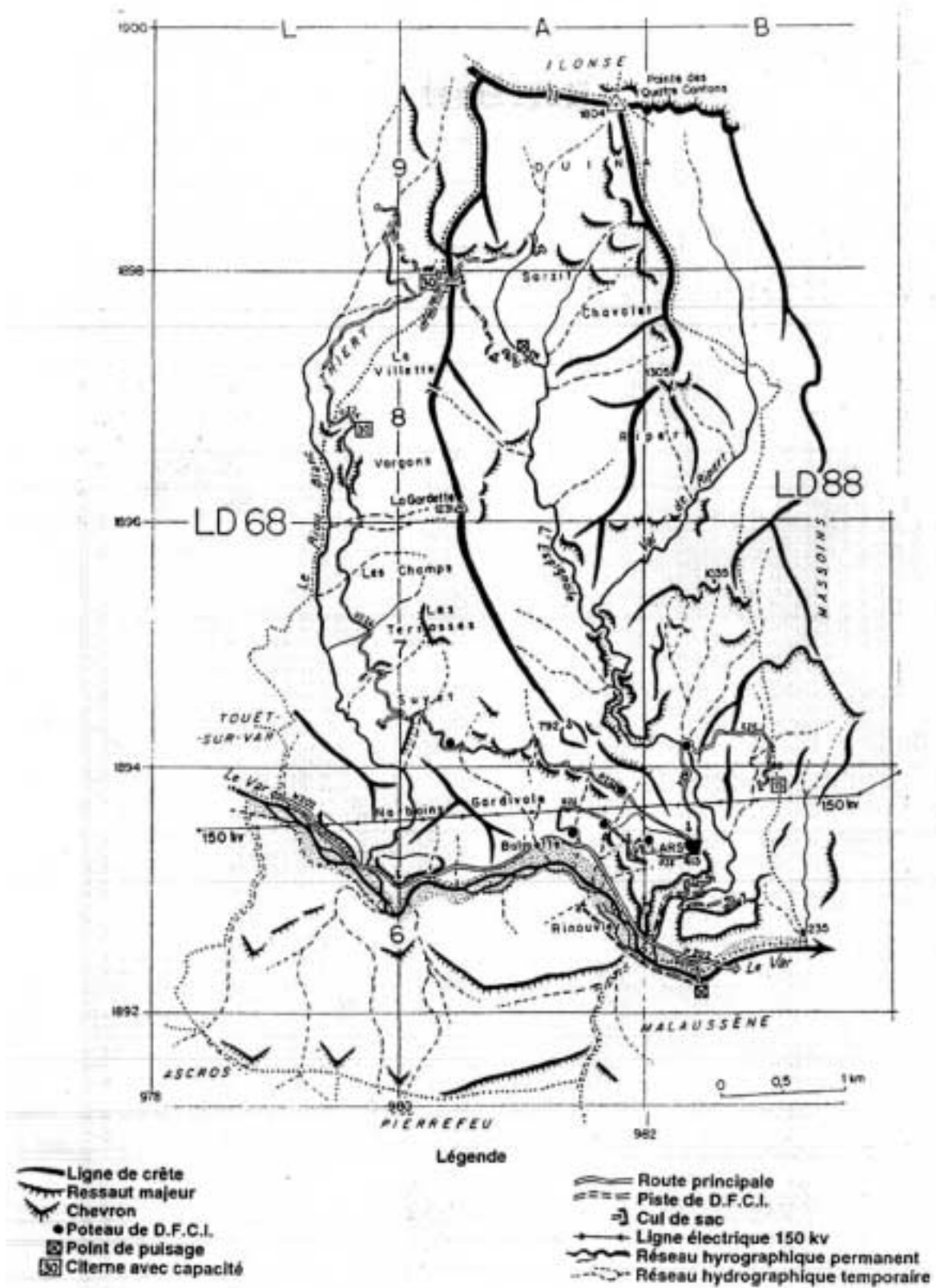


Fig. 16 : Les équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie ; la commune dispose de deux points de puisage, trois citernes et de six poteaux d'incendie.

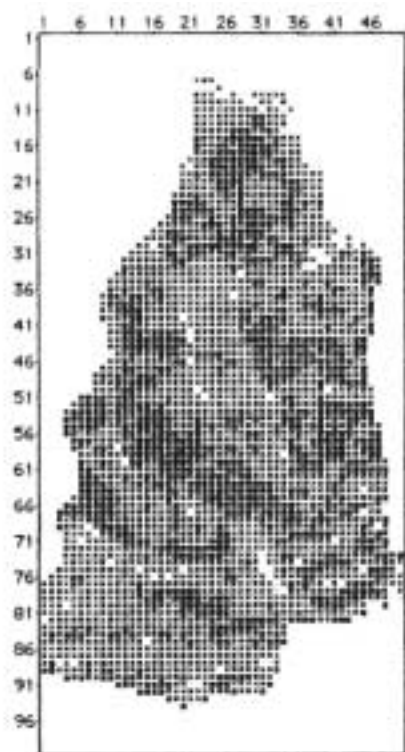
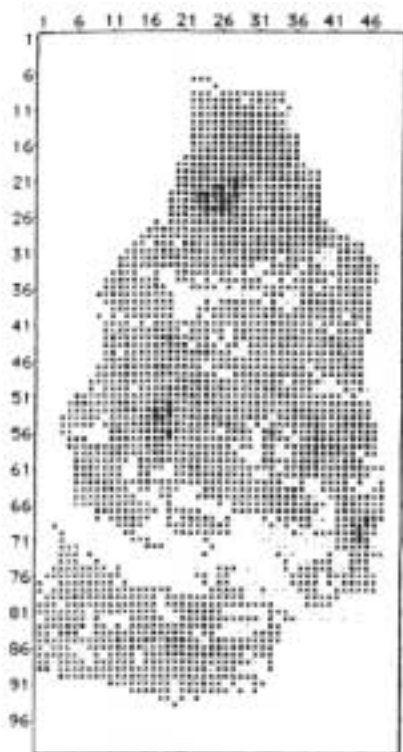
(Source cartographique : carte de la OFCI, 1990, St-Sauveur-sur-Tinée & mises à jour ONF de 1994)

Indice feux de forêts

Tableau n° 6 : Valeurs numériques de l'indice aléa "feux de forêts"

A - Carte de l'indice feux de forêts

B- Carte de l'indice d'érosion



C- Eléments de toponymie



Fig. 17 : Document de synthèse

Bibliographie

ASTE J.-P. (1983) : Prévention en matière de mouvements de terrain. Hydrogéologie -Géologie de l'Ingénieur, (2), p. 111-115,3 fig.

CASTEX J.-M., DAGORNE A., BOURRIER M. et BOURRÈRE-REYNAUD C. (1994) : L'occupation du sol à Villars-sur-Var au XIXe siècle. Recherches Régionales, 35è année, n° 4, p. 193-204,3 fig.

CETE (1994) : Commune de Villars-sur-Var. Désordres occasionnés par les intempéries du 5 au 10 janvier 1994 - avis géologique. Rapport CETE de 21 p. et annexes.

CEMAGREF : Risques liés à l'eau, à la neige, au couvert végétal. Série de fiches.

COLL. (1989) : Les risques majeurs et la protection des populations. Le Moniteur, n° hors série, 272 p.

CHONDROYANNIS P. et VIGNERON Cl. (1990) : Les grandes réalisations forestières du siècle dernier en France méditerranéenne continentale. Forêt méditerranéenne, t. XII, n° 1, juin 1990, p. 3 - 52,24 photos.

DAGORNE A. et BOURRIER-REYNAUD C. (1995) : Villars-sur-Var : aménagement rural, gestion, développement communal. Education à l'environnement et éducation civique. Ouvrage publié par la Documentation Française, 281 p., 92 fig., 11 tabl. 1 cahier photographique et 4 documents annexes.

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES (1994) : Information préventive sur les risques naturels et technologiques majeurs. Dossier départemental de 64 p. et fig.

FENET B. (1984) : Le risque sismique dans le Sud-Est de la France. Mythe ou réalité ? Brochure publiée par le Conseil Régional PACA, 119 p., 39 illustrations.

GODEFROY P. et HUMBERT M. (1983) : La cartographie des risques naturels liés aux mouvements de terrain et aux séismes. Application en France à l'élaboration des Plans d'Exposition aux Risques (PER). Hydrogéologie - Géologie de l'Ingénieur, (2), p. 69-90.

GOGUEL J. et JULIAN M. (1981) : Rapport B.R.G.M.

GOUT J.-P. (1993) : Prévention et gestion des risques majeurs. Les risques d'origine naturelle. Les Editions de l'Environnement, 299 p.

HUMBERT M. et VOGT J. (1983) : Le fichier d'informations sur les mouvements de terrain en France et ses applications. Hydrogéologie - Géologie de l'Ingénieur, (2), p. 91-101.

MAIRE J.-Ch. (1995) : Evolutions réglementaires de l'environnement. L'Environnement, n° 46, p. 21-25,3 fig.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET MINISTERE DE L'EQUIPEMENT (1988) : La cartographie des Plans d'Exposition au Risque Inondation (PERI). La Documentation française, 83 p., 24 fig.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT et de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs (1990 ?) : deux mallettes pédagogiques sur le risque majeur. Diffusion C.R.D.P. de Dijon.

MOUROUX P. (1986) : Le risque sismique dans le bassin méditerranéen. *Historiens-Géographes*, n° 308, p. 825-829, 3 fig.

PENEL M. et MARCO O. (1992) : Aspects socio-économiques de la gestion des risques naturels. Cemagref-Engref, 151 p.

PREMIER MINISTRE (1982) : Cartographie des risques naturels. Rapport Commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, 104 p.

Les P.E.R., textes officiels (1985). 3 p. dont 2 cartes. *Bull. Ass. Fr. de Géographie Physique*, p. 41-42.

Documents cartographiques

- Carte sismotectonique de la France à 1 : 1 000 000 (1981). Publ. du B.R.G.M., n° 111, 1 carte et une notice de 36 p. de J. VOGT.

- Carte des zones exposées à des glissements, écroulements, effondrements et affaissements de terrain en France à 1 : 1 000 000 (1983). Publ. du B.R.G.M., n° 124, 1 carte et 1 notice explicative de 19 p. de J. DELAUNAY.

- Cartes des zones exposées à des risques liés aux mouvements du sol et du sous-sol (ZERMOS) ; feuilles de la Moyenne Vésubie à 1 : 25 000 (1976), de Grasse à 1 : 20 000 (1976), des gorges du Cians à 1 : 20 000 (1977), de Saint-Etienne de Tinée à 1 : 25 000 (1979).

- Plan d'exposition aux risques : Gattières, La Trinité, Contes... (Alpes-Maritimes).

**LA VIGUERIE DE GRASSE AU
DEBUT DU
XVII^e SIECLE**

**-5-
Vallauris**

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène
FROESCHLE-CHOPARD**

(f° 253 v°)

[Le conseiller quitte Antibes à 2 heures après midi et se rend à Vallauris où il se loge "au lougis où pand pour enseigne le cheval blanc", ensemble avec les experts et l'arpenteur.

• **Assignment des consuls de Vallauris (f° 254 r°)**

Le 22 mai,

Le consul de Grasse, Augustin Théas, assisté de Férraud, avocat, demande que les consuls de Vallauris soient assignés.

Le conseiller ordonne assignation, pour le même jour, dans la maison de Gaspard Pontan, hôte à l'enseigne du cheval blanc.

Exploit d'assignation par Manuel Lati, sergent de Vallauris, à Honoré Giraud, François Bertrand et Guillen Bouffand, consuls, pour ce même jour, à 7 heures du matin.]

• **Comparution des consuls de Vallauris (f° 255 v°)**

"Lesd. Giraud, Bertrand et Bouffand, consuls dud. lieu de Vallauris, lesquels au nom de lad. Communauté, informés du contenu de notre commission, ont dict ne voulloir empêcher l'exécution d'icelle, mais bien requis que notre plaisir soit, en procédant à l'estime du terroir de ce lieu, faire considération aux incommodités d'icellui. Premièrement quand au village, qu'il n'est qu'ng petit bourg habité puis cent ans. Led. terroir, mauvais et presque tout collines et cottaux, plain de berges et de murailles, fort laborieux et peu fructifiant, et lequel n'est propre que pour les arbres, figuiers et souches de vigne. Toutteffois, icellui villaige affouagé à six feus. Que si en l'an mil cinq cens quarante quatre ou environ qu'on feist le réaffouagement général, les habitants de lors se feussent montrés soigneux du bien de lad. Communauté, et remonstré la poureté du terroir, led. lieu de Vallauris n'eust esté affouagé à deux feus. Lequel terroir peult estre seulement de douze cens cestiers d'estandue en semance, hors de commodité d'arrousaige, ne s'y faisant aulcune récolte d'huile, foing, saffran, et bien peu d'oranges. Que à ce lieu il n'y a aulcungs merchants, mais sont tous les habitants gens travaillant la terre, fors quatre ou cinq qui font la mesnagerie, le bien du plus aisé desquels ne vault au plus de mil escus. Que aud. lieu y a seulement huit trentaniers d'avérage, soient brebis ou chibvres, lequel avérage la plus part du temps, mesmes en hiver, vont depaistre aillieurs. Il y a aussi environ dix peres de bestes arantes, soient beufs, vaches ou mulets, et quarante bestes à bast, presque toutes saumines. Si bien que tant pour la stérillité de la terre, pouvreté des habitants ne la pouvant commodément travailler, estant outre cé ordinairement subjecte aux nèbles, à tout lequel terroir il ne se peult annuellement recueillir qu'environ mil cinq cens cestiers, soient bleds anones, aultres grains et légumes, deux mil cestiers figues, prouveu que le temps soit beau pour les sécher, et en une bonne saison trois mil charges vin car aultrement, mesmes en deux dernières années qu'ils n'ont recuilli au tout mil charges. Que les habitants ont presque tous de possessions et arrangements aux lieux circonvoisins dud. Vallauris, et les travailleurs de ce lieu vont ordinairement travailler aux terroirs d'Antiboul et

Cannes, leurs voisins, au moyen de quoi les ungs et les aultres reçoivent quelque commodité. N'estants les grains qui se recueillent aud. Vallaurio suffisant pour nourrir les habittants deux mois de l'année. Aussi la povvreté est cause que pour payer les debtes et tailles, ils sont constraincts de débitter à vieil prix leurs denrées et fruicts si tost que les ont perceus, ce que les voisins qui sont à leur aise, principalement ceulx de la ville de Grasse, ne font pas, attendant la bonne vante. Que à ce lieu, n'y survient aucune commodité, soit par mer ou par terre, d'autant qu'il n'y a nul négoce et qu'il n'est lieu de passage ou de passage. Aussi les merchands qui y abordent avec leurs batteaux, à la plage de la mer qui joint leur terroir, distant du village d'environ demi lieue, ils n'y viennent pas seulement pour les fruicts de Valaurio, pour ce qu'il y en a peu, mais pour ceulx des lieux circonvoisins, comme de Valbonne, Mougins, Chateaufort, et encores de Grasse. Que leur exemption du dixme, ensamble la faculté qu'ils ont des fours et mollins, n'est considérable pour y estre les habittants interessés, pource que du temps de la convention de la pention de neuf cens florins et d'une journée de travail pour chacune maison, la faculté de pasturage du bestail desd. moines de St Honoré de Lerins; l'exemption qu'ils ont de moudre aux mollins et cuire franc et sans rien payer, duquel temps tout leur terroir estoit encores tout bois et en friche, et cependant durand le temps que les habittants ne percevoient aucuns fruicts, n'estoient pas moins constraincts de payer lad. pention et satisfaire au contenu de leur convention. A quoi ne pouvant, lesd. habittants, aisément satisfaire, et aux aultres charges, subscides ordinaires, feurent constraincts vendre à de particuliers d'Antiboul tout le terroir du quartier de la Marine et jusques aud. villaige, qu'est une reveue d'icellui, comme il se voit clèrement au jurdhui. Quand aux maures et bois, outre que led. monastaire de saint Honoré est seigneur dud. lieu les prétendant siennes, pour raison de quoi lad. Communauté est en procès pardevant la Cour de parlement, le pasturage d'icelles ne vallant du tout rien, sinon un peu pour les chèvres. N'y ayant aultres arbres que quelques pins sauvages, inutilles à bastir, et outre ce quelque menu bois pour le chauffaige de leurs maisons et pour faire cuire leur four à pain. Lesquels fours, ensamble les mollins, lad. Communauté arrante bien quatre cens escus annuellement, y comprenant quelque petit bois taillis, duquel bois, par convention verballe faite avec led. monastaire, ils lui en payent chacune année douze escus. Lad. Communauté en fait vante aussi à de particuliers d'Antiboul, mais ils sont tenus de payer au roy les droicts de francs fiefs, mesmement en ceste année que la cotte a monté sept cens septante livres. Que outre lad. pention et paiement de lods et aultres redevances contenues en la transaction sur ce faite, lad. Communauté est tenue aux charges ordinaires et extraordinaires du roy et du pais, entretenir les cloches et ornemens de l'église, et payer un prebste secondaire. Outre lesquelles charges lad. Communauté est encores chargée de plus de seize mil escus de debtes, tant à jour que en obligations de pentions, la plus part des créanciers estant merchands de Grasse. Et encore les particuliers dud. Vallaurio doibvent en leur propre cinq ou six mil escus, n'ayant aultre commodité de payer que par le moyen de leur travail ordinaire, la plus part estans constraincts faire cession de biens.

• Contredit du consul de Grasse (f° 261 r°)

Au contraire, lesd. Bertrand, consul, et Férraud, au nom de lad. Communauté de Grasse, nous ont requis aussi que, procédant au réaffouagement dud. lieu de Vallaurio, de voulloir faire considération que du temps du général affouagement fait en l'année mil quatre cens septante ung, le présent lieu n'estoit encores habitté. Et que depuis appres l'habitation, et estant la plus part du terroir incult, il feust affouagé et à présent tout led. terroir deffriché, planté de souches de vigne, de figuiers et aultres arbres fruitiers, et le surplus de la terre

semencée de bles et de légumes, dont ils en font grand estat, desquels lesd. habitants n'en payent aulcung dixme, moyennant cent quatre vingts escus que le monastaire de saint Honoré de Lérins, seigneurs temporels et spirituels de ce lieu, reçoit de pention annuelle, en trois payes. Que la plage de la mer abotissant à leur terroir et proche d'un quart de lieue du villaige leur donne commodité pour vendre leurs fruicts en gros à tous ceulx de la coste de la marine, mesmes aux Genevois qui acheptent leurs figues, vins et légumes tout aussi tost qui les ont receuillis, et à hault prix, y ayant année qu'ils débittent leur provision réservée, sçavoir quatre mil charges légumes, dix ou douze mil charges figues, et douze mil charges vin. Qu'il y a en cedict lieu quarante peres beufs arants pour la culture de leur terroir, deux cens bestes à bast, partie cavallines, partie mullardes et saumines, et soixante trentaniers, que chebvres que brebis, lesquels ils font depaistre dans leurs maures, bonnes pour pasturage et de grande estandue, pour y faire bois pour bastir et pour brûller, et duquel aussi lad. Communauté en fait vante aussi à de particulliers d'Antiboul pour y faire de fournille pour l'usage de leurs fours estants aud. Antiboul, pour raison de quoi lesd. de Vallauris en ont plus de cent escus de rante chacune année. Que les particulliers de ce lieu, la plus part sont riches et opullants, trafficquants sur la mer, le cappital desquels vault plus de dix mil escus, et les aultres estant fort à leur aise, attendu l'abondance de leurs fruicts et le peu de charges qu'ils payent, veu qui ne sont guières affouaigés. Pour lesquelles acquitter ils ont les fours et mollins, lesquels ils arrantent six ou sept cens escus tous les ans. Nous suppliant aussi de voulloir considérer, dont du tout nous ont requis acte.

• Opérations d'arpentage

[Le conseiller donne acte aux parties de leurs direz.

L'un des consuls de Vallauris, François Bertrand, nommé pour sapiteur, prête serment.

Les experts partent avec le conseiller "du côté du chemin de Cannes".

Le conseiller revient en ville. Il entend le premier consul et Pierre Sigaudy, greffier de la commune. Il se fait présenter le livre cadastre. Celui-ci n'est pas "arrêté ni sommé", mais la côte des biens allivrés est mise au bas de chaque feuillet. Sous serment, le consul et le greffier disent que leur cadastre compte 1308 livres "moins un quarteron", faisant valoir la livre 24 écus. Ils ne mettent au cadastre que les biens immeubles. Ceci est confirmé par l'examen du casernet de la taille, apporté par le trésorier.

Les experts ont visité les quartiers :
des gippières,
du peson ou pezon.

Rapport :

Nature	Quantité	Valeur
Terre bonne	46 ch. 4 pan.	3 712 E
Terre légère	48 ch. 4 pan.	726 E
Vignes	129 fos. "avec leurs figuiers" et 129 fos.	1 354 E et demi

[Le vendredi 23 mai,

le conseiller entend le Révérend Père dom Aman d'Olivio, religieux de St Honorat et économiste ou sellier.

Et Louis Reybaud, notaire, greffier de l'ordinaire.

Les experts ont visité les quartiers :
de (leouve) et juniades.

Nature	Quantité	Valeur
Terre bonne en semence	11 ch. 8 pan.	826 E
Terre moyenne	35 ch.	1 225 E
Terre légère	152 ch. 5 pan.	1 525 E
Vignes	433 fos., dont 25 fos. proches la ville	1 828 E

[Le samedi 24 mai,

le commissaire entend Iherosme Gazan, marchand.

Les experts ont visité "les quartiers de l'Ensemble Cordon et des Mollins à bled".

Nature	Quantité	Valeur
Terre bonne en semence	10 ch. 5 pan.	630 E
Terre moyenne	28 ch. 1 pan.	1 124 E
Terre légère	153 ch. 8 pan.	1 539 E
Vignes	459 fos.	2 074 E
Terre gaste, "entremeslée parmi le terroir"		50 E

[25 et 26 mai, fêtes de Pentecôte.

Le 27 mai,

le conseiller entend Bertrand Masse, marchand et ménager.

Les experts ont visité : Brusquets, Les marines, Collet de notre-Dame et jusqu'aux confins d'Antiboul.

Nature	Quantité	Valeur
Terre bonne	17 ch. 5 pan.	1 225 E
Terre moyenne	62 ch. 3 pan.	2 492 E
Terre légère	63 ch. 3 pan.	949 E
Vignes	742 fos.	4 452 E

[Le jeudi 29 mai;

le conseiller, désireux de s'informer de l'élevage et de l'agriculture entend Benoît Fontian, "ung des plus entiens et aisé mesnagier dud. lieu".

Il rejoint ensuite les experts et reconnaît "la forme et plantée du vignoble, entremeslé de figuiers, la terre duquel est la plus part pierreuse et en pente le long des collines, soubstenues par petites purailles de pierres seiche dictes berges, et les souches du vignoble soubstenues par eschallas et estendues le long des roseaux acouplés et attachés ensamble. Et en des endroicts, avoir des sillons de terre encemencés de bled, et les aultres de toute sorte de légumes et lin".

Quartiers visités: la maure, le boschage,

"peuplé de pins sauvage et de petit bois et brossaille bonne pour la norriture des chèvres seullement, et non point pour juments et aultre bestail, ayant de longueur environ demie lieu et aultant de largeur, abotissant à la mer et aux confins de Cannes.

Et outre ce, arpenté la plaine dud. Vallaurio qui joint la marine et le long du chemin de Cannes allant à Antiboul, et au quartier des Retenaux, et y avoir treuvé..."

Nature	Quantité	Valeur
Terre en semence	55 ch. 8 pan.	3 348 E
Terre moyenne	33 ch. 5 pan.	1 675 E
Terre légère	30 ch. 7 pan.	460 E
Vignes	586 fos.	4 102 E

"s'estant réservés d'estimer la maure et bois en faisant le rapport général du lieu"

[Le vendredi 30 mai,

"ne restant plus à estimer qu'un peu de plaine proche du villaige soubz le chemin allant à Cannes et joignant la maure".

Rapport des experts :

Nature	Quantité	Valeur
Terre bonne	52 ch. 3 pan.	4 184 E
Terre légère	13 ch. 1 pan.	196 E 30 S.
Bonnes vignes	134 fos.	1 072 E
Vignes légères	56 fos.	196 E
Jardins	6 300 c ²	2 100 E

[Le même jour après diner, les experts visitent les maisons et recherchent "les facultés" des habitants.

[Le samedi 31 mai,

le conseiller se propose de rentrer à Aix, "attendu que le temps à nous donné par la Cour pour la continuation de notre commission estoit passé".

Les experts lui demandent de rester tout le jour à Vallauris pour leur donner le temps de rédiger par écrit leur rapport général. Ce qu'il fait pour éviter que les experts ne s'en aillent de leur côté sans rédiger le rapport.]

• **Teneur du rapport général de l'estime du lieu de Vallauris (f° 276 r°)**

(Nous, experts, avons...) treuvé (le terroir de Vallauris) confrontant du levant le terroir et confins d'Antiboul ; du midi, n'a aultre confront que la mer ; du couchant, le terroir de Cannes ; et du septentrion, les confins et terroirs de Mougins et Valbonne. Assis, led. lieu, sur la pente vers midi dans une vallée et aultrement posé entre monts, distant de la rive de la mer demie-lieue, non touttefois en veue d'icelle. Ensainct le village en partie de muraille et quelques ronds pour deffences. Et pour le demeurant, les murailles des maisons abotissantes lui servant de deffence. Les rues y sont droictes, bien dressées et asses larges, ne ressentant rien d'antiquité. Lieu sain et de bon air, où y a une petite fontaine de bonne eau, peuplé de sept à huict cens personnes de communion. Là où les habittants sont presque tous laboreurs, hommes de travail robustes et vigoureux, qui sont subjects aux moines de St Honnorat de l'isle de Lérins, prieurs et seigneurs temporels dud. Vallaurie. Lesquels prieurs font faire le service divin par ung curé en l'entienne église joignant le chasteau et maison seigneuriale, séparée de la ville. Outre lequel prebstre la Communauté met et paye ung second prebstre pour augmenter led. service. Ayant icelle Communauté fait faire une église plus grande que la première, tout contre et joignant aux murailles de la ville, où l'on dict l'office à cause de la multitude du peuple, augmenté de beaucoup puis l'abittation faite aud. lieu de soixante dix figons y a cent deux ans que lad. habittation leur feust concédée en payant annuellement aud. seigneur, pour tout dixme, sence et service, neuf cens florins et lui baillant une journée d'homme pour chacune année et pour chacune maison, s'estant réservé la jurisdiction haulte, moyenne et basse, et droict de lods, avec l'eaue du ruisseau proche du lieu, fors deux jours de la sepmaine que les habittants en jouissent pour l'arrousaige en partie de leurs jardins. Encor s'est réservé le mouldre et cuire franc pour la provision de sa maison aud. lieu. Plus les caucadures des bleds au quatorzain, en fournissant les juments nécessaires. Bien vrai qu'il n'en tient aulcungs et que iceulx habittants s'en passent aisément, leur estant permis de fouller leurs bleds de leur bestail propre sans apparier. Item c'est réservé la faculté de couper du bois et de faire depaistre du bestail menu par tout le terroir cult dud. lieu. Et tient led. prier et sieur, tout contre et joignant sa maison, un jardin, vignoble et abreuvaige, dessus et dessous le chemin d'Antiboul, sans payer tailles. Moyennant lesquelles réserves et sence, lesd. habittants jouissent dud. terroir et de tout ce qui croit en icellui, qui est pour eulx grande commodité, attendu la modération de lad. sence et dixme. D'ailieurs ils ont faculté aux maures et tiennent cabraire, arrantent à leur proffict deux fours à cuire pain qui sont dans la ville, et trois mollins à bled d'icelle dont l'ung est assis au terroir de Valbonne, le tout à quatre cens escus pour année. Et se paie la molture et fourmage au vingtain. Et pour ce qui est dud. terroir, il est presque tout bossu, et où y a plusieurs rochers aux cotauds soubstenu de berges, mal aisé et raboteux, ne se pouvant cultiver qu'à la houe et aultrement de plus d'impance qu'à la charrue. Ne possédants, lesd. habittants, qu'une douzaine de pers de beufs tant pour la culture du terroir que aulcungs d'iceulx tiennent comme forains de Mougins et Valbonne, bien que partie de leur terroir, mesmes ce qui est proche de la ville et plaine de la marine, est bon, bien tenu et asses aisé. Et

aultrement tout led. terroir, fertile en vignoble et figuiers, bons et en quantité. Et est aulcunement le demeurant d'icellui terroir fertile en froment et aultres grains. Et quand aux légumes, recougneu led. terroir fort propre d'en pourter, non que nous y en ayons veu en quantité, n'y ayant olliviers ne aulcungs prés. Et est fort stérille d'eaux, sans moyens d'arrouser fors lesd. jardins agrégés de quelques orangers, de sorte que leur principal revenu conciste en vin et figues. Et ont commoditté de les bien vendre pour estre proches de la mer. Et ayant faict arpanter en notre présance par led. Bonnet led. terroir, c'est treuvé la quantité de ..."

en semence : 815 ch. une panal
 en vignoble : 2 668 fossoirées
 en jardins : 6 300 cannes carrées
 sans y comprendre la maure.

"ayant procédé au despartement d'icellui (terroir), après l'avoir veu et visitté, et donné le cannage en la charge de semence, de la terre moyenne et pire plus que en la charge en semence de la bonne terre, d'aultant que tel terroir est différant en quallitté, nature et assiete, l'ung plus fertile que l'aultre, l'ung aisé, l'aultre pénible. Et d'aillieurs les vignes y sont plantées à fillagnes et soubstenues d'eschallas. Suivant lequel despartement, ayant esgard ausdictes différences et heue entre nous deue conférence, avons extimé la quantité de ..."

Terre en semence :

306 ch. 4 pan.	à 10 E la ch.	3 064 E
155 ch. 5 pan.	à 15 E	2 332 E et demi
35 ch.	à 35 E	1 225 E
90 ch. 4 pan.	à 40 E	3 616 E
33 ch. 5 pan.	à 50 E	1 675 E
66 ch. 3 pan.	à 60 E	3 978 E
29 ch. 3 pan	à 70 E	2 051 E
98 ch. 7 pan.	à 80 E	7 880 E
Total : 814 ch. 1 pan.	dont 194 ch. 3 pan. à 1800 c ² et 620 ch. 8 pan. à 3000 c ²	25 837 E et demi

Vignes :

861 fos.	à 3 E et demi	3 027 E et demi
371 fos.	à 5 E	1 855 E
187 fos.	à 6 E	1 122 E
1 086 fos.	à 7 E	7 602 E
159 fos.	à 8 E	1 272 E
faisant la fossoirée de 100 c ²		
Total :		14 878 E et demi

<u>Jardins :</u>		
6 300 c ²	à 20 S la c ²	2 100 E
Toutes la terre gaste :		50 E
Total du terroir (sans les maures) :		42 870 E
 <u>Maisons :</u>		
18	à 170 E chacune	3 060 E
220	à 50 E chacune	11 000 E
<u>Etables :</u>		
47	"pour estre des à 10 E chacune plus petits"	470 E
Total : 238 maisons et 47 étables		14 530 E
Total du terroir et des maisons :		57 400 E

"et y comprenant fours, mollins, bestail gros et menu, faculté de la maure, Nous disons et coignoissons que led. lieu et terroir de Vallaurie avec toutes ses commodités peut valloir en tout la somme de soixante dix mil escus, ayant esgard à la quallité du lieu, fertillité et infertillité du terroir, figuiers et aultres arbres, et aultres considérations sommairement apprinses qui peuvent donner occasion d'augmenter ou de diminuer. N'ayant imputé les prétendus debtes de la Communaulté, ainsi qu'il a esté observé ci-devant, et sans y avoir comprins la maison claustralle, maison de ville, hospital, ne rien du domaine du seigneur, ni la tour de la Communaulté dicte de la gabelle en rive de mer, ni aulcungs bastimens au champs, ni quarante deux casals à la ville ..."

[Fait et signé à Vallauris, le 31 mai 1608, f^o 284 v^o]

[Le 1er juin 1608, dimanche.

Le conseiller Boisson quitte Vallauris en compagnie des experts et de l'arpenteur. Ils vont coucher à Fréjus où les sieurs Clementis et Viallis les quittent. Viallis part pour Roquebrune, et M. Blanchard pour Figanières.

Le 2 juin,

le conseiller va coucher au Luc. Me Gassendi poursuit sa route vers Riez.

Le 3 juin,

il couche à St Maximin, ayant laissé M. Brun à Brignoles.

Le 4 juin,

arrivé à Aix. (f^o 285 r^o)

(f° 142 v°)

Du vingt troisieme jour du mois de mai aud. an mil six cens huit, au lieu de Vallaurio et dans le lousis où pand pour enseigne le Cheval blanc, pardevant nous etc., Révérand père Don Amand d'Ollive, relligieux de Saint Honoré de Lérins, de l'ordre de Saint Benoit et sellerier du monastère dud. St Honoré, aigé de quarante six ans, lequel moyennant serment presté ad pectus etc...,

A dict que led. lieu de Vallaurio appartient au monastère dud. Saint Honoré de Lérins, comme joint à la mence d'icellui, ayants la jurisdiction haulte, moyenne et basse, y establissant tous les officiers, et les peines pécunières leur appartenant comme seigneurs. Estants fondés en directe sur tout led. terroir, si bien que des aliénations qui ce font, ensemble des maisons dud. lieu, ils en tirent le lods à raison du trézain. Et pour les fourts, mollins, dixme, tasque, dict que tout led. monastère a convenu de longue main avec le corps de ce lieu de Vallaurio que moyennant la somme de neuf cens florins, les habitans de ce lieu sont francs du droict de maulture, fournage, tasque et dixme, appartenants lesd. fourts et mollins à lad. Communaulté. Vrai est que les pères relligieux résidants à ce lieu avec la famille de la maison sont francs du droict de maulture et fornage. Laquelle pention de neuf cens florins ils reçoivent annuellement des mains des Consuls dud. lieu. Et pour le droict des caucadures des juments à foller les bleds, dict qu'ils ont pouvoir de les prandre à raison du quinzain, mais à présent, que led. monastère n'a moyen d'entretenir aulcunes juments, les habitans du lieu se dispancent de le faire fouller à qui leur plaict sans que led. monastère en tire aulcung proffict. Et pour ce qui est des maures, dict que la propriétté d'icelles a esté en litige, en ayant eux obtenu arrest, estant véritable que les habitans dud. lieu ont faculté d'y faire despaitre leur bestail et y couper du bois menu pour le fournage et pour leur particullier, sans rien payer, fors pour le bois propre à bastir, duquel ils n'en peulvent faire aulcune coupe pour leur usaige sans la permission des pères. Et s'ils le vandent, ils sont tenus d'en payer la moitié de la vailleur d'icellui aud. Monastère. N'ayant icellui monastère autres droicts sur les habitans si non que une journée sur chescune maison, d'ung homme travaillants pour leur terre, revenants à deux cens cinquante journées ou environ. Et quand aux terres et domaine que le monastère y possède noblement, soict en terre semensable ou en vignoble, a dict que c'est environ soixante cinq sesteirées, entreméllées par olliviers et fillagnes à la façon du pays. Et oultre ce, trois socherées pred, et le jardin et enclos de leur maison et chasteau. Ne saichant nous informer au vrai du rapport et bonté de lad. terre pour n'avoir longuement fréquenté led. lieu. Et plus n'a esté enquis.

[Signature : Don Amand économe, f° 144 r°]

Dud. jour et lieu que dessus etc..., Me Lois Reybaud, notaire royal et greffier de l'ordinère (de) ce lieu, aigé de quarante ans, possédant en biens six mil livres, lequel...,

A dict que ce lieu de Vallaurio est ung petit bourg composé de deux cens cinquante maisons ou environ, dont le quart d'icelles est presque inhabité et desmoli, y pouvant avoir mil âmes au plus. Estant posé dans ung peu de plaine entourée tout autour de montagnes et collines, y estant l'air asses bon et tempéré, et les eaux de leurs fontaines aussi bonne, mé non pas en telle quantité l'esté qui leur est nécessaire pour l'usaige de leur vie. Estants les moines de l'abbaye de Saint Honoré de Lérins seigneurs spirituels et temporels de cedict lieu, ayants la haulte et basse jurisdiction, y establissants les officiers nécessaires, et ausquels appartiennent les amandes des condem(na)tions criminelles. Estant aussi tout ce lieu et son terroir soubz la

directe dud. monastère auquel ils payent en cas de vente de maisons et propriétés, droict de lods à raison du trézain. Et bien que lesd. religieux comme seigneurs dud. lieu de Vallaurio ils heussent la seule faculté de faire fourts et mollins et d'astraindre au paiement des droicts, pour ce regard deubs, les habitans de ce lieu, et encore, comme seigneurs esprituels, les dixmes et tasques des fruicts qui croissent dans led. terroir, touteffois par convention faicte par septante hommes originères de la rivière de Gènes avec le sieur de Lascaris, prieur commandatère de lad. abbaye, en l'année mil cinq cens et six, toute lad. terre de Vallaurio estant encores plaine de bois et en friche leur feust donnée pour habiter, y faire maisons et la cultiver, avec faculté d'y faire fourts et mollins, y percevoir toute sorte de fruicts sans en payer aulcung dixme, et ce moyenant la pantion annuelle que lad. Communaulté faict aud. monastère, de neuf cens florins et d'une journée d'homme de travail pour chescune maison. Et outre ce, ayants lesd. moines leur mouldre et ceuire franc. Ayants toujours famille dans leur maison segnoriale à ce lieu. Ayants encor lesd. pères religieux faculté de faire depaistre leur bestail gros et menu par tout le terroir dud. Vallaurio, qui est cause que les habitans du lieu n'en ont que trois ou quatre trenteniers, et aultant de chèvres qui vivent en leurs maures et celles de leurs voisins, ausquelles ils n'ont aulcune faculté, qu'en payant. Comme aussi ont lesd. moines la mesme faculté de depaistre et couper bois aux Maures que lad. Communaulté possède moyenant douze escus qu'elle donne annuellement aux dicts religieux, lesquelles ils préthandent recouvrer et dont il y'a procès par devant la Cour de Parlement. Ayants outre ce led. monastère grande quantité de terre labourable et le meilleur dud. terroir, concistant en terre, vignoble et preds qu'ils se réservarent par lad. convention, franchises comme déppandantes de leur fief. Laquelle terre, y compris l'enclos de leur maison et jardins, peult estre d'environ soixante et dix sesteirades en semance. Lequel terroir ils arrosent de l'eau venant de la fontaine de Lyssorssadour, avec la liberté de son cours jusques dans la mer, et les habitans seulement deux jours de la semeine pour se servir de lad. eaux, laquelle l'esté tarit. Estants lesd. habitans tenus de prouvoir l'église d'ornemens, entretenir les cloches et de payer un presbtre seulement, le tout suivant les ordonnances que l'abbé dud. monastère faict lors de la visitte, estant led. monastère tenu de payer le curé qui s'y tient. Et quand à la terre ceulte possédée par lesd. habitans suivant lad. convention, y compris les vignobles, jardins et hières, dict qu'elle n'a d'estandeeue en semance plus de douze cens sesteirades, y ayant du bon et du léger, le tout presque assis sur des montagnes et collines dont la culture est laborieuse et de grand coustange, attendu les murailles et berges qu'il y fault faire pour retenir la terre, et oultre ce les eschallas et perches qu'il fault redresser annuellement et attacher les souches du vignoble. Le rapport de laquelle terre est asses bon en de lieux qu'il y a et en d'aultres estant fort mège et estérille. Et n'estoit les souches et figuiers dont il est agrégé, pour le suplus du terroir ils ne daigneroient de le cultiver, pour n'avoir aussi des eaux commodes pour l'arroser. Aussi le meilleur de leur terre ne rapporte james au plus de cinq sestiers bled et les autres moings. Et tout ce que les habitans de ce lieu peulvent semer annuellement, c'est en bled deux cens sestiers anonne ; aultant en mescle ; et en légumes et avoine, et aultres semances, aultant, qu'est en tout six cens sestiers. Y ayant, oultre ce ung peu de chanvre et de lin, non touteffois fort considérable, attendu la faulte de l'eau, et que la terre n'est propre à les norrir. Et quand au rapport de leur vignoble, dict qu'il est asses bon et de garde, en des endroicts qu'il y a ; les habitans de ce lieu recueillant en une bonne saison trois ou quatre mil charges vin, y ayant des années qui n'en ont pas heu pleus de mil charges. Y en ayant touteffois asses pour leur provision, et une bonne saison en vandant jusques à deux mil charges. Mais pour le bled, dict qu'ils en ont faulte la moitié de l'année. Aussi les habitans sont constraints de achepter de terres ès lieux circonvoisins ou d'en prendre à ferme, pour pouvoir commodément vivre. Aussi tout le lieu de Vallaurio n'est allivré que treze cens livres, faisant valloir chescune livre vingt quatre escus. A quoi ils n'y comprennent que les biens immubles. Et quand à ce qui est des aultres fruicts, dict que leur terre n'est plantée que de figuiers, n'estant propre à la culture d'aultres arbres. Lesquels figuiers, avec une

bonne saison, leur donnent trois mil cinq cens sestiers figues ; estants ce fruit subject aux incommodités de l'eau qui les leur gaste bien souvant et leur en fait perdre la récolte. N'ayants aucunes preirices pour la norriture de leur bestail. Et pour ce qui est de leurs jardins, dict que ils n'en ont autre proffict que pour des herbes potagères et néssaires à leurs famille. Et pour les orangers, aussi qu'il n'en y'a que quelques uns pour le plésir et la commodité d'en avoir quelques fois pour l'usage de leur table. Et quand au proffict qu'ils prennent aux maures, qui consistent en trois ou quatre collines contiguees et qui sont audevant dud. lieu, dict estre bien petit pour ce qu'ils y ont faculté seulement d'y faire depaistre leurs chèvres, n'y ayant herbage pour autre sorte de bestail, et y couper du bois pour leur chauffage et fornillage des fourts. N'y ayant aulcung bois d'haulte fustaie pour la commodité de leurs habitations ni pour vaisseaux de marine ou pour autres usaignes. Aussi lad. Communaulté de Vallaurio n'en reçoit de proffict annuel plus de trante escus ou environ, sur quoi elle donne douze escus annuellement aud. monastère. Et pour le surplus de (ce qu'elle) a de rante, soit de fourts ou des mollins, dict pouvoir monter environ quatre cens escus. Pour raison desquels ils ont esté constraincts payer ceste année, pour les droicts des francs fiefs, sept cens soixante et dix livres. N'ayants aucunes foires ni franchises, soit pour raison de la terre ou pour la mer. De laquelle, ores qu'ils n'en soient dinstans que de demi leuee, et à laquelle leur terroir abotit, touteffois il n'y a nul des habitans qui y trafficquent ni qui s'adonnent à la pesche, comme nous en sommes informés. N'ayant autre commodité que celle de la débite de leurs fruits aux estrangers qui abordent à la plage qui joint leur terroir. Et pour le bestail de labourage ou aultre propre à norrir, a dict que pour de vaches et juments, les habitans de ce lieu n'en ont point. Estant les moines tenus de leur fournir lesdictes juments pour fouller leurs bleds, leur en payant le droict au quatorzain, mais d'aultant que les habitans n'ont point quantié de grains pour les occuper, les juments du monastère n'y viennent james. Et quand au bestail de labourage, dict y avoir dix peres, que beufs ou meulles, et non plus. Et pour le bestail menu, le nombre ci dessus espéciffié. Estants lesd. habitans de lad. Communaulté endebtés encor, outre les charges courantes, de seze mil escus ou environ, pour raison de quoi ils en payent pour une partie des pentions annuelles. Estant outre ce les particuliers endebtés en leur propre de quatre ou cinq mil escus. N'ayant lad. Communaulté moyen de s'en rellever que en payant, pour n'estre lieu de passage, et les habitans moyen aussi de vendre ou débiter leurs denrées pour estre presque tous adonnés à la culture de la terre, et non point au négoce. Et plus n'a esté enquis, et fecte lecture, c'est subsigné.

[Signature : Raibaud, f° 150 r°]

Du vingt quatriesme dud. mois de mai, au lieu que dessus... Gérosme Gazan, marchand et mesnagier de ce lieu de Vallaurio, aigé d'environ quarante ans, possédant en biens six mil livres, lequel...,

A dict que ce lieu de Vallaurio est posé dans une petite plaine, parmi des montagnes, distant de la mer ung tiers de leuee, soubz ung eair asses bon et tempéré, ayant une fontaine dans l'enclos de ce lieu, consistant en deux cens cinquante maisons, dans lesquelles habitent sept ou huict cens âmes, y comprins la maison segnoriale que les moines de Saint Honoré de Lérins y ont, estants segneurs de cedict lieu et y établissant officiers pour raison de la haulte et basse jurisdiction, et ayants droict de directe tant sur leurs maisons que possessions, pour raison de quoi, en cas de vante, ils en payent le lods à raison du trézain, et les caucadures à raison du quatorzain. Et quand aux fourts, mollins et droict de dixme, a dict que le tout appartient à ceste Communaulté, moyenant la somme de neuf cens florins qu'elle paye annuellement aud. monastère, suivant la convention avec eux faicte en l'année mil cinq cens et six par septante particuliers de la Rivière de Gènes qui viendrent habiter ced. lieu et

commansarent à cultiver le terroir. Leur donnant, outre ce, une journée d'homme travaillant pour chascune maison. Et les faisant, outre ce, francs de moulture et de fournage pour ce qui regarde leur ménageriee et famille.

Et pour ce qui est de la bonté et estandee de tout ce terroir, a dict qu'en ce qui est de la terre labourable, ils en ont envrion huict ou neuf cens sesteirades, partie en vignoble et l'autre en terre semensable, concistant en vallons et montagnes, subjectes à estre lavées et empourtées par l'eau du ciel, pour raison de quoi ils font une excessive despance aux berges et murailles, pour la pouvoir arrester. Et aussi aux eschallas qui portent les fillagnes dud. vignoble. Estant la plus part dud. terroir fort estérille et sans aucune eau coullante qui puisse l'arroser en esté. Aussi son estérillité faict que ung sestier de bled, semé en bonne terre, ne rand guères plus de quatre. Les habitans n'en ayant pour la moitié de leur provision du long de l'année. Aussi ne sèment ils en tout plus de quatre ou cinq cens sestiers, que grains que légumes. Et quand aux vignoble, dict qu'il est asses bien randant, tant pour estre rampli de souches que des harbres figuiers, lesquels viennent bien à leur terre sur tous les aultres. Ne faisant les habitans estat d'aulcung aultre arbre ou le proffict. Aussi a une bonne saison les habitans de ce lieu recuilhent en figues deux mil cinq cens sestiers. Et en vin, deux mil cinq cens charges. Ayant asses de commoditté à les vendre pour estre très proches des lieux d'Antiboul et Cannes. Et pour la terre inculte, a dict qu'elle n'appartient point en propriété à la Communaulté, ains seulement ont les habitans faculté d'y faire et couper du bois pour leur usage, et d'y faire depaistre toute sorte de bestail. Estant icelles maures fort estérilles. Aussi n'ont les habitans en tout que sept à huict trenteniers brebis, et trois ou quatre de chèvres, sans aucunes juments ni vaches pour nourrir, attandeu la sécheresse et petitesse du terroir. Et qu'ils n'ont aucune liberté sur la terre de leurs voisins, sans rien payer. Et quand aux preiries et jardinages, que c'est fort peu de chose, pource que les jardins ne leur donnent aucunes rantes, ains seulement ung peu d'herbes pour manger. Et pour la preirie, ils n'en ont justement qu'aultant que leur en fault pour faire yères et nettoyer leurs bleds. Et pour le surplus de la terre, dict qu'elle n'est propre qu'à leur donner ung peu de légumes et du lin. Aussi n'ont-ils aucunes foires pour la petitesse de leur négoce, fors ung peu le jour de Ste Anne, en laquelle viennent de petis merssiars qui portent quelque quinquallerie à vendre. Et bien que la mer leur soict asses proche, si esse que les habitans de ce lieu n'en reçoivent aulcung proffict, pour aultant qu'il n'y a nul qui s'adonne à la négossiation ni à la pesche du poisson, ains seulement à la culture du terroir. Ayant la Communaulté la rante des fourts et mollins qui vault annuellement trois cens escus ou environ. Mais aussi elle paye les pentions et interests de seze mil escus qu'elle doit encor. Outre que les habitans du lieu sont engaigés en particulier de pareilhe somme. Estant outre ce tout leur terroir allivré à treze cens livres et faisant valloir la livre de vingt quatre escus, sans y comprendre ce que les pères relligieux dud. monastère Saint Honoré y possèdent. Et plus n'a esté enquis, et fecte lecture c'est sousigné.

[Signature : Hiéorme Gazan, f° 153 v°]

Du vingt huictiesme jour dud. mois de mai, au lieu que dessus etc... Bertrand Musse, marchand et mesnagier de ce lieu de Vallaurio, aigé de vingt huict ans, possédant en biens deux mil livres, lequel...,

A dict que ce lieu de Vallaurio est ung petit bourg, concistant en deux cens cinquante maisons, y ayant cinq ou six cens âmes, assis dans une petite plaine entournée de montagnes, et l'air y estant sallubre et tempéré, mais le terroir estant fort estérille pour avoir faulte d'eau en esté, bien que à présent, et durant l'yvert ils ayent une fontaine qui sert à l'usage des habitans de ce lieu, duquel les moines de Saint Honoré de Lérins sont segneurs, establissants officiers pour la ditribution de la justice, ayant la jurisdiction haulte, moyenne et basse, mesme droict de

directe sur tout ce dict lieu et son terroir. Aussi payent-ils les droicts de lods, en cas d'alliènnation, à raison du trezain. Ayants lesd. moines une maison seignoriale aud. lieu de Vallaurio, avec soixante ou septante sesteirades de terre, tant semensable que réduictes en vignoble et preds, qui dépendent dud. fief et sont franchises de toutes charges. Et pour les fourts et mollins, a dict appartenir à lad. Communaulté, au fermier desquels payent les habitans le droict de mouture et de fournage à raison du vingtain. Et oultre ce, lad. Communaulté, pour raison desd. fourts et mollins, payent annuellement auxdicts relligieux de St Honnoré neuf cens florins de pention annuelle. Et sur ce, lui donnent une journée d'homme travaillant pour chescune maison et les font franc du droict de mouturage et fournage. Et pour raison du dixme, attendu le payement de lad. pention, suivant leur convention de l'an mil cinq cens et six lors que ce lieu feust habité, ils n'en payent poict pour ce que de se tamps là il n'y avoit aulcung fruits, et concistant le tout en boscages et forest. Bien est vrai qu'ils payent auxdicts moines, pour raison de l'usaige qu'ils ont aux maures, qui ont environ une leue de tour, la somme de douze escus tous les ans. Et au moyen de ce, ils y font depaistre toute sorte de bestail, ores qu'elles soient fort estérilles. Et oultre ce, prennent du bois néssaire pour leur usaige, fors pour bastir maisons, pour n'estre le bois propre. Et quand au droict de caucadure, a dict qu'il appartient aux moines, ausquels ils payent à raison du quatorzain, lors qu'ils ont de bestail pour fouller le bleds des habitans. Et quand à ce qui est de leur terre, dict qu'elle conciste la plus part en vignoble, plus propre à ce qu'à autre, lequel vignoble est asses bon, produisant en une bonne récolte la quantité de trois mil charges vin, et la quantité aussi de deux mil cinq cens sestiers figes, estant les arbres figuiers plantés parmi lesdi. vignes, et la terre fort propre à les norrir plus tost que aulcung autre arbre, soit olliviers ou amandiers, desquels led. terroir est presque vuide. Estant toutefois led. vignoble fort pénible, de grand coustange et de grand travail pour estre planté sur de collines, et la terre conservée par des murailles et berges qu'il fault annuellement réparer, et aultre ce, y mettre quantité d'eschallas et cannes pour raison des fillagnes dont la despance est fort grande. N'ayant les habitans aulcunes preirices, fors quelque peu qui leur sont néssaires pour reposer leurs bleds. Et quand à la terre dans laquelle ils peulvent semer de grains et légumes, et quelque peu du lin, à quoi leur terre est propre seulement, et non à rien aultre, a dict que son estandeue est d'environ mil sesteirades au plus, y semant annuellement cinq cens sestiers de toute sorte de grains. Et de légumes, cent sestiers. Et pour le lin, bien peu de chose. Semant lad. terre, parmi le vignoble, presque toute à force de bras. Et pour le jardinage, a dict aussi qu'ils sont de peu de vateur pource qu'ils n'en tirent que l'usaige de leur maison. N'ayants lad. Communaulté ni les habitans d'icelle aucune terre inculte en propriètté, ni faculté d'aller depaistre aux terres voisines, si non en payant, qui est la cause que les habitans du lieu ne peulvent norrir quantité de bestail. Aussi n'en ont au tout que douze ou quinze pere beufs, six trenteniers chèvres, estants despourveux de vaches et de juments. N'ayants aultre commoditté que de celle qu'ils tirent de la culture de la terre, car bien qu'ils soient proches de la mer ung tiers de leue, si esse que nul des habitans ne s'adonne au traffique de la mer ni aux commodittés de la pesche, soit du courail ou du poisson, n'ayant autre (commoditté) que pour la vante de leurs fruits au Génevois qui abordent la plage qui joint leur terroir. N'ayants aussi nulle foire franche, ains seulement ung peu de roméage au jour et feste la Sainte Anne, auquel arrivent quelques paquetiers qui apportent à vendre de petites merseries. Et quand aux rantes de lad. Communaulté, dict qu'elles concistent aux fourts et mollins qui vallent mil livres de rante annuelle pour avoir remis le droict de mouturage et forunage au vingtain, ores que anciennement ne se payoit q'uau quarantain, afin de pouvoir payer les charges courantes de la Communaulté, et oultre ce, les apports de quinze ou seze mil escus dont elle se treuve encores engagée, oultre les habitans qui le sont aussi en leur particullier. Et plus n'a esté enquis...

Du vingt neufiesme jour dud. mois de mai, au lieu susdict, et par devant etc... Beynet Fontan de ce lieu de Vallaurio, mesnagier, aigé d'environ soixante ans, possédans en biens deux mil livres, lequell...,

A dict que le village de Vallaurio est sain mais posé en une petite plaine parmi de coullines, laquelle est fort sèche pour n'avoir les eaux à commandement. Et ce peu qui (y) est, les moines de St Honoré de Lérins s'en servent quatre jours de la semeine, et les habitans deux. Estants en nombre de sept ou huict cens personnes, qui habitent en deux cens cinquante maisons dont le village est composé. Duquel lesd. moines sont segneurs temporels et esperituels, ayants générale dirette sur tout ce qui s'alliène, droict de caucadures à raison du quatorzain, et oultre une pention de neuf cens florins, de douze escus pour raison des maures, une journée d'homme travaillant pour chescune maison. Et oultre ce, ont leur cuire franc et leur moulure, avec faculté faire depaistre tout leur bestail par out le terroir de ce lieu, suivant la convention que leurs ansestres firent avec l'abbé dud. monastère lors qu'il prindrent le lieu pour habiter, par laquelle les habitans heurent la faculté de faire fourts et mollins qu'ils ont à présent et qu'ilsarrantent trois cens escus. Et estants exempts du payement du dixme moyenant lad. pention. Et pour leur terre culte, dict qu'elle est de petite estanduee, aride pour estre la plus part parmi de couttaux, estant propre pour le vignoble et figuiers. Et pour le légume et pour les bleds, elle est légère et sans beaucoup de fonds, ne rapportant la despance qu'on y fait si la saison est pluvieuse, consistant en douze sesteirades, partie terre semensable, partie vignoble. N'ayants aulcungs preds, fors les hyères pour netier leurs grains. La terre de semence randant seulement d'ung sestier quatre. En laquelle ils sèment annuellement cinq cens sestiers de toute sorte de grains et légumes. Et pour le vignoble, dict aussi qu'il est de bon rapport en des endroits, les habitans recueillants à une bonne saison trois mil charges de vin ; et deux mil sestiers figues ; et deux cens sestiers légumes. Estant la culture de leur terroir de grand travail et de grand fraicts pour estre tout plain de murailhes et de palleissons pour soubstenir le vignoble. Et pour les jardins, dict qu'ils n'en ont q'un peu pour avoir des herbes pour leur mesnage. Et quand à la terre inculte, a dict qu'ils ont la seule faculté d'y faire du bois pour bruller et y faire aussi depaistre leur bestail, bien que led. bois ou maures soient fort arides. Aussi les habitans de ce lieu n'ont moyen d'avoir grande quantité de bestail pour le norriage, concistant en trois ou quatre trenteniers chèvres, sept à huict trenteniers brebis, dix huict ou vingt beufs arants, trois ou quatre peres mulles et vingt cinq ou trante bestes à bast pour le négoce. N'ayants aussi aucune faculté de le faire depaistre en lieux voisins sans payer. Aussi sont tous les habitans puvres, sans négoce de mer ni de terre, chargés de quinze ou seze mil escus de debtes, sans foire ni franchises, ni aultre moyen que du seul travail de la terre pour passer leur vie. Et plus n'a esté enquis, et fecte lecture, pour ne sçavoir escrire a fait sa marque.

[Pas de signature, mais marque, f°158 v°]

Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



FONDATEURS

Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71